



Sous la direction du Professeur Karl Hanson

**Quelle est l'importance relative de la délinquance et de la
déviance juvéniles au féminin en Suisse ?**

***L'apport des sondages de délinquance autorévélee sur la
perspective genre***

MÉMOIRE – Orientation Recherche

Présenté à
l'Unité d'enseignement et de recherche en Droits de l'enfant
de l'Institut Universitaire Kurt Bösch
pour obtenir le grade de Master of Arts interdisciplinaire en droits de l'enfant

par

Cynthia BAPST

de

Genève

Mémoire No

SION

Mai 2010

Remerciements

Je tiens à remercier chaleureusement les personnes suivantes pour leurs conseils, leur soutien, leur amitié et leur participation durant la rédaction de ce mémoire :

Karl Hanson pour sa disponibilité et ses recommandations,

Patrice Villettaz pour ses conseils avisés,

Véronique, Muriel, Tania, Sophie, Romain et Cédric pour leur aide « technique » et morale quel que soit leur domaine de prédilection (maintenant certains logiciels n'ont plus de secrets pour moi !),

Vanessa, Lucile, Audrey, Laetitia, Laurie, Gabrielle et Stefano pour avoir bien voulu jouer les intermédiaires avec les jeunes,

Et bien sûr, toutes les personnes qui ont accepté de participer et qui ont pris le temps de répondre au questionnaire !

Encore une fois, un très grand merci à vous tous !

Résumé

La délinquance juvénile est connue pour ses délinquants mais beaucoup moins pour ses délinquantes, notamment par les faits divers rapportés par les médias et les chiffres officiels s'y consacrant tels que les statistiques judiciaires et policières. Cependant, d'autres sources existent à ce sujet comme les sondages sur la victimisation ou sur la délinquance autorévéelée. Au sein de ces derniers, les filles y sont beaucoup plus présentes, allant jusqu'à égaler les garçons en fonction de certains actes. Ce mémoire tente d'une part de situer par les théories existantes la place des filles au sein de la délinquance d'un point de vue biologique et sociologique, et d'autre part de retracer les sondages sur la délinquance autorévéelée réalisés en Suisse et ailleurs afin de constater ce qu'ils peuvent apporter sur la perspective genre. Les résultats d'une enquête menée sur une population de 80 jeunes domiciliés sur le canton de Genève viennent finalement illustrer les propos tenus et sont principalement différenciés en fonction du sexe. Ceux-ci permettent d'observer que les filles sont dans une grande majorité des cas moins nombreuses à reporter des actes qualifiés de délinquants ou de déviants, en plus d'une fréquence moindre que leurs collègues masculins, d'une quasi non présence en ce qui concerne les actes avec violence et un âge souvent différent lors de la première infraction. Ces données peuvent alors être prises en compte et utiles à la création de programmes de prévention.

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| Introduction | 6 |
| Problématique, questions de recherches et hypothèses..... | 8 |
| Méthodologie..... | 9 |
| I. Cadre Théorique | 10 |
| 1. Délinquance et déviance juvéniles : c'est quoi au juste ?..... | 10 |
| 1.1. <i>Un thème à la mode bien souvent galvaudé</i> | 10 |
| 1.2. <i>Entre délinquance, déviance et comportements problématiques</i> | 12 |
| 1.3. <i>Quelques théories de la déviance</i> | 14 |
| 1.4. <i>Délinquance passagère ou carrière criminelle ?</i> | 16 |
| 2. Délinquances et déviances féminines | 19 |
| 2.1. <i>Vous avez dit genre ?</i> | 19 |
| 2.2. <i>Le genre à l'épreuve de la criminalité</i> | 20 |
| 2.3. <i>Biologie versus socialisation et féminisme</i> | 21 |
| 2.4. <i>Tendances actuelles de la délinquance des filles</i> | 25 |
| 3. Statistiques officielles et délinquance..... | 27 |
| 3.1. <i>Les statistiques judiciaires en Suisse</i> | 27 |
| 3.2. <i>La statistique policière de la criminalité</i> | 28 |
| 3.3. <i>Un outil à utiliser avec prudence</i> | 30 |
| 4. Délinquance cachée : le chiffre noir de la délinquance juvénile | 31 |
| II. Les sondages de délinquance autorévélee | 34 |
| 1. Qui, quoi, comment ? | 34 |
| 1.1. <i>Définition et terminologie</i> | 34 |
| 1.2. <i>Origines et bref historique</i> | 35 |
| 1.3. <i>Forme et application d'un tel instrument</i> | 36 |
| 1.4. <i>Une mesure efficace de la délinquance ?</i> | 37 |
| 2. Les enquêtes internationales sur la délinquance autorévélee | 38 |
| 2.1. <i>ISRD-I</i> | 38 |
| 2.2. <i>ISRD-II</i> | 40 |
| 3. D'autres études nationales..... | 41 |
| III. Enquête illustrative de la délinquance autorévélee à Genève | 43 |
| 1. Mise en place du questionnaire | 43 |
| 1.1. <i>Le choix du questionnaire</i> | 43 |
| 1.2. <i>La construction du questionnaire</i> | 44 |
| 1.3. <i>Population : l'idée initiale</i> | 46 |
| 1.4. <i>Une alternative</i> | 46 |
| 2. La récolte des données : à la recherche de jeunes adultes..... | 47 |
| 3. L'analyse des données et les tendances des résultats obtenus..... | 48 |
| 3.1. <i>Caractéristiques générales et personnelles des répondants</i> | 48 |
| 3.2. <i>Le parcours scolaire et/ou professionnel</i> | 56 |
| 3.3. <i>Les comportements délinquants et déviants</i> | 58 |
| 3.4. <i>Les situations de victimisation</i> | 72 |
| 3.5. <i>Conclusions du volet empirique</i> | 74 |
| 4. Les limites de l'enquête illustrative..... | 75 |
| 5. Ouverture : comment aller plus loin dans l'analyse ? | 76 |
| IV. Et les droits de l'enfant dans tout ça ? | 78 |
| 1. Enquêter avec des jeunes..... | 78 |

| | |
|--|-----------|
| 1.1. <i>Entre éthique et difficultés</i> | 78 |
| 1.2. <i>Le droit à la participation</i> | 79 |
| 1.3. <i>L'enfant acteur</i> | 79 |
| 2. <i>Sondages de délinquance autorévélee et prévention</i> | 80 |
| 2.1. <i>Le cadre normatif de la prévention de la délinquance</i> | 80 |
| 2.2. <i>L'importance du processus de socialisation</i> | 81 |
| 2.3. <i>Le sondage : un outil pour prévenir la délinquance</i> | 82 |
| 2.4. <i>Vers une approche différenciée de la prévention ?</i> | 83 |
| Conclusion | 85 |
| Références bibliographiques | 87 |
| Annexes | 92 |

Introduction

La délinquance des jeunes est un thème sous tension qui crée des débats, notamment parce qu'elle est souvent médiatisée et que les faits divers rapportés, majoritairement choisis par leur côté extraordinaire, deviennent ceux auxquels le public se fie et pour lesquels il tire des généralités de manière bien trop radicalisée. Ces cas ne concernent effectivement qu'une minorité des adolescents. Ce phénomène n'est pourtant pas nouveau. Junger-Tas écrivait déjà en 1994 que la délinquance des jeunes était une préoccupation et un problème dans tous les pays occidentaux. Malgré le sentiment inverse, la délinquance juvénile n'est pas en constante augmentation¹ mais c'est comme si l'opinion publique refusait de se résoudre à cette réalité. Pour beaucoup, la jeunesse fait peur et la solution proposée pour la combattre reste dans de nombreux cas l'enfermement ou la répression. Pourquoi cette peur ? Les intervenants d'une table ronde intitulée « Autour de la sociologie de la jeunesse en Suisse » donnent quelques éléments pertinents². Pour Johanna Rolshoven, la société perçoit la jeunesse comme un groupe à part à socialiser et à civiliser. Etant donné que cette jeunesse est censée être l'avenir des adultes, ils l'attendent meilleure et sont par conséquent déçus de ne pas trouver une projection d'eux-mêmes tels qu'ils sont devenus aujourd'hui « en plus jeunes ». Si Nicolas Queloz évoque une société vieillissante probablement plus intolérante face à des comportements juvéniles un peu trop « désarçonnants », Schultheis utilise le terme fort de « racisme anti-jeunes ».

On parle souvent de délinquance mais beaucoup moins de délinquants dans leur individualité. Qui sont-ils ? Au sein de cette « masse délinquante », une première différence évidente se fait, puisque physique et donc nécessairement visible. Il y a des hommes, mais également des femmes. A ce propos, est-il correct de parler d'une délinquance féminine spécifique ?

S'il ne fait pas de doutes que les garçons restent les plus nombreux au sein des statistiques officielles, qu'elles soient judiciaires ou policières, les chiffres montrent parallèlement des filles de plus en plus présentes dans la perpétration d'actes délinquants et déviants.

¹ Guéniat rapporte notamment dans l'article *L'augmentation de la délinquance des jeunes, mythe ou réalité ?* (DFI, 2009) que le nombre total d'infractions commises par les mineurs est passé de 18'627 en 1987 à 12'685 en 2006. Queloz, dans l'article *le nouveau droit pénal suisse des mineurs permet-il de faire face à l'évolution de la délinquance des jeunes* (2007) affirme que d'après les statistiques de la police fédérale, la part des mineurs dans l'ensemble des suspects identifiés a diminué, passant de 21,2% en 1997 à 19,8% en 2006.

² Cette table ronde a été organisée le 18 mai 2004 dans le cadre des actes de la rencontre autour de Michel Vuille, sociologue au Service de la recherche en éducation (Genève).

Pourtant, c'est encore un phénomène relativement peu abordé et mal connu, peut-être parce que cette population reste minime et que le terme « délinquant » est bien souvent associé aux mineurs masculins dans l'opinion commune. C'est en partie pour cette raison que j'ai choisi de diriger mon travail de mémoire sur le thème des comportements délinquants et déviants des filles. Quelle est leur importance aujourd'hui en Suisse ? Est-il plausible d'affirmer que les actes délinquants et déviants sont des phénomènes « normaux » à l'adolescence et que les adultes ont tous été un jour ou l'autre des délinquants potentiels ? Finalement, quelle est l'utilité d'une étude axée sur la délinquance au féminin ?

Pour tenter de répondre à ces interrogations, il semble pertinent de se demander quels types d'actes délinquants et déviants sont principalement commis par les filles, et en parallèle ceux commis par leurs condisciples masculins. Une autre question se pose ici : comment évaluer et mesurer cette délinquance ? Si les statistiques judiciaires et pénales renseignent sur les actes où les mineurs se sont fait surprendre par l'autorité, elles sont loin d'éclairer sur ce qui se passe dans la réalité, car une grande partie des actes commis reste dans l'ombre. Ce sont ici qu'interviennent les sondages de délinquance autorévélee et de victimisation. Nous verrons ainsi si ces différentes sources à disposition permettent d'avoir une autre vision sur la perspective genre.

Après un survol des notions de « délinquance » et de « déviance » à un niveau général et ensuite en se concentrant plus particulièrement sur la gent féminine, les résultats de deux sondages de délinquance autorévélee internationaux conduits en 1992 et en 2006 viendront étayer les statistiques judiciaires et policières publiées en Suisse. Puis, afin d'illustrer ces propos, une enquête réalisée sur une population de 80 jeunes adultes domiciliés dans le canton de Genève contribuera à mettre en exergue la perspective genre en ce qui concerne la délinquance juvénile. Finalement, une discussion sera menée sur l'utilité d'une telle recherche. En mettant bout à bout les aspects théoriques, les résultats des précédentes enquêtes et cette étude pratique, nous verrons ainsi si ce type de questionnaires peut apporter de nouveaux éléments sur la notion de genre dans le domaine de la délinquance juvénile et s'il est approprié de parler d'une délinquance « conséquente » chez les filles actuellement.

Problématique, questions de recherches et hypothèses

Au-delà des éléments que peuvent apporter les médias et leurs faits divers, la délinquance juvénile est visible selon différentes sources en Suisse. Les statistiques officielles provenant des instances judiciaires et policières sont les plus communes et rapportent que ce type de délinquance est majoritairement le fait des garçons dans une large proportion. Cette constatation semble d'ailleurs en adéquation avec l'opinion commune. Pourtant, ces statistiques sont loin de refléter ce qui se passe en réalité, car elles prennent uniquement en compte les actes pris sur le fait ou signalés par les victimes, soit les actes enregistrés. Elles ne sont donc pas suffisantes pour se rendre compte de l'ampleur réelle que représente la délinquance des jeunes, et plus particulièrement celle des filles, car la réalité sociale n'est connue que partiellement. Ce sont ici qu'interviennent d'autres sources empiriques telles que les sondages de victimisation et les sondages sur l'autorévélation. En s'intéressant plus spécifiquement aux individus qui commettent des actes considérés comme délinquants ou déviants, et pour ce faire aux enquêtes sur la délinquance autorévélee, il convient d'analyser si cette source permet d'obtenir plus de précisions sur les différences ou les convergences de comportements entre les garçons et les filles, et si ceux-ci sont actuellement en mutation. Prendre en compte les comportements des filles par le biais de ce type de sondages constitue un enjeu de taille, notamment dans la mise en place de programmes de prévention qui ne sont pas nécessairement axés en fonction du genre.

Afin de répondre à la question générale « *Quelle est l'importance relative de la délinquance et de la déviance juvéniles au féminin en Suisse ?* » tout en tenant compte de l'apport que peuvent apporter les sondages de délinquance autorévélee sur la perspective genre, des sous-questions de recherche sont nécessaires:

- En quoi et pourquoi les filles se différencient-elles des garçons dans la commission d'actes délinquants et/ou déviants ?
- Quels éléments peuvent nous apporter les différentes sources disponibles (officielles ou empiriques) et plus particulièrement les sondages de délinquance autorévélee sur la perspective genre ?
- En quoi l'étude du genre peut-elle être utile dans le phénomène de la délinquance juvénile?

L'hypothèse est la suivante :

Le phénomène de la délinquance juvénile au féminin est mal connu en Suisse, ce qui peut avoir pour conséquences :

- une conception biaisée de la réalité de la délinquance qui suppose que celle-ci est uniquement le fait des garçons,
- une minimisation du fait que nous sommes tous (fille ou garçon) des délinquants potentiels durant l'adolescence,
- des programmes de prévention de la délinquance fortement axés sur les garçons au détriment des filles.

Méthodologie

Le dispositif de recueil des données comprend une bibliographie composée d'ouvrages, d'articles, de résultats d'autres recherches sur la délinquance autorévélee et des statistiques pénales et policières suisses qui viennent enrichir la théorie. Cela permet dans un premier temps de construire un cadre théorique à propos des connaissances déjà établies sur la délinquance juvénile, sur la notion de genre et sur la délinquance au féminin.

Puis, un questionnaire auto-administré version papier inspiré par des sondages de délinquance autorévélee et de victimisation est distribué à une centaine de jeunes adultes. Au final, 80 questionnaires sont analysés. Le déroulement de cette étape empirique et la mise en place du questionnaire seront examinées plus en détail dans la troisième partie de ce mémoire.

I. Cadre Théorique

1. Délinquance et déviance juvéniles : c'est quoi au juste ?

Le délit est caractérisé par l'interdiction inscrite dans la loi ; les déviances en tant que conduites en marge de celles définies par un arbitraire social ne font pas partie de ces comportements. La délinquance est trop souvent confondue avec ces comportements déviants, ce qui contribue à l'augmentation d'une incompréhension de la part de l'opinion générale, soumise par ailleurs et de façon principale, à la référence médiatique (Blatier, 1999, p.11).

Les propos de Catherine Blatier mettent en évidence une ambiguïté certaine dans l'usage des termes délinquance et déviance et donc l'importance de faire preuve de prudence quant à leur emploi.

Délinquant, voyou, bandit... Les qualificatifs ne manquent pas pour nommer les jeunes commettant des actes que les adultes et la société en général ne cautionnent pas. Il semble évident que de nos jours, le terme « délinquant » est devenu monnaie courante et est utilisé à toutes les sauces, ce qui implique que son sens originel soit ainsi galvaudé. En effet, cela dépend si l'on comprend le terme dans son sens large, osons carrément le terme « fourre-tout » ou si au contraire nous nous limitons à son sens littéral.

Selon Aebi (2008), les notions de délinquance et de comportements déviants sont une construction sociale et ce comme la plupart des concepts. Ils sont par conséquent les résultats d'interprétations réalisées en fonction du temps et de l'espace et ne sont donc pas figés, car ils évoluent au fil du temps. Dans ce sens, Cusson (1981) soulève que l'objet d'étude qu'est la délinquance est soumis aux variations de la vie politique et morale. C'est en partie pour ces raisons qu'il est important de cadrer les différents termes utilisés afin de savoir de quoi nous sommes en train de parler réellement.

1.1. Un thème à la mode bien souvent galvaudé

La démocratisation actuelle des médias et la plus grande visibilité des faits divers et des comportements donnent l'impression que la délinquance et l'insécurité sont plus importantes aujourd'hui qu'auparavant. De plus en plus de discours alarmistes font leur apparition, notamment dans les discours politiques, mais ceux-ci sont souvent construits sur des préjugés³. Les opposants de ce type de propos évoquent non pas une augmentation des délits

³ Notons à ce sujet l'initiative populaire fédérale déposée par l'Union Démocratique du Centre (UDC) « Pour le renvoi des étrangers criminels (initiative sur le renvoi) ». <http://www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis357.html>

commis par des jeunes, mais une meilleure reportabilité de ceux-ci ainsi qu'une moindre indulgence des policiers à leur égard (Simonin, Killias & Villettaz, 2004). Il n'est pas rare d'entendre que les occasions et les opportunités d'enfreindre les lois sont également plus présentes actuellement.

Pourtant, les délits ont toujours existé et il n'y a pas une grande augmentation des cas, d'où la nécessité de déconstruire certaines idées reçues. « Qui vole un œuf » ne fera par forcément du bœuf son affaire car il n'y a pas toujours récidive, soit une nouvelle comparution judiciaire pour un délit qualifié de même nature, ou réitération qualifiée par une répétition d'actes sans qu'il y ait nécessairement judiciarisation. Selon Harrati, Vavassori et Villerbu (2006), un délit mineur ne fait donc pas de celui qui l'a commis un « délinquant notoire » (p.107).

De nombreux préjugés et jugements se construisent uniquement sur l'apparence. Le terme de délinquant n'échappe pas à la règle et est de nos jours utilisé à tout-va par de nombreux prestidigitateurs. Pourtant, la délinquance juvénile reste un phénomène relativement ordinaire. Selon Didier Pigeon, professeur d'un cours intitulé « *Délinquance et déviance juvénile* » à l'Université de Genève⁴, une dédramatisation doit être envisagée. En effet, pratiquement tous les adolescents commettent des délits, et pas seulement les fils « de mauvaise famille » comme le spécifie Cusson (1981). La transgression et la confrontation à la loi deviennent nécessaires à un certain âge, notamment lors du passage délicat de l'enfance à l'âge adulte où la délinquance peut être qualifiée « *d'initiatique* » ou d'ordinaire. Dans d'autres cas, elle peut répondre à une délinquance dite « *d'exclusion* » et correspond à une survie résultant de conditions de vie devenues difficiles, par exemple le problème du manque d'emplois. Ce n'est finalement que pour une minorité des cas qu'elle devient « *pathologique* ».

Des raisons ainsi que des explications à ces comportements délinquants sont souvent recherchées et il n'est évidemment pas envisageable de ne prendre en compte qu'un seul paramètre, car c'est un processus bien plus complexe (l'enfance malheureuse étant un exemple souvent cité). Néanmoins, se confronter aux normes peut être vécu comme une réaction de survie devant le danger, une affirmation de soi et peut amener du plaisir, de l'excitation et également la sécurité, la richesse, ou encore un sentiment de domination et de gloire : dimensions qui peuvent être parfois considérées comme étant bien attractives pour les jeunes... Si les adolescents choisissent de se livrer à la délinquance, c'est qu'ils y trouvent

⁴ Suivi en 2005 dans le cadre des cours proposés par la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education de l'Université de Genève.

leur profit et que ce genre d'activités leur permet d'atteindre leurs fins mais cela ne signifie pas nécessairement qu'ils s'ancreront alors dans le crime (Cusson, 1981). Finalement, il peut être perçu que l'adolescent quitte en quelque sorte l'enfance par l'effraction. En défiant l'adulte, il peut s'en approprier le statut.

Qu'est-ce qui peut donc pousser des individus à transgresser les normes bien établies de notre société? Une révolte, une tentative pour survivre, une recherche d'alternatives? Avant de prendre le risque d'entrer dans un tel débat, qui bien que fort intéressant n'est pas exactement le sujet de ce mémoire, il semble important de poser le décor quant à ces termes qui défilent bien souvent devant nos yeux : la délinquance et la déviance.

1.2. Entre délinquance, déviance et comportements problématiques

Les paragraphes qui suivent essayeront d'éclaircir le mieux possible ces deux termes en proposant des définitions et des exemples. Il convient de s'attarder sur ce qui différencie un comportement délinquant d'un comportement déviant, notamment en prenant en compte des conséquences qu'ils engendrent.

Les comportements délinquants

L'unique cause effective d'un crime n'est autre que celui qui le commet, le criminel, c'est-à-dire, un homme libre et responsable de ses actes, tout en étant soumis comme chacun d'entre nous, au cours de son existence, à des aléas susceptibles d'affaiblir sa lucidité et son contrôle. (Mailloux, 1979, cité par Cusson, 1981, p.235)

Etymologiquement, le terme « délinquant » provient du latin *linquere* ou *relinquere* qui veut dire laisser, abandonner, lâcher, rompre un lien ou se séparer (Harrati & al, 2006, p.14). Finalement, ces différents termes évoquent tous un éloignement des normes établies par la société. On considère ainsi l'individu délinquant comme celui allant à l'encontre des lois, des normes et de l'ordre social. Ce n'est qu'à partir du 18^{ème} siècle que la notion de délinquance s'est véritablement formée en renvoyant avant tout à une notion juridique.

En effet, il faut qu'il y ait un acte défini comme punissable selon le code pénal ou d'autres lois en vigueur pour qu'il y ait acte considéré délinquant. Il n'y a pas de délits ou de crimes sans une loi préétablie. Queloz (2007) met en évidence cet aspect en affirmant que la délinquance n'est pas un état ou une nature particulière, d'où l'importance d'éviter tout jugement de valeur à ce propos. Du point de vue du code pénal, il existe différents types d'infractions : les contraventions, par exemple, relatives au code de la route ; les délits, notamment les vols, les escroqueries ainsi que l'usage de stupéfiants ; et finalement les

crimes, tels que les agressions sexuelles, les meurtres, les tortures et actes de barbarie et le trafic de stupéfiants. En Suisse, nous nous baserons sur les lois suivantes : le code pénal (CP) entré en vigueur en 1942, la loi sur la circulation routière (LCR) en vigueur depuis 1959 (entre 0,2 et 0,4% des cas) et la loi sur les stupéfiants (LStup) entrée en vigueur en 1952 (environ 20% par rapport à l'ensemble des jugements). Nous prendrons également en considération la loi fédérale sur les armes, les accessoires d'armes et les munitions de 1997 (LArm), la loi fédérale sur l'alcool de 1932 (LAlc) et la loi sur la vente à l'emporter des boissons alcooliques de 2005 (LVEBA) spécifique au canton de Genève.

Selon certains auteurs tels que Cusson, il faut qu'il y ait une victime pour que l'on puisse parler de délit. Nous retiendrons cependant la définition de Leblanc (1977), qui, cité par Cusson (1981), la proposait en ces termes, en l'ajustant à celle proposée par Born (2005) :

La délinquance juvénile est l'ensemble des infractions (crimes et délits) défini par les lois et commis par des personnes de moins de 18 ans qui, si cet ensemble était connu de la police ou des tribunaux, pourrait être sanctionné par une mesure.

Les comportements déviants

Désigner ses déviants, c'est se rassurer sur sa propre rectitude et sa santé mentale.
(Auteur inconnu)

D'après le Professeur Pigeon, les personnes considérées comme déviantes sortent de la norme et vont à l'encontre de certaines règles, d'où la dimension de transgression. Le terme « déviance » apparaît dans les années 1960 et comprend ce qui échappe à la norme et ce qui sort de la variation admise par la norme sociale. Pour qu'une situation de déviance existe, il faut trois paramètres : une norme, une transgression à cette norme et une réaction sociale dans le sens d'une stigmatisation de cette transgression. La catégorie « déviance » n'est pas homogène et dépend du point de vue. Par exemple, on peut être considéré comme déviant aujourd'hui mais pas à une autre époque, ici mais pas ailleurs. Encore une fois, ce n'est pas un concept figé et les exemples suivants sont peut-être plus parlants : ainsi, l'avortement ou l'homosexualité sont des comportements qui n'étaient pas tolérés jadis mais qui le sont devenus aujourd'hui, alors que la domination de l'homme sur la femme est un comportement qui tend à s'effacer actuellement alors qu'il était monnaie courante il y a quelques années. Ceci est également le cas pour certaines formes de corruptions, de propos racistes, pour le

harcèlement sexuel, la fumée ou la pollution. En concordance avec ces exemples, Harrati & al (2006) mettent en évidence que les transgressions ne constituent pas toutes en soi une déviance. En effet, transgresser certaines normes sociales permet aussi de remettre en question certains principes et certaines valeurs, ce qui peut contribuer à l'évolution de la société.

Toute notre vie sociale est organisée en fonction de normes et de codes ce qui implique que chaque culture a sa liste de comportements déviants. Une norme sociale est ainsi marquée culturellement. La déviance suppose donc un processus de désignation par des professionnels ou non et une visibilisation de cette déviance. La société juge alors si un comportement peut être considéré comme normal ou anormal. Comme le souligne Born (2005), « c'est par la société, ses règles, ses normes et ses lois que l'acte délinquant est défini » (p.11).

En ce qui concerne la déviance, nous retiendrons la définition suivante, d'après celle proposée par ce même auteur :

La déviance est tout écart par rapport à une norme, sans que la loi en soit le critère.

1.3. Quelques théories de la déviance

De nombreux auteurs, en particulier des sociologues, ont proposé des théories relatives à la déviance et aux comportements délinquants. Celles-ci contiennent des éléments intéressants et permettent de se rendre compte des diverses perceptions que l'on peut se faire des individus usant de telles conduites.

Nous ne pouvons évidemment évoquer toutes les théories existantes à ce sujet car elles sont loin d'être exhaustives. Nous nous limiterons donc à trois visions, d'après l'article « *Théories de la déviance et délinquance auto-reportée en milieu scolaire* » de Perreti-Watel (2001). Les trois perspectives présentées sont la théorie de la tension, la théorie du contrôle social et la théorie des sous-cultures déviantes.

La théorie de la tension, dont le principal fondateur est Merton⁵, prône que chaque société est définie selon des buts culturels spécifiques (principalement la réussite sociale) ainsi que par des moyens institutionnels permettant d'y parvenir. Cependant, l'individu qui ne parvient pas

⁵ Robert Merton (1910-2003) est un sociologue américain qui a beaucoup travaillé sur les phénomènes de déviance et de criminalité.

à atteindre ce but, par exemple en ne bénéficiant pas de ces différents moyens, essaiera peut-être d'y accéder par des méthodes auxiliaires parfois non légales. Cette théorie souligne donc les inégalités sociales et la difficulté des individus d'être acceptés par le système s'ils n'en font pas partie.

Une autre théorie, celle du contrôle social, soutient que les comportements délinquants sont le résultat d'une socialisation inachevée ou déficiente. Elle met en évidence un affaiblissement des rôles sociaux entre le jeune et les institutions familiales et scolaires, mais ne substitue pas pour autant le contrôle familial à celui des pairs qui orienteraient l'individu vers des pratiques délinquantes. Une autre théorie en est proche, celle des opportunités, qui préconise que certaines activités, comme les sorties nocturnes, favorisent certains actes de la part des adolescents, d'autant plus lorsqu'elles ne sont pas soumises au contrôle d'une figure d'autorité.

Finalement, la théorie des sous-cultures déviantes suppose que les normes de conduite ne sont pas uniformes. En effet, dans certains groupes, on favorise des normes contraires à celles de la société. Dans cette perspective, le phénomène des bandes, qui est loin d'être nouveau, peut être mentionné.

D'après le document « *Du boulet au bracelet* » du Département fédéral de l'intérieur [DFI] publié en 2007, ces différentes théories ou philosophies de la déviance sont importantes, car c'est également d'après elles que l'on décidera d'agir de telle ou telle manière avec les individus dont les actes ont été interpellés par le système. On préférera par exemple une approche répressive ou d'exclusion si l'on attribue la délinquance à des facteurs individuels liés à l'accusé. Au contraire, on prendra plus en compte l'enfance, la psychologie ou le parcours d'une personne sanctionnée si l'on explique la délinquance pour des raisons économiques et sociales et plus particulièrement l'intégration souvent difficile des adolescents. Dans cette optique, la peine sert à transformer positivement les individus. Enfin, lorsque l'on explique la délinquance par la démission des institutions, que ce soit la famille ou les instances policière et judiciaires, on considère que la personne sanctionnée est responsable de ses actes ainsi que d'avoir rompu le pacte social préétabli. Concernant la peine, il s'agit ici de punir le coupable en fonction des dommages et des souffrances qu'il a causés à la victime.

La recherche d'équilibre entre punition, protection et réhabilitation reste ainsi constante.

1.4. Délinquance passagère ou carrière criminelle ?

Tous les adolescents ayant commis un acte délictueux ne deviennent pas des délinquants de carrière. Il semble ainsi important de faire la différence entre un comportement délinquant temporaire (ou transitoire selon Blatier) qui caractérise une grande majorité des adolescents et un comportement s'inscrivant dans ce qui a été décrit par certains auteurs (Born, LeBlanc, Perreti-Watel) comme une carrière délinquante (ou délinquance persistance selon Blatier). D'après Born (2005), le délinquant occasionnel commet généralement des actes de faible gravité et ce à une fréquence moindre que son collègue entrant dans une carrière délinquante, caractérisée par un plus grand nombre d'actes commis et d'une gravité suffisante pour être passible d'emprisonnement. Pour ces derniers, l'activité délinquante se poursuit au-delà de l'adolescence. Ceci constitue d'ailleurs une des craintes de la part de la société qui s' imagine que les conduites déviantes des jeunes se reflètent sur la criminalité à l'âge adulte (DFI, 2007). Cette crainte est loin d'être nouvelle. En effet, comme le souligne Kaluszynski (1996), Drillon écrivait déjà en 1905 que « le petit malfaiteur deviendra fatalement un grand criminel », ce qui met de manière évidente en jeu l'avenir du pays (p.112). Afin de nuancer cette idée, le document du Département fédéral de l'intérieur et de l'Office fédéral de la statistique « *Evolution de la délinquance juvénile* » (2007) affirme que « la délinquance des mineurs n'est pas le miroir de la future criminalité des adultes » (p.13). Cependant, Perreti-Watel (2001) relève que plus l'entrée dans la délinquance est précoce, plus le risque d'y persister est important. Ce même auteur cite Lagrance (2000), qui fait la différence entre la délinquance transgressive et la délinquance initiatique. Dans la plupart des cas, la première a trait à une rupture temporaire avec l'environnement social et le milieu familial. Quant à la deuxième, très présente dans les quartiers dits sensibles, elle correspondrait davantage à une transgression sociale permettant aux jeunes de s'intégrer dans la « sous-culture déviante locale » et de rentrer dans une carrière délinquante (p.249).

Toutefois, Harrati & al (2006) rappellent la nécessité de prendre en compte plusieurs critères tels que l'âge de l'individu, la durée, la répétition et l'alternance des manifestations, l'ensemble des manifestations symptomatiques, le type d'acte délinquant/violent et sa signification psychologique pour le sujet, les secteurs atteints et les ressources du jeune, les aspects du fonctionnement psychique, l'état physique et les perturbations organiques, les conditions et la dynamique familiales, sociales et scolaires (p.82).

Comme quoi, on qualifie bien souvent trop vite un individu de délinquant sans prendre en compte la complexité qu'engendrent tous ces paramètres. La stigmatisation non justifiée

devient ainsi un problème majeur et peut notamment avoir un impact sur l'image de soi de ces adolescents et peut-être même sur leur activité délinquante.

Dans ce sens, Queloz (2004) cite Selosse (1997) qui a établi une grille de lecture parmi les actes délictueux que peuvent commettre les adolescents : il fait ainsi une distinction entre les actes d'insouciance, les actes perturbateurs, les actes dérogatoires, les actes de transgression et les actes attentatoires. Concernant la continuité de la délinquance à l'âge adulte, Born (2002) retient l'âge de vingt ans comme un âge moyen charnière où les jeunes doivent prendre des décisions importantes, par exemple au sujet de leur formation ou de leur lieu de résidence. Leur mode de vie se précise en parallèle de leur conscience de la responsabilité, notamment pénale. Ainsi, ces divers éléments conduiront à un abandon de la délinquance pour la majorité des jeunes mais pourra également la renforcer chez les jeunes « marqués de longue date par la vulnérabilité sociale » (p.58). Par une étude, l'auteur souligne de surcroît que la gravité de la délinquance adulte est très liée à la consommation et à la vente de drogues ainsi qu'à des victimisations durant l'adolescence (p.61). Il se place ainsi contre l'idée selon laquelle la délinquance serait limitée à l'adolescence, car elle ne concernerait qu'un nombre restreint d'individus et non la majorité.

LeBlanc a également étudié le passage de la délinquance juvénile à la criminalité adulte au Québec (1984). Selon lui, cinq mécanismes assurent un enracinement dans la délinquance : la précocité, la stabilité, la gravité, la densité et la variété des activités délictueuses. Ainsi, plus le degré de délinquance est élevé durant l'adolescence et plus la probabilité de criminalité adulte est grande. Au niveau des chiffres, les criminologues estiment qu'un peu plus de la moitié des jeunes déclarés délinquants par les tribunaux des mineurs seront condamnés à nouveau une fois adultes. LeBlanc arrive à deux conclusions : la première est que les conduites délinquantes à l'âge adulte peuvent être prédites à partir des activités délictueuses commises durant l'adolescence. Quant à la deuxième, elle met en avant que la continuité de l'activité délinquante pendant l'adolescence suffit pour que l'on puisse considérer la première récidive comme un signe probable de la criminalité adulte. Selon ces dires, il est donc primordial d'identifier le plus tôt possible les sujets considérés comme étant à risque, d'un point de vue préventif.

Pour terminer, il convient de rappeler que délinquant occasionnel ou non, nous avons pratiquement tous une fois dans notre existence songé à des idées déviantes. Pourtant, nos choix, nos valeurs, nos amis ou encore notre vision de la vie et particulièrement du futur nous

ont incités à prendre tel ou tel chemin. Selon Born (2005), ce sont tous ces paramètres qui vont « minimiser » ou au contraire « maximiser la déviance au cours du développement personnel » (p.200), en particulier durant la période de l'adolescence.

Après avoir insisté sur les notions de délinquance et de déviance, puis en ayant souligné quelques unes de leurs caractéristiques à un niveau général, il convient maintenant de s'intéresser plus particulièrement à la délinquance juvénile au féminin. La notion de genre dans la criminalité et également les causes avancées pour expliquer les différences de comportements entre les garçons et les filles seront ainsi abordées, en plus des tendances actuelles de cette délinquance.

2. Délinquances et déviances féminines

Whether you are born male or female will be of major consequence for all aspects of your life : for the expectations others in society will have of you, for your treatment by other people, and for your own behavior. (Garett, 1987, introduction).

De manière générale, nous entendons davantage parler de délinquants que de délinquantes car ce phénomène semble effectivement plus souvent conjugué au masculin. Pourtant, selon certaines études, il faudrait s'attendre à une présence féminine plus importante au sein des statistiques de la délinquance dans les années à venir, bien que leurs actes restent moins agressifs et violents que ceux des garçons (Blatier, 1999, p.106).

2.1. Vous avez dit genre ?

Dans son ouvrage « *Les femmes résistent au crime* » (1997), Robert Cario utilise la définition suivante pour spécifier la notion de genre : « Le genre, c'est l'identité sociale associée à chaque sexe » (p.13). Il note ainsi une différence fondamentale entre le sexe biologique et le sexe social. Si le sexe n'est en fin de compte qu'une variable biologique, le genre est au contraire une véritable variable politique, sociale et culturelle. Dans ce sens, Stefanie Garrett suggère que toutes les sociétés sont organisées sur la base des différences de genre entre les hommes et les femmes (1987). La perspective du genre est ainsi déterminante en ce qui concerne plusieurs domaines de la vie tels que le travail, les politiques, mais aussi la déviance et le crime.

L'apprentissage du genre, qui est fondamentalement ancré dans nos croyances et nos habitudes, se fait de manière précoce par la socialisation. Toute société attend effectivement des rôles sociaux et des attitudes différenciés selon que l'on soit né homme ou femme (Born 2005). Par exemple, il est fréquemment admis que les garçons sont valorisés par la force et la virilité, alors que les filles sont quant à elles plus cantonnées dans la douceur et l'apaisement. Même si ces propos sont fortement chargés en stéréotypes, il n'en reste pas moins qu'ils sont encore très imprégnés dans notre société. Il suffit d'entrer dans un magasin de jouets pour en avoir le cœur net : les rayons à dominance rose où poupées et fourres à micro ondes en plastique règnent en maître sont encore et toujours en opposition avec les jeux de construction et autres monstres terrifiants. Une « attitude différentielle » (Cario, 1997, p.72) est également présente dans d'autres domaines, que ce soit la formation professionnelle, l'image de la femme transmise par les médias ou les législations, attitude qui contribue au maintien des rôles réservés à la femme et empreints de nombreux clichés.

Cet apprentissage différencié n'est pas sans conséquences sur les comportements délinquants et les différences d'action entre les garçons et les filles. Dans les lignes qui suivent, nous allons nous concentrer sur la perspective genre dans le domaine de la criminalité et essayer de comprendre quelques éléments de différenciation qui ont été constatés par certains auteurs entre les hommes et les femmes, que ce soit d'un point de vue biologique, sociologique ou féministe.

2.2. Le genre à l'épreuve de la criminalité

Comme mentionné précédemment, il est établi que la délinquance est une activité majoritairement masculine. D'ailleurs, l'étude de la délinquance a pendant longtemps exclu les comportements des filles de la théorie et de la recherche (Chesney-Lind, 1997). Il est également important de préciser que tous les pays dans lesquels des statistiques à ce sujet sont disponibles montrent des chiffres où les femmes commettent nettement moins d'actes délinquants que les hommes (Garett, 1987), ce qui est toujours d'actualité, excepté pour les délits liés à la prostitution. Pour toutes les autres catégories de délits et de crimes, les femmes constituent environ le quart du total des arrestations. Il n'est donc pas contestable que la présence des hommes au sein du phénomène délinquant soit prédominante. Chesney-Lind (1997) met le doigt sur un point important en affirmant qu'il existe un lien entre les problèmes des filles et la criminalité des femmes, et qu'il ne faut pas considérer ces deux entités de manière distincte. L'auteur précise que des recherches sur l'enfance des femmes criminelles révèlent que de sérieux problèmes durant l'adolescence peuvent avoir des effets déterminants sur le choix des filles. A titre d'exemple, aux Etats-Unis, près d'un tiers des femmes en prison a été abusé physiquement ou sexuellement avant l'âge de dix-huit ans et plus de la moitié ont grandi dans un foyer sans les deux parents présents, où dans ce cas plus d'un tiers des parents avaient des problèmes d'alcool et de drogues (p.4).

Si les femmes sont minoritaires au sein de la délinquance, Cario (1997) souligne le fait qu'elles commettent des infractions contre les biens généralement exclusives de violence dans une grande majorité des cas et qu'elles ont plus tendance, lorsque la tension est trop forte, à réagir par une agressivité envers elles-mêmes plutôt que dirigée vers autrui. L'auteur met également en évidence que les femmes sont sur-représentées dans quelques infractions telles que celles relatives à la garde des mineurs, à la législation sur les chèques, aux falsifications et usages des chèques et de cartes de crédit ainsi qu'au proxénétisme. Elles ne sont donc que très peu présentes dans les actes avec violences, ce qui peut amener à penser que finalement, leur délinquance pourrait être qualifiée d'exclusion ou de précarité sociale, et comme le spécifie

Cario, « sans réelle gravité pour la pérennité de l'espèce humaine » (p.32). De manière schématique, l'auteur émet quatre critères présentés comme étant à risque dans la commission d'actes délinquants lorsque l'on est une femme: être jeune (deux délinquants condamnés sur cinq ont moins de vingt-cinq ans), étrangère, dépourvues de connaissances scolaires et professionnelles, et avoir un statut socio-culturel défavorisé.

Dans une revue publiée en juin 2009 sur les « *Formes, figures et représentations des faits de déviance féminine* », Claire Gavray affirme que la théorie du genre aide à « remettre en cause l'idée d'une délinquance féminine « par essence » différente de la masculine » (p.45). De nombreuses tentatives d'explication ont été recherchées concernant les différences de comportement entre les deux sexes lorsqu'il s'agit d'actes délinquants ou criminels. Selon elle, la délinquance des adolescentes semble plus liée à des difficultés de contexte et au vécu de victimisations psychosociales tandis que celle des garçons se révèle plus liée aux exigences de « masculinité ». (p.53)

Il est maintenant essentiel de se pencher sur les diverses théories appréhendées sur la notion de genre dans le domaine de la criminalité.

2.3. Biologie versus socialisation et féminisme

Les processus de leur socialisation favorisent la structuration d'une personnalité dont les traits psychologiques majeurs conduisent au respect de l'autre, à l'affectivité, à la douceur. (Cario, 1997, p.153)

Par les apports des théories sur la criminalité féminine, Colette Parent (1992) évoque la nécessité de prendre en compte non seulement les caractéristiques biologiques ou psychologiques des femmes, mais surtout les facteurs politiques, économiques et sociaux dans lesquels « s'inscrivent leur criminalité » (p.77). L'auteur cite Carlen (1985) pour qui les conditions matérielles des femmes dans les sociétés patriarcales et capitalistes, en plus du sentiment d'injustice sociale, les amènent à opter peu à peu pour l'illégalité. Pour elle, la *femme criminelle* n'existe pas car elle vient de tous les milieux socio-culturels.

Selon Cario (1997), bien que les femmes aient les mêmes contraintes d'ordre familial, social, économique ou culturel que les hommes, elles évitent de recourir à la violence pour résoudre les conflits. Il cite Burt (1961) qui oppose les instincts asthéniques caractérisés par la peur, la soumission, la tendresse et le chagrin aux instincts sthéniques où emportement, assurance, curiosité, joie et affirmation sexuelle prédominent. D'après cette distinction, la première catégorie caractériserait les femmes et la deuxième les hommes.

Les causes biologiques et psychologiques

Garett (1987) affirme qu'un grand nombre d'individus présument qu'il y a des distinctions biologiques nettement démarquées entre les hommes et les femmes et que ce sont celles-ci qui déterminent leurs rôles sociaux. Parmi elles, des facteurs biologiques tels que la taille du cerveau, les hormones, les chromosomes ou les caractéristiques sexuelles secondaires ont été utilisés pour expliquer les différences de comportement en fonction du sexe et parfois pour justifier une non égalité de traitement entre les hommes et les femmes.

Ainsi, beaucoup de discours d'inspiration misogyne se basent sur la biologie pour expliquer les différences dans le phénomène de la criminalité. Cario (1997) cite à ce propos plusieurs auteurs. Parmi eux, Lombroso et Ferrero (fin du 19^{ème} siècle), qui affirment que les femmes sont naturellement plus trompeuses et qu'elles arrivent donc à dissimuler plus aisément les infractions commises, d'où leur représentation réduite au sein de la criminalité. Ils émettent également l'hypothèse que par leur côté manipulateur, les femmes encourageraient les hommes à enfreindre la loi. Pollak (1965) est aussi cité et estime quant à lui que les activités criminelles féminines sont difficilement détectables, notamment par les rôles sociaux qu'elles exercent. Finalement, de nombreux autres auteurs se joignent pour affirmer que la femme possède en elle un dispositif prédisposé à avoir des enfants et donc naturellement un instinct pour s'occuper d'eux alors que l'homme est destiné à être agressif et dominant, tout en ayant un rôle instrumental au sein de la famille.

Le qualificatif *femme* serait le plus souvent pensé pour être inférieur au qualificatif homme selon Garett (1987). La faiblesse physique est également un facteur cité de nombreuses fois et serait une partie de l'explication de la non présence des femmes dans les infractions où l'on doit se servir de sa force selon certains auteurs (par exemple Quetelet, 1848, cité par Cario, 1997).

Contrairement aux théories misogynes, Rita J. Simon, citée par Cario, exprime l'idée que les femmes ne sont pas de nature plus morale que les hommes mais qu'elles avaient simplement beaucoup moins d'opportunités de céder à la criminalité par le passé, car elles ne disposaient pas des moyens nécessaires.

Voyons à présent ce qu'il en est d'un point de vue sociologique.

Les causes sociologiques et culturelles : l'apprentissage des rôles sociaux

Déjà dès la fin du 19^{ème} siècle, Emile Durkheim mettait en lien la sous-représentation des femmes au sein de la criminalité avec leurs rôles sociaux, en soulignant que cela était beaucoup plus un effet de causes sociales que de causes organiques. D'autres criminologues comme Sutherland et Cressey ont bien insisté sur le fait que le comportement antisocial à l'encontre des normes est appris. Il n'a par conséquent aucun lien avec la biologie et n'est donc pas inné. Selon Cario (1997), « ce sont seulement les occasions qui lui manquent [à la femme] parce qu'elle est moins fortement engagée dans la mêlée de la vie » (p.69). Dans le même ouvrage, Cario affirme qu'une telle résistance au crime de la part des femmes est culturelle et que celles-ci s'arrêtent volontairement sur le chemin du crime. Il ajoute que cette résistance a un lien avec les caractéristiques de socialisation dues à leur genre qui tend à favoriser des traits psychologiques tels que l'affectivité, l'allocentrisme, la tolérance ou encore la solidarité. Selon lui, ces particularités expliquent la stabilité de leur participation à la criminalité depuis de nombreuses années.

Un autre facteur est fréquemment invoqué par rapport au fait que les femmes ne sont pas représentatives au sein des criminels : l'indulgence des hommes, en premier lieu de ceux qui font partie du contrôle social, comme les juges ou les policiers. Comme le suggère Cario (1997), qui justifie cette clémence comme une misogynie plus ou moins consciente, « la place de la femme étant au foyer, il convient de l'y ramener chaque fois qu'elle s'en écarte, notamment par la délinquance » (p.60). Dans leur ouvrage « *La délinquance des mineurs en Europe* » (2005), Blatier et Robin s'interrogent sur les différences en matière de pourcentage de filles délinquantes condamnées dans les pays européens. Ils évoquent alors les politiques en matière pénale et d'éducation qui pourraient avoir des conséquences sur la réduction ou l'augmentation de ces pourcentages. Concernant la mise en examen des filles, qui reste moindre en comparaison de celles des garçons, les auteurs mettent en évidence une certaine clémence qui a longtemps persisté chez les juges à l'égard des filles. Gimenez, Blatier, Paulicaud et Pez (2005) soulignent également ce facteur en notant qu'il est possible que les filles soient moins repérées par la population ainsi que par les autorités policières et/ou judiciaires et qu'elles soient l'objet de moins de dépôts de plaintes, notamment à cause de la notion de visibilité sociale des comportements des filles et des garçons.

Les auteurs féministes maintiennent que ce facteur qualifié de « chevaleresque », selon lequel les femmes seraient traitées de manière plus charitable, est un mythe qui découle d'attitudes paternalistes et essentialistes. En effet, ils n'accepteraient pas que les femmes soient capables de prendre leurs propres décisions et continueraient de croire qu'elles ne sont pas véritablement criminelles de par leur nature douce et passive.

Les théories féministes

Selon Cario (1997), il faut attendre la fin des années 60 et les femmes criminologues pour que l'on prenne en compte sérieusement « l'importance du statut social de la femme en tant que facteur explicatif de leur sous-représentation dans la criminalité » (p.69). La mise à l'écart du *sexe faible* causée en grande partie par la domination des hommes a contribué à la sous-représentation des femmes dans la criminalité.

Garett (1987) précise que le terme féministe décrit quelqu'un qui refuse de prendre pour garantie que les différences entre les hommes et les femmes soient naturelles. Les féministes maintiennent que la science est dominée par les hommes et qu'elle a été utilisée pour légitimer les divisions genrées dans la société. Garett cite Oakley (1972) qui affirme qu'il y a des règles dans chaque société à propos des activités appropriées pour les hommes et les femmes. Elle insiste sur le fait que celles-ci varient considérablement en fonction de la culture. En ce qui concerne la criminalité, les féministes prônent qu'une explication peut être trouvée dans la socialisation en fonction du genre et dans les formes de domination des hommes dans la société.

Stéphanie Rubi (2003) mentionne dans son article qu'il n'existe pas de théories propres à la délinquance féminine car elles sont toujours construites à partir de modèles qui existent déjà et qui ont été élaborés à partir d'expériences masculines, d'où la nécessité de se baser du point de vue des filles. L'auteur contre également l'idée selon laquelle le féminisme serait responsable de l'accroissement de la criminalité des femmes suite aux mouvements d'émancipation dans les années 1960-1970. Chesney-Lind (1997) évoque également cette cause non justifiée, en précisant que cette théorie a plus ou moins été discréditée, faute de support empirique valable.

Gavray (2009) attire l'attention sur le point suivant :

Les différences sexuées dans les valeurs, avis, attitudes et comportements ne sont pas à considérer comme des données biologiques mais sont largement conditionnées par la socialisation et l'intériorisation souvent inconsciente de normes contradictoires, dont certaines continuent significativement à valoriser la différence et la séparation des rôles entre les sexes (p.63).

Après avoir fait le tour de plusieurs théories qui donnent quelques pistes de réponses possibles sur les différences entre les garçons et les filles, passons aux tendances actuelles de la délinquance féminine.

2.4. Tendances actuelles de la délinquance des filles

Il est une donnée qui ressort avec force et constance. Il s'agit du fait que les filles commettent moins d'actes délinquants que les garçons. Quel que soit le pays, la méthode de cueillettes des données, l'âge, la période, le milieu socio-économique, l'écart subsiste. (Collette-Carrière & Langelier-Biron, 1983, p.30)

Malgré le fait que ces propos datent de 1983, les filles n'ont pas rattrapé les garçons au niveau de la délinquance. Cependant, les tendances actuelles appliquées à la délinquance des filles montrent que celle-ci semble augmenter légèrement alors que celle des garçons présente une stabilisation.

Par exemple, l'étude de Gimenez en France (2005) rapporte que si les actes délictueux des garçons restent supérieurs à ceux des filles, on constate dorénavant une évolution plus rapide de la délinquance féminine. En effet, le nombre de filles mises en cause pour l'année 2000 a augmenté de 5,45% alors que ce chiffre est de 2,51% chez les garçons. Selon cette même étude, plusieurs hypothèses relatives à cette augmentation sont avancées : une augmentation réelle des délits féminins, la modification des rôles sociaux féminins et masculins et les changements dans les pratiques des organismes chargés du contrôle social qui reconnaissent plus facilement et plus ouvertement qu'auparavant les délits des filles.

Mucchielli (2007) parle également de la situation en France et souligne que l'augmentation de la part des filles dans la délinquance est globalement similaire à celle des garçons, du moins en ce qui concerne les actes commis, excepté ceux comprenant de la violence physique. Il émet donc l'hypothèse que si ce sont les mêmes processus qui contribuent à cette augmentation chez les deux sexes, il n'est pas indispensable de rechercher des facteurs particuliers qui expliqueraient une évolution du comportement chez les filles.

Quoiqu'il en soit, même si les filles semblent prendre du galon et être de plus en plus présentes au sein du phénomène de délinquance, elles restent encore loin derrière les garçons, une part de cette disparité se trouvant certainement dans la différenciation des rôles sociaux attribués aux hommes et aux femmes évoquée au cours de ce chapitre. Nous allons maintenant nous intéresser aux chiffres officiels disponibles en Suisse en parcourant les statistiques afin de voir ce qu'il en est de la présence féminine, mais également pour faire le point sur la précaution d'usage nécessaire lorsque l'on utilise ce type de données.

3. Statistiques officielles et délinquance

Non seulement les chiffres gouvernent le monde, mais encore ils montrent comment le monde est gouverné. (Goethe, cité par Guay, 1991, p.7)

3.1. Les statistiques judiciaires en Suisse

D'après le document du Département fédéral de l'intérieur et de l'Office fédéral de la statistique « *Evolution de la délinquance juvénile* » (2007), il y a eu environ cinq fois plus d'adolescents que d'adolescentes parmi les mineurs jugés de 1934 à 2004 (p.13).

D'après cette même source, voici l'évolution des jugements pénaux des adolescents selon le sexe, le nombre et le pourcentage de 1934 à 2004 (tous les dix ans) :

| Année | Garçons | | Filles | |
|-------|---------|------|--------|------|
| | Nombre | % | Nombre | % |
| 1934 | 598 | 84,9 | 107 | 15,1 |
| 1944 | 1183 | 84,8 | 212 | 15,2 |
| 1954 | 1137 | 84,8 | 204 | 15,2 |
| 1964 | 2089 | 89 | 257 | 11 |
| 1974 | 2751 | 84 | 524 | 16 |
| 1984 | 3370 | 86 | 549 | 14 |
| 1994 | 2655 | 84,7 | 481 | 15,3 |
| 2004 | 4083 | 83,5 | 809 | 16,5 |

Selon ce tableau, la proportion des jugements pénaux entre les garçons et les filles est restée plus ou moins similaire entre 1934 et 2004 malgré quelques fluctuations. D'un point de vue global, la proportion des jugements pénaux des filles est passée de 15,1% en 1934 à 16,5% en 2004. Malgré tout, le nombre de cas en terme de chiffres a augmenté de manière significative pour les garçons comme pour les filles. On note effectivement une augmentation de 683% chez les garçons et de 756% chez les filles, mais il est nécessaire de prendre quelques précautions quant à l'exploitation de ces chiffres, car des différences sont certainement apparues entre 1934 et 2004, notamment par la reportabilité des actes ou encore par un nombre plus important d'infractions répertoriées.

Cependant, les dernières statistiques sur les jugements pénaux des mineurs montrent une certaine évolution de la délinquance féminine. Les plus récentes sont disponibles pour l'année 2008⁶, où la proportion est de 78,6% pour les garçons et de 21,4% pour les filles. On remarque donc que la proportion des filles est plus importante qu'en 2004, ce qui implique parallèlement une augmentation du nombre de jugements. Pour prendre des chiffres en exemple, on a dénombré 2'777 jugements à l'encontre des filles en 2007 et 3'134 en 2008.

Corrélativement, Queloz (2004) note que la part des filles parmi les mineurs jugés et sanctionnés s'est accrue de 15% entre 1999 et 2003 et qu'en fonction des proportions, elle était de 17% en 1999 et de 20,5% en 2005. L'auteur mentionne que cette tendance est équivalente dans la plupart des pays occidentaux. En ce qui concerne l'évolution de 1999 à 2005 du total des jugements prononcés, celui-ci a augmenté de 9,5% chez les garçons et de 37,4% chez les filles. Il ajoute cependant qu'en Suisse, seul 0,12% des jeunes de moins de dix-huit ans ont été sanctionnés pour des actes de délinquance vraiment grave comme la violence contre les personnes (p.19).

3.2. La statistique policière de la criminalité

Après révision, la statistique policière de la criminalité [SPC] bénéficie depuis 2009 de données harmonisées (saisie et exploitation des données) dans le but d'établir des rapports nationaux et cantonaux et de permettre une meilleure comparabilité intercantonale. Elle remplace ainsi ce qui était auparavant publié par l'Office fédéral de la police et recense les faits en relation avec le droit pénal que la police a enregistrés. Ce premier document publié en 2010 par l'Office fédéral de la statistique met en évidence les données suivantes pour ce qui a trait aux mineurs :

En Suisse, les infractions mineures sont le plus souvent enregistrées par la police, comme les dommages à la propriété (3'277 prévenus), le vol à l'étalage (3'067), le vol général (1'807) ou les voies de fait (1'556). Les mineurs sont également présents dans d'autres infractions telles que les représentations de la violence (56% de l'ensemble des prévenus dont 56 mineurs), les incendies intentionnels (52,4% dont 240 mineurs), les vols de véhicule (46,7% dont 902 mineurs) et le brigandage (40,6% dont 631 mineurs).

⁶ D'après la page web de l'Office fédéral de la statistique à propos des données et des indicateurs des jugements pénaux des mineurs, état de la banque de données au 25 septembre 2009 : <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/19/03/04/key/delinquenten/gesetze.html>

Voici un tableau récapitulatif basé sur les figures 6, 7 et 8 du document SPC mettant en évidence le nombre d'infractions commises selon l'âge et le sexe d'après le Code pénal, la Loi sur les stupéfiants et la Loi sur les étrangers:

| | Moins de 10 ans | | 10-14 ans | | 15-17 ans | |
|-------------------|------------------------|---------------|------------------|---------------|------------------|---------------|
| | Garçons | Filles | Garçons | Filles | Garçons | Filles |
| Code pénal | 119 | 20 | 4'101 | 1'471 | 7'184 | 2'004 |
| LStup | Ø | Ø | 450 | 85 | 3'877 | 629 |
| LEtr | 5 | 9 | 45 | 60 | 338 | 86 |

Par ce tableau, on remarque que les garçons sont plus présents que les filles pour les infractions relatives au Code pénal et à la Loi sur les stupéfiants (en grande majorité la consommation et ensuite le trafic). La tendance est inversée jusqu'à 14 ans pour les infractions à la Loi sur les étrangers. Cependant, on note une augmentation des infractions avec l'âge pour les deux sexes.

Cette statistique relève également le nombre d'infractions par prévenu dans une année civile. Voici ce qu'il en est pour les mineurs (les garçons et les filles suisses et étrangers étant pris en compte) :

| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5-10 | Plus de 10 |
|-------------------|----------|----------|----------|----------|-------------|-------------------|
| Code pénal | 8'127 | 2'773 | 1'491 | 738 | 1'267 | 503 |
| LStup | 1'791 | 2'234 | 404 | 277 | 274 | 61 |
| LEtr | 236 | 128 | 64 | 55 | 55 | 5 |

On note ici que les doubles infractions sont courantes quand elles sont en lien avec les stupéfiants. Ceci est un peu moins le cas pour le Code pénal, alors que l'infraction unique est la plus représentée lorsque cela concerne la Loi sur les étrangers.

3.3. Un outil à utiliser avec prudence

Les statistiques sont un « outil de connaissance utile dans le domaine de l'information, de l'analyse et également de l'action » (Guay, 1991, p.9). Néanmoins, tout ce qui concerne les statistiques criminelles doit être envisagé avec prudence, car comme le mentionnent Blatier et Robin (2005), elles ne présentent qu'un certain angle des informations dans la plupart des cas. Ceci est particulièrement le cas lorsqu'il s'agit de comparaisons entre pays ou à des périodes différentes car les législations ne sont pas toujours comparables, notamment par les définitions des infractions et leur présence dans les lois en vigueur. Des modifications dans la loi peuvent ainsi rendre compliquées la comparaison et l'évolution de certaines statistiques. Cario (1997) évoque également la prudence dont il faut faire preuve lorsque l'on utilise de telles données. En effet, entre deux périodes distinctes, il peut y avoir une « meilleure reportabilité des victimisations, une amélioration des instruments de cueillette des faits observés » ou encore « une sévérité accrue ou moindre des agences de contrôle social » (p.17). Killias, Lucia, Lamon et Simonin (2004) ont analysé les tendances de la délinquance juvénile en Suisse sur une période de cinquante ans et insistent sur le fait qu'il est difficile d'estimer de manière précise l'effet des divers changements de comptage. En évoquant également les statistiques criminelles, Goethals (1998), dont l'article évoque l'œuvre de Jaak Van Kerckvoorde qui a travaillé sur de telles données en Belgique, part de l'idée que chaque statistique criminelle ne peut être qu'une statistique de production et non pas une statistique de faits. Robert (1977) va jusqu'à affirmer que les statistiques ne mesurent pas la criminalité, mais *une* des criminalités. Pour lui, « l'important n'est pas de cesser de compter, mais de prendre le temps et le moyen de savoir ce que l'on compte et ce que les chiffres signifient réellement » (p.21). Les chiffres rapportés doivent donc être considérés et surtout interprétés avec précaution en fonction du contexte.

Finalement, se baser uniquement sur des chiffres officiels lorsque l'on parle de criminalité est loin d'être suffisant, car ceux-ci n'apportent qu'une vision réduite de ce qu'est la réalité et c'est ce qu'il sera développé dans le chapitre suivant. Goethals (1998) ajoute également qu'il faut être prudent quant à la communication de données statistiques. En effet, il y a toujours un risque d'abus lors de l'exploitation de telles informations par exemple de la part de médias à la recherche de sensationnalisme. Nous allons maintenant voir ce que signifie le concept de « délinquance cachée » et comment il est possible d'y remédier, ou du moins de la réduire.

4. Délinquance cachée : le chiffre noir de la délinquance juvénile

On ne peut supposer que la catégorie de ceux que l'on reconnaît comme déviants contient tous ceux qui ont réellement rompu une règle, car beaucoup de ceux qui manquent à la règle peuvent passer inaperçus et ainsi ne pas figurer dans la population de « déviants » que l'on étudie. (Becker, 1973, cité par Rubi, 2009, p.6)

Le discours habituel sur les délinquants se fonde essentiellement sur les statistiques officielles, soit sur la délinquance interpellée et enregistrée. Pourtant, cela ne représente qu'un pan et n'est pas véritablement représentatif de la réalité car une partie de la délinquance échappe aux chiffres. Selon Robert (1977), il ne suffit pas qu'un acte soit commis pour que le système policier ou pénal en ait connaissance (manque de visibilité, pas de reportabilité, etc.). Cette zone d'ombre est appelée *chiffre noir* de la délinquance juvénile ou *dark number*.

En effet, nous pouvons tous être considérés comme des délinquants potentiels, car une grande majorité d'entre nous a déjà commis au cours de sa vie un acte pouvant être qualifié de délinquant. Bien sûr, la plupart de ces actes échappent à la police et par conséquent à la justice. Tous ces actes manqués font partie du chiffre noir. Cusson (1981) compare le système à un filet à grosses mailles qui attrape les gros poissons et laisse filer les autres. Il explique également une certaine logique sur le fait que les adolescents se fassent coincer par la justice ou non. En effet, plus un individu entrera dans le système de la délinquance en commettant des délits graves, plus il sera susceptible de se faire prendre. Une autre cause de cette délinquance de l'ombre tient au fait que lorsqu'il y a une victime, celle-ci ne choisira pas forcément de porter plainte aux autorités, ce qui aura pour conséquence un non recensement du délit par la police et donc il n'apparaîtra pas dans les statistiques (Blatier et Robin, 2005). Guénat (DFI, 2009) donne le chiffre de un report sur dix à la police en ce qui concerne les délits de violence d'une certaine gravité et de un sur mille pour les délits de moindre gravité. Les délits contre le patrimoine, notamment les vols, montrent quant à eux un bon taux de reportabilité. Goethals (1998) ajoute que le taux de report peut dépendre de différents facteurs, tels que « la gravité des faits, la conception du rôle de la police, le niveau de répressivité ou de clémence dans l'attitude de la victime » (p.205).

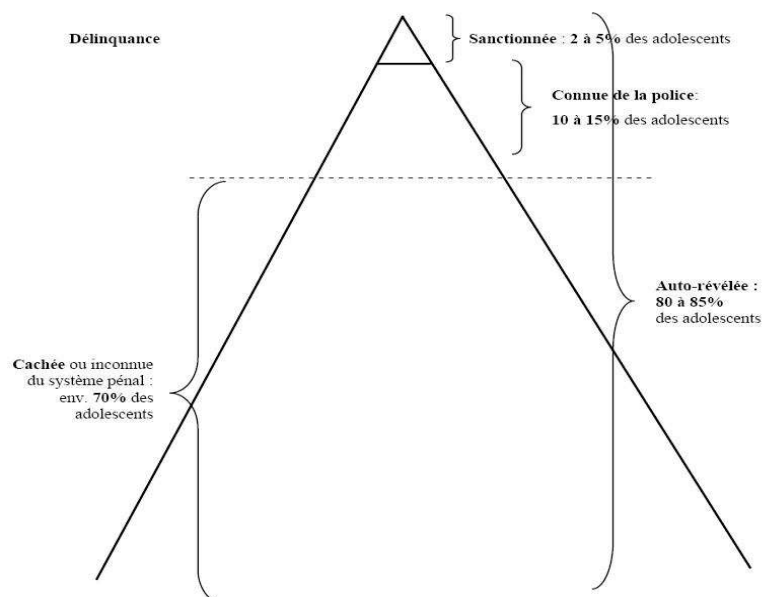
Aujourd'hui, d'autres sources produites par deux types de sondages permettent de combler en partie le « vide » de la délinquance cachée en estimant le chiffre noir de manière représentative : les sondages de victimisation et les sondages de délinquance autorévélee.

1. Les *sondages de victimisation* renseignent sur le type et le nombre d'infractions dont un groupe d'individus a été victime au cours d'une période donnée. On mesure ainsi la criminalité par « les victimisations subies, les attitudes par rapport à la police, les comportements préventifs et le besoin d'aide des victimes » (Goethals, 1998, p.202). Un des points faibles de ce type de sondage est qu'il ne prend pas en compte les actes où il n'y a pas de victimes. Malgré l'idée que les mineurs dénonceraient plus facilement actuellement, notamment par une sensibilité et une connaissance plus accrue de la délinquance juvénile, des observateurs ont montré que le taux de dénonciation par les mineurs n'a pas augmenté depuis les années 80 (Simonin, Killias & Villettaz, 2004).
2. Les *sondages de délinquance autorévolée* demandent aux répondants s'ils ont commis des infractions et à quelle fréquence au cours d'une période donnée.

Que ce soit par questionnaire ou par entretien individuel, ces deux sources « officieuses ou empiriques » (Queloz 2007) permettent d'avoir une bonne idée de ce qu'est la délinquance cachée, car ils permettent une étendue plus réelle de ce que représente ce phénomène dans son entier. Queloz rappelle les chiffres suivants : la délinquance autorévolée concernerait 85 à 90% des garçons et 65 à 75% des filles.

Afin de se rendre compte de manière visuelle de ces proportions, il propose un schéma sous forme d'iceberg :

Iceberg de la délinquance de Queloz (2004)



Cette image rend bien compte des pourcentages de la délinquance juvénile selon divers points de vue : les actes sanctionnés, qui représente une proportion minime, les actes connus de la police et les actes mentionnés par les sondages de délinquance auto-révélee qui concerne la majorité des adolescents.

Jusqu'ici, nous avons vu que les chiffres officiels judiciaires et policiers de la criminalité indiquent une présence moindre des filles, malgré le fait que ces données soient en voie d'augmenter. Le concept de « délinquance cachée » a également démontré que ces chiffres n'abordaient pas complètement la réalité et c'est pourquoi nous nous intéresserons plus particulièrement aux sondages de délinquance autorévélee dans la prochaine partie. En effet, de nombreuses enquêtes sont parvenues à la conclusion que la délinquance est bien plus présente que ce que l'on pouvait imaginer. Cario (1997) soulève d'ailleurs que ce genre d'études établi que la disproportion entre garçons et filles est beaucoup moins importante que dans la délinquance officielle. Rubi (2009) soutient cette thèse en montrant les résultats de plusieurs recherches qui arrivent toutes à cette conclusion⁷. Au Canada, Collette-Carrière et Langelier-Biron (1983) en arrivent également à ce point en affirmant que les filles commettent plus de délits qu'il n'y paraît officiellement et que le rapport filles/garçons est beaucoup plus faible au niveau de la délinquance autorévélee que dans les statistiques officielles.

La partie qui suit explique plus en détails ce que sont ces sondages, dans quel but ils sont utilisés et retrace les deux enquêtes qui ont été menées en Suisse dans le cadre d'une étude internationale ainsi que d'autres études nationales en France et en Belgique qui ont plus insisté sur la notion de genre.

⁷ Entre autres parmi ces recherches : LeBlanc (1977), Wise (1967) et Hindelang (1971).

II. Les sondages de délinquance autorévélee

1. *Qui, quoi, comment ?*

La mise en œuvre des sondages de délinquance autorévélee a été considérée comme une petite révolution technologique dans le domaine de la criminologie au cours du 20^{ème} siècle (Cusson, 1981 ; Thornberry & Krohn, 2000). Il convient maintenant de comprendre plus en détail quelles sont leurs caractéristiques.

1.1. Définition et terminologie

Selon Aebi et Jacquier (2008), les théories criminologiques et l'image du délinquant n'ont cessé d'évoluer depuis le 19^{ème} siècle, période où l'on a vu les statistiques de la criminalité se développer et se généraliser. Ces théories vont alors montrer différentes conceptions du délinquant, depuis l'école italienne où son fondateur César Lombroso part de la théorie de l'évolution en proclamant l'idée du « criminel-né » et en mettant en avant les aspects biologiques et héréditaires, à l'école de la criminologie sociologique française qui, à l'initiative d'Alexandre Lacassagne, avance l'influence du milieu social. Selon ce courant de pensée qui rejette complètement l'idée du criminel-né, le milieu social serait un « véritable bouillon de culture de la criminalité » et les sociétés fabriqueraient ainsi les criminels. (Kaluszynski, 1996). Si une famille dissociée constituait un facteur non négligeable de la délinquance selon certains chercheurs, d'autres ont évoqué l'importance des relations au sein de la famille, au-delà de la stabilité de la structure familiale. (Lefaucheur, 1996).

Les sondages de délinquance autorévélee cherchent à tester les théories existantes et sont par conséquent un outil majeur pour le développement et la mise à l'épreuve des théories criminologiques, en particulier celles qui tentent d'expliquer la délinquance juvénile (Aebi, 2008). Ils cherchent à définir si la personne a, au moins une fois, adopté un comportement délinquant ou déviant durant une période donnée (tout au long de la vie ou durant les douze derniers mois par exemple). Born (2005) soulève que si une personne raconte un acte de délinquance indépendamment de tout contexte judiciaire, il y a à priori peu de raison de douter de sa parole, d'où la validité non négligeable des résultats obtenus grâce à ce type d'instruments. Par une démarche quantitative, il est possible d'approcher le phénomène de la délinquance juvénile au sein d'une population donnée (scolaire ou autre).

Un volet victimisation demandant aux individus de confier s'ils ont durant une période donnée subi telle ou telle situation, est souvent associé à ces sondages car le fait de les combiner permet de mettre en évidence la corrélation entre ces deux phénomènes. En effet, la seule utilisation des sondages de victimisation ne permet pas d'obtenir une vision complète, car il est évident que ce sont les auteurs et non les victimes qui commettent les délits (Roché, 2005).

Si la terminologie anglophone est souvent limitée à *self-reported delinquency study* ou *survey*, il n'est pas rare de voir plusieurs termes francophones s'y rapportant, tels que *sondage de délinquance autoreportée*, *sondage de délinquance autorévélee*, *enquêtes d'autoconfession* ou encore *enquête sur la délinquance autorapportée*. Afin de faciliter la lecture et la compréhension de ce travail, seule la formule *sondages de délinquance autorévélee* a été retenue.

Ce type de sondages peut mesurer plusieurs éléments. On retiendra ici le taux de prévalence, qui calcule le nombre d'interviewés qui ont commis ou subi une certaine infraction et le taux d'incidence qui éclaire sur le nombre de délits qui ont été indiqués. En plus d'estimer s'il y a davantage de délinquants, on pourra distinguer si ces derniers sont plus productifs, c'est-à-dire s'ils commettent plus de délits. Une étude réalisée en 2005, qui compare les enquêtes sur la délinquance autorévélee de 1992 et 2003 en Suisse, montre par exemple qu'il y a eu entre ces deux périodes une augmentation du pourcentage de jeunes admettant avoir commis des délits et du taux d'incidence par délinquant (Dilitz & Rindlisbacher, 2005).

1.2. Origines et bref historique

Selon Thornberry & Krohn (2000), les chercheurs en criminologie se sont retrouvés face à un dilemme, soit comment obtenir des informations le plus proche de la source des comportements criminels et délinquants. Par simple observation, ils pouvaient seulement observer une toute petite portion des activités criminelles mises en œuvre. Ainsi, les enquêtes utilisant le procédé de l'auto-report ont peu à peu constitué la source de données la plus proche de ce type de comportements.

L'utilisation de ce type de sondage a fait son apparition dans les années 1930-1940 aux Etats-Unis, initialement pour mesurer les attitudes des personnes sondées par rapport à un phénomène spécifique (Aebi & Jacquier, 2008). En ce qui concerne les sondages abordant les actes délinquants à proprement parler, les premières traces se trouvent dans les travaux de Porterfield dans les années 1940, où ce dernier a fait passer un sondage à une population

d'étudiants en leur demandant s'ils avaient commis au moins une fois dans leur vie un acte délinquant parmi les 55 items répertoriés et ce à quelle fréquence⁸. Il révélera que chacun des répondants, parmi lesquels 200 hommes et 137 femmes avaient déjà commis au moins une des infractions. Dès la fin des années 1950, ce sont les chercheurs Short et Nye qui se distinguent d'un point de vue théorique et conceptuel en établissant 21 items de comportements criminels ou anti-sociaux réunis sur une échelle de Guttman, inspirés des enquêtes de délinquance autorévélee (Aebi, 2008). Ces items se basent sur des aveux d'actes délinquants au sens large et incluent des actes non pénalisés comme l'indiscipline familiale, la consommation d'alcool et les relations sexuelles entre mineurs (Born, 2005). Thornberry et Krohn (2000) ajoutent encore des domaines comme la famille, les pairs et l'école. Ceci va contribuer considérablement au changement de vision sur la délinquance et on commence à reconnaître le potentiel de ces enquêtes en tant qu'indicateur du phénomène (Aebi & Jacquier, 2008). Les théories pressenties jusqu'alors commencent à faire place à une approche systémique des variables explicatives du comportement délinquant.

Aujourd'hui, la méthodologie utilisée est de plus en plus efficace. Pour exemple, afin de contrer le plus de biais possibles, des sondages annexes ont été mis en place tels que des échelles sur la propension à mentir des répondants, des questionnaires aux pairs pris comme informateurs pour confirmer les déclarations ou encore une comparaison avec les statistiques policières et judiciaires (Roché, 2005). Les questionnaires de délinquance autorévélee sont ainsi devenus un instrument fiable et solide en ce qui concerne la problématique de la mesure de la délinquance. Ils peuvent aussi bien être utilisés pour des études longitudinales que pour des études synchroniques.

1.3. Forme et application d'un tel instrument

Il est évident que les garanties d'anonymat sont essentielles pour les participants. Pour ce faire, les questionnaires sont administrés soit directement par un enquêteur « face à face », soit de manière auto-administrée (on utilise parfois les deux méthodes ensemble, en réalisant une partie face à face et en laissant répondre la personne sondée elle-même en ce qui concerne les actes les plus graves et donc les plus sensibles comme les actes à forte violence, les viols ou la consommation de drogues). Dans son article « *Mesure des délits des jeunes à partir d'une enquête sur la délinquance autodéclarée* » (2005), Roché émet l'hypothèse que les

⁸ Cette recherche de Porterfield (1943) intitulée « *Delinquency and outcome in court and collège* » est tirée de l'*American Journal of Sociology* (p.199-208) et est citée dans l'article d'Aebi & Jacquier (2008).

auteurs seront beaucoup plus sincères face à l'enquêteur que devant un policier ou un magistrat, car ils ne risquent rien à révéler certains comportements. Ils se sentiront ainsi plus libres de parler de leurs expériences. Pour exemple, ce même auteur évoque une enquête réalisée en France en 1999, où 2288 jeunes de 13 à 19 ans ont été interviewés. Afin de ne pas citer le nom d'un délit, ceux-ci étaient invités à désigner des numéros. Cette méthode a été envisagée afin que les jeunes aient moins honte et émettent moins de réticence à citer un des délits commis.

1.4. Une mesure efficace de la délinquance ?

Mesurer le crime n'est pas une chose aisée. Pourtant, les sondages de délinquance autorévélee sont considérés comme le principal instrument de mesure du phénomène et l'utilisation de telles enquêtes n'a cessé d'augmenter depuis les années 1990 (Aebi, 2008). D'après Perretti-Watel (2001), ce type de questionnaire constitue l'outil le plus adéquat pour les enquêtes traitant de sujets sensibles et sont préférables à l'entretien téléphonique. Grâce à ces sondages, une idée de la proportion de jeunes ayant commis au moins un délit et lequel est possible, ainsi que les mesures des variations liées au milieu socio-économique, au sexe, à l'origine ethnique, ou encore à quel moment les comportements délinquants apparaissent et où se situe ce que l'on peut appeler le « pic » de la délinquance (soit quand est-ce que ces comportements sont les plus fréquents).

Il convient cependant de prendre quelques précautions. En effet, certains auteurs considèrent que ces instruments ne représentent pas une mesure alternative de la criminalité (Robert, Van Kerckvoorde). La réalité est selon eux bien plus complexe qu'une addition entre les statistiques officielles et les résultats de sondage de délinquance autorévélee car ils ne mesurent pas toujours la même chose. Selon Robert (1977), « commettre un délit et être réprimé pour une infraction sont deux phénomènes de nature absolument différente » (p.18). Il est donc nécessaire d'envisager ce type d'enquête comme un complément et non pas comme une substitution à tous les chiffres officiels. Il ajoute que ce type d'instrument n'est pertinent que pour ce qui concerne la délinquance juvénile. Comme le mentionne Cusson dans son ouvrage « *Délinquants pourquoi ?* » (1981), les questionnaires de délinquance autorévélee mesurent de manière fidèle une délinquance qualifiée de mineure où les actes les moins graves prédominent, mais ils ne permettent pas d'en appréhender les formes les plus graves comme les homicides, les viols ou les vols qualifiés. C'est un des reproches dont est victime ce genre de sondage, soit « étudier les peccadilles plutôt que les crimes grave »

(Perreti-Watel, 2001, p.237), mais comme il a été évoqué précédemment, il y a très peu de jeunes qui commettent un nombre disproportionné d'infractions grave.

Si les statistiques officielles montrent des chiffres où la délinquance s'accroît d'une décennie à l'autre, on a par exemple démontré une augmentation pendant les années 1960 et 1970 et une tendance à la stabilisation durant les années 1980, on note aussi une stabilité de la délinquance cachée chez les garçons et les filles (LeBlanc, 1993, p.16). Après avoir fait le point sur les caractéristiques des sondages de délinquance autorévélee, nous allons évoquer deux enquêtes internationales auxquelles la Suisse a participé.

2. Les enquêtes internationales sur la délinquance autorévélee

Deux enquêtes menées sur le plan international vont maintenant être exposées succinctement : il s'agit de *L'International Self-report Delinquency Study (ISRDI)-I* de 1992 et de l'*ISRDI-II* de 2006. Comme mentionné précédemment, la comparaison entre deux séries de résultats recueillis à des périodes distinctes n'est pas toujours possible ni pertinente, c'est pourquoi nous nous limiterons à confronter des tendances et non des chiffres à proprement parler. Ce chapitre évoquera le contexte, la méthode de récoltes des données choisie, la population cible et les grandes lignes de chaque étude. Des données plus précises seront utilisées dans la troisième partie consacrée à l'enquête illustrative.

2.1. ISRDI-I

En partant de l'argument que les comportements délinquants des jeunes sont un problème dans tout le monde occidental, Josine Junger-Tas (1994) justifie la mise en œuvre d'une recherche internationale sur la délinquance juvénile. Par ce constat commun, les différents pays ont pu ainsi trouver un même cheval de bataille afin de mettre en évidence des nouveaux points de vue et des connaissances pouvant éventuellement avoir un impact sur le développement des politiques criminelles. Pourtant, le manque de définitions des actes criminels ainsi que d'un instrument de mesure et d'une méthodologie communs rendaient difficiles les comparaisons entre pays.

Afin d'y remédier, la première enquête internationale (ISRDI-I) a débuté en 1990 et a été conduite dans treize pays occidentaux dont la Suisse, avec pour objectif principal d'établir une étude comparative dans le domaine de la violence juvénile. Un instrument de mesure commun proposé sous la forme d'un questionnaire a été construit afin de pouvoir assurer une comparaison objective entre les pays participants. L'enquête a été réalisée selon les trois objectifs suivants :

- Comparer la prévalence et la fréquence des différents types de comportements délinquants au sein des pays participants,
- Aider à l'explication des différences de comportements délinquants,
- Contribuer à la résolution des nombreux problèmes méthodologiques liés aux recherches « cross-national » et également à la méthodologie de l'autorévéléation.

Au cours de l'élaboration de cette enquête, certaines difficultés méthodologiques ont fait leur apparition, par exemple en ce qui concerne l'échantillon. En effet, certains pays ont pu bénéficier de fonds suffisants pour tirer un échantillon national, alors que d'autres ont dû se restreindre à un échantillon « ville ». De plus, les échantillons se sont limités à la population scolaire, ce qui a causé une difficulté supplémentaire pour certains pays de par l'accès aux écoles. Enfin, les fourchettes d'âge n'étaient pas équivalentes selon les pays, d'où un autre frein à la comparaison internationale.

Malgré ces obstacles, les sondages de délinquance autorévélee restent toutefois l'instrument le plus approprié pour permettre une comparaison entre les pays, car une comparaison basée strictement sur les statistiques officielles est effectivement très difficile, voire impossible, surtout en ce qui concerne l'interprétation des résultats et ce pour les raisons suivantes : une organisation différente de la justice et de la police, une manière différente de définir les catégories légales et de collecter et de présenter les statistiques, et pour finir un manque de définitions uniformes des actes criminels, d'instruments et de méthodologies communs.

En Suisse, la première enquête a été menée par Martin Killias, Patrice Villettaz et Juan Rabasa auprès de 970 jeunes âgés de 14 à 21 ans tirés au hasard selon un échantillon national. Premièrement, 96 villes réparties sur tout le pays ont été tirées au sort. Si celles-ci refusaient de participer en donnant accès à leurs fichiers, d'autres venaient les remplacer. Les interviews ont été réalisées selon la méthode des entretiens « face à face », où l'enquêteur pose directement les questions aux répondants. Afin de garantir la protection des données, un contact par écrit a été pris avec toutes les personnes sélectionnées, ainsi qu'avec les parents des participants de moins de 16 ans. A ce moment-là, les personnes cibles ont eu la possibilité de refuser de participer, notamment par une carte réponse prépayée incluse au courrier. Un grand nombre de personnes a utilisé cette opportunité pour refuser de coopérer (37%). En tout, 47% des personnes cibles prévues au départ n'ont pas participé à l'enquête, notamment à cause de mauvaises adresses, d'un refus ou d'un retard dans les délais. Un questionnaire plus

court durant approximativement 15 minutes au lieu de l'heure initiale a alors été construit et des personnes cibles ayant répondu par la négative ont été recontactées. Un taux important a accepté cette alternative. Il a été conclu que la non participation n'avait pas forcément de rapport avec le sujet de l'enquête, mais davantage avec le temps à fournir demandé.

Concernant les caractéristiques des répondants, l'analyse de l'échantillon n'a premièrement pas révélé de biais concernant la composition socio-démographique, excepté pour la nationalité où les jeunes étrangers ont été sous-représentés. A ce propos, la recherche montre que les étrangers sont moins impliqués que les suisses dans la totalité des actes délinquants observés, aussi bien pour les garçons que pour les filles. La délinquance en Suisse n'a également pas été liée au statut socio-économique.

D'une manière générale, 90,3% des jeunes disent avoir commis au moins un acte délinquant durant leur vie contre 72,2% durant l'année précédente. Une distinction était effectivement faite entre ces deux périodes.

Une des autres conclusions de l'enquête est que la consommation de drogues ainsi que les problèmes de comportements semblent être fréquents chez les jeunes suisses. Les crimes sérieux et violents sont quant à eux rares. Au niveau international, il est à retenir une grande similarité du taux de comportements délinquants dans les pays participants, à l'exception de la consommation de drogues qui ne semble pas avoir pénétré aussi profondément la culture jeune du sud de l'Europe.

2.2. ISRD-II

Une réplique de l'étude de 1992 a eu lieu dès 2005 avec les mêmes objectifs dans trente pays et menée en Suisse auprès de 3648 jeunes par Martin Killias, Marcelo Aebi, Sonia Lucia, Leslie Herrmann et Carine Dilitz. Pourtant, il a été difficile de garder une cohérence parfaite de la méthodologie à travers le temps, étant donné la période relativement longue qui s'est écoulée entre les deux enquêtes (Haymoz & al, 2008). De plus, la population cible et la méthode de récolte des données diffèrent un peu.

En effet, la population est composée d'élèves scolarisés en 7, 8 ou 9^{ème} classe dans l'une de 70 écoles suisses choisies au hasard. La fourchette d'âge se situe ainsi entre 12 et 16 ans et est donc plus restreinte que celle de la première enquête. Concernant la méthode de récolte des données, les interviews par questionnaire électronique sur internet à remplir en classe ont été

préférés aux entretiens face à face. Le taux de participation est très élevé, seules deux écoles ont refusé (sur 72) et très peu d'élèves ont été absents le jour de l'enquête.

Ces divers éléments ne rendent pas aisée la comparaison entre les deux enquêtes, notamment par la population, les différences méthodologiques et de définition de certaines infractions. Il est donc nécessaire de prendre des précautions. Néanmoins, des variabilités dans les tendances peuvent être établies entre 1992 et 2006:

- Pour ce qui est des délits courants, les bagarres et le port d'armes ont légèrement diminué, alors que les vols à l'étalage ont fortement diminué (peut-être dû à des mesures de sécurité plus impressionnantes dirigées contre le vol à l'étalage). D'après une autre étude, la resquille a diminué (contrôle des billets dans les transports publics)
- Concernant les délits graves, les cambriolages n'ont pas évolué mais les vols de véhicules ont connu une augmentation plus impressionnante tout comme la vente de drogue.
- Les écarts entre les garçons et les filles sont plus significatifs en 2006 qu'en 1992, excepté pour le vol à l'étalage.

Queloz (2004) indique quant à lui que le taux de prévalence et le taux de victimisation de la délinquance autorévélee sont en nette augmentation par rapport à 1992.

3. D'autres études nationales

Deux autres études réalisées à l'échelle nationale en France et en Belgique apportent des éléments intéressants à propos des différences entre les filles et les garçons dans la commission d'actes délinquants.

Il s'agit premièrement de l'étude exploratoire réalisée en France en 2005 par Gimenez & al. Les auteurs se sont basés sur un questionnaire de délinquance autorévélee⁹ visant entre autres à répondre à la question sur les différences significatives entre les actes de délinquance commis par les filles et ceux commis par les garçons. Puis, Gavray a mené en Belgique en 2009 une étude avec pour point de départ les résultats de l'ISRD-II en s'interrogeant sur les comportements des filles et des garçons et en s'appuyant sur la théorie du genre.

⁹ Ce questionnaire intitulé MASPAQ a entre autres été élaboré par LeBlanc (1997) et regroupe 25 items des comportements délictueux et répartis en cinq sous-échelles de délits soit le vandalisme, les vols mineurs, les vols graves, les agressions physiques, la consommation et/ou la vente de psychotropes.

Après avoir parcouru dans les grandes lignes les deux enquêtes internationales réalisées en 1992 et en 2006 puis avoir évoqué brièvement deux études nationales axées plus particulièrement sur la notion de genre, dont le prochain chapitre révélera de manière plus significative les résultats obtenus, la description et les résultats d'une enquête illustrative réalisée dans le canton de Genève viennent maintenant donner des informations complémentaires sur les comportements délinquants et déviants des jeunes.

III. Enquête illustrative de la délinquance autorévélee à Genève

Afin d'illustrer les propos tenus au cours de ce mémoire, une enquête par questionnaire auto-administré, inspirée des questionnaires utilisés dans le cadre de sondages de délinquance autorévélee, a été menée auprès de 80 jeunes adultes âgés de 18 à 25 ans domiciliés dans le canton de Genève. Ceux-ci devaient alors se rappeler s'ils avaient ou non commis une série d'actes répertoriés avant l'âge de dix-huit. Une partie concernant des situations de victimisation a également été incluse.

Ce volet empirique est important car il permet de bénéficier d'un autre regard, notamment plus proche du vécu des jeunes car ce sont eux les informants. De plus, se confronter au terrain et à ses difficultés rappelle qu'il n'est pas aisé de mettre en œuvre un tel type de sondage, en particulier dans le cadre des études lorsque l'on dispose de peu de temps et de moyens. Ainsi, une enquête de type qualitative s'appliquant aux « phénomènes susceptibles d'être comptés ou mesurés, c'est-à-dire traduits en chiffres » (Guay, 1991, p.18) a été conduite.

1. Mise en place du questionnaire

1.1. Le choix du questionnaire

Le questionnaire auto-administré version papier où le répondant remplit lui-même le questionnaire sans la présence de l'enquêteur a été préféré aux entretiens individuels pour différentes raisons. Premièrement, l'anonymat était garanti pour le questionnaire. En effet, ni le nom, ni l'école ou d'autres informations permettant de situer les participants de manière plus précise n'y apparaissent. Ils pouvaient utiliser l'enveloppe réponse jointe et mettre sous pli leur questionnaire une fois terminé avant de le rendre aux personnes intermédiaires. Ces dispositions avaient pour objectif d'éviter au maximum la peur de révéler certaines informations, qui est sans aucun doute moindre à l'écrit que lors d'une discussion. Cependant, certaines recherches sont parvenues à la conclusion que les deux manières de récolter les informations arrivaient plus ou moins aux mêmes résultats. Néanmoins, la première méthode a été retenue. Selon Guay (1991), les points positifs d'une telle méthode sont que les répondants peuvent procéder à leur rythme et s'exécuter au moment qui leur convient. D'un autre côté, le risque de non réponse n'est pas négligeable avec cette méthode et le temps à disposition est important car la relance est souvent de mise. Selon Hexel (1986), les inconvénients de ce genre de questionnaire comprennent également un non contrôle sur

l'ordre dans lequel les questions sont traitées par le répondant, ce qui peut introduire un biais dans les réponses. Malgré les avantages évidents d'une passation de questionnaire sur Internet, qui selon Lucia, Hermann et Killias (2007) sera une méthode favorisée dans le futur, cette possibilité ne s'est pas avérée envisageable dans ce cas.

En ce qui concerne les questions, elles sont restées de l'ordre du quantitatif et sont majoritairement fermées et construites de manière à faire ressortir une échelle de fréquence dans les comportements. Le questionnaire a porté sur des faits par des questions factuelles (démographiques) et des questions sur des comportements, où les répondants devaient donner des informations sur les dimensions de leur environnement. Un espace libre a toutefois été prévu à la fin du questionnaire afin que les jeunes puissent s'exprimer et ajouter un commentaire s'ils le désiraient. Cette option a été choisie par environ un quart des répondants qui ont laissé des mots d'encouragement, des commentaires sur le questionnaire ou encore une précision sur telle ou telle situation de leur vécu.

D'après Hexel (1986), une durée de 40-45 minutes semble être le maximum pour l'administration d'un questionnaire. Celui qui a été établi a été testé et a pris environ 15-20 minutes selon les répondants.

1.2. La construction du questionnaire

Une étape importante a été la construction du questionnaire. Après une première ébauche créée de manière très intuitive, j'ai eu l'opportunité de pouvoir m'entretenir avec Patrice Villettaz qui avait participé à la première enquête internationale aux côtés de Martin Killias en dirigeant la partie helvétique de la recherche. Ses conseils ont été d'une aide précieuse et ont permis de mieux diriger et d'affiner le questionnaire. L'article d'Aebi et Jacquier (2008), souligne qu'« il est fortement conseillé aux chercheurs qui utilisent des sondages de délinquance autorévélee d'inclure au moins une série de questions sur la victimation des personnes sondées » (p.222). Ainsi, deux volets ont été construits, celui des actes commis et celui des actes subis, bien que la partie sur les actes commis soit plus importante quantitativement. La lecture des questionnaires utilisés pour les deux enquêtes nationales a aussi permis d'avoir une meilleure idée pour la formulation des questions, où il était nécessaire d'être le plus clair et le plus précis possible. Pourtant, le nouveau questionnaire n'avait pas la possibilité d'être aussi pointu et détaillé car il aurait demandé beaucoup plus de temps aux répondants et dans l'analyse des données. Le choix des questions n'a pas été sans difficultés et le questionnaire n'a cessé de se modifier durant plusieurs semaines. Il a

notamment été relu par différentes personnes, dont un sociologue travaillant dans le domaine de questionnaires de qualité, et a été « testé » par trois jeunes filles et deux jeunes hommes âgés entre 18 et 20 ans. Cela a engendré des discussions très intéressantes qui ont permis d'améliorer encore le questionnaire, entre autres dans le cas de situations spécifiques (par exemple : « Si je vivais ainsi, qu'est-ce que je devrais répondre ? »).

Finalement, le questionnaire (dont l'intégralité se trouve en annexe) comporte quatre parties :

1. Des *questions générales* qui comprennent des données personnelles dont le sexe, l'année et le lieu de naissance, le code postal, la situation familiale, l'entente avec les parents, des situations vécues difficiles, l'argent de poche, le temps libre, les fréquentations connues des parents, la fréquence des sorties le soir et le couvre-feu des parents ;
2. Des *questions sur le parcours scolaire et/ou professionnel* soit la formation après le Cycle d'Orientation, la formation ou l'activité actuelle, l'échec scolaire et le goût de l'école ;
3. Des *questions sur le comportements*, où 37 actes sont répertoriés en relation avec une échelle de fréquence allant de « jamais » à « plus de 10 fois » et l'âge à lequel cet acte a été commis pour la première fois. Un tableau est à remplir s'il y eu une suite après cet acte. Sur les 37 items, la gravité des actes y est très modulable. D'après Thornberry et Krohn (2000), il est essentiel que le questionnaire soit composé de comportements sérieux, mais pas exclusivement ;
4. Des *questions sur le vécu* , où 7 situations y sont décrites en relation avec une échelle de fréquence allant de « jamais » à « plus de 10 fois », et si la personne en a parlé à quelqu'un après l'avoir vécue (parents, enseignants, police ou autre).

Selon Guay (1991), l'élaboration du questionnaire doit se faire d'après quatre règles : la première est que les questions doivent être courtes, claires mais en aucun cas ambiguës, la deuxième est qu'il est préférable de prévoir des réponses à choix multiples en permettant toutefois à l'individu d'exprimer des nuances (gamme de réponses), la troisième est qu'il ne faut pas induire des opinions et la quatrième est d'éviter tous les biais, les partis pris et les jugements de valeur (p.72). Dans le cas de cette enquête, un certain nombre de précautions a donc été pris dans l'élaboration et l'administration du questionnaire. Ainsi, les questions ont été formulées de manière concise, les réponses à choix multiples ont été favorisées et tout

jugement de valeur évité. En effet, il n'est dit nulle part que tel ou tel comportement n'est pas bien. Dans ce sens, Javeau (1992) précise qu'il faut éviter de provoquer chez les répondants la crainte de se faire mal juger, le désir de se conformer à la norme sociale, le refus de se laisser impliquer personnellement et la suggestibilité au contenu des questions. Mucchielli (1993) soulève également l'importance de ces éléments en les qualifiant de déformations involontaires provenant des défenses sociales automatiques chez le sujet interrogé. Selon lui, les déformations peuvent aussi provenir de la présentation et de l'organisation interne du questionnaire. Il est donc nécessaire de prendre en compte tous ces paramètres afin d'éviter le maximum de biais possibles.

1.3. Population : l'idée initiale

Parallèlement à la construction du questionnaire, le choix de la population a évidemment constitué un point essentiel. L'idée première était de distribuer le questionnaire au sein d'un Cycle d'Orientation genevois dans l'optique d'avoir un « échantillon » varié et représentatif de la population des jeunes de 13 à 15 ans. En effet, tous les jeunes domiciliés dans le canton de Genève passent par cette étape scolaire obligatoire. Le directeur des Cycles d'Orientation a alors été contacté par courrier électronique, qui a répondu rapidement qu'une telle démarche devait passer par des demandes très précises et assez longues, qu'en outre l'autorisation des parents était nécessaire et que finalement, les items dudit questionnaire ne comportaient que des items personnels et qu'il n'était de son point de vue pas envisageable de le proposer aux élèves. Cette barrière a évidemment remis un certain nombre d'objectifs en question, car sans jeunes, pas de questionnaires remplis... A ce moment, une question s'est alors posée : questionner des mineurs à propos d'actes jugés sensibles relève-t-il d'une mission impossible ?

1.4. Une alternative

Une alternative a ainsi dû être imaginée: afin de contourner l'autorisation des parents, obligatoire pour les mineurs de moins de dix-huit ans, l'idée était alors de s'adresser à des personnes majeures depuis peu. Pourtant, il est évident que cette condition amène son lot de désagréments comme la difficulté de se remémorer les actes commis et subis de manière précise, le temps qui passe effaçant nos souvenirs parfois même les plus redoutables, la peur du socialement inacceptable y jouant certainement un rôle (« Non, je ne peux pas dire que j'ai fait cela, c'était il y a longtemps... », etc.). Perreti-Watel (2001) parle dans ce cas de biais déclaratif : il est possible que les jeunes sous-déclarent ou au contraire sur-déclarent leurs conduites déviantes. De plus, contrairement à ce qui était prévu pour les jeunes de 13-15 ans,

où les questions posées auraient concerné uniquement les douze mois précédents, le questionnaire finalement mis en place prend en compte tout ce qui s'est passé avant l'âge de 18 ans, ce qui élargit encore les possibilités des réponses fournies et par conséquent la marge d'erreur. Le manque de standardisation lors de la passation du questionnaire a également pu jouer un rôle car tous les participants n'ont pas bénéficié des mêmes conditions pour le remplir. La validité de l'instrument est également moins assurée car les répondants sont de jeunes adultes. En effet, Born (2005) a soulevé que la validité de l'instrument était plus faible s'il était administré à des adultes. Nonobstant ces biais, nous pouvons tout de même prétendre à une certaine fiabilité des résultats, du moins en ce qui concerne l'échantillon retenu.

2. La récolte des données : à la recherche de jeunes adultes

« L'échantillon » (comprenons ici les jeunes participants sélectionnés car ce n'est pas un échantillon dans le sens classique du terme tiré de manière aléatoire) s'est constitué progressivement par le bouche à oreille, ce qui peut avoir un effet sur la représentativité qui reste relativement restreinte. Les lois de la probabilité nous indiquent qu'il n'est pas nécessaire d'inventorier tous les cas pour parvenir à des chiffres pertinents. Dans ce sens, Guay (1991) précise que « d'un nombre limité de cas, on pourra déduire ou inférer un portrait global de la situation » (p.11). L'échantillon doit néanmoins être dans tous les cas supérieur à trente individus, sans quoi il faut appliquer des règles spécifiques. Durant un peu plus d'un mois, une centaine de questionnaires ont été distribués et récoltés grâce à l'enthousiasme et à l'aide d'intermédiaires qui ont permis de mettre en pratique la théorie. Le taux de participation (environ 100 questionnaires sont revenus sur les 150 distribués) a permis de garder au final 80 questionnaires, soit 40 remplis par des filles et 40 par des garçons. Les questionnaires incomplets ont ainsi pu être exclus de l'échantillon.

La « population finale » n'est cependant pas aussi hétérogène ce que l'on pourrait s'imaginer à première vue. En effet, ce sont principalement des jeunes en formation qui ont répondu au questionnaire. Bien sûr, cela n'est pas représentatif de la population des 18-25 ans, d'autant plus que les jeunes adultes considérés comme étant à problèmes, notamment ceux ayant commis des délits graves ne font pas partie de l'échantillon car ils pourraient par exemple se trouver en détention, soit hors du système. Perreti-Watel (2001) suggère dans ce sens que « les jeunes délinquants tendent à échapper à ce mode d'investigation, puisqu'ils quittent précocement le système scolaire » (p.250). D'un autre point de vue, il est également possible que des jeunes adultes perçus à l'époque comme des adolescents à problèmes aient totalement pris un autre chemin en entrant dans l'âge adulte et qu'ils soient désormais en formation ou

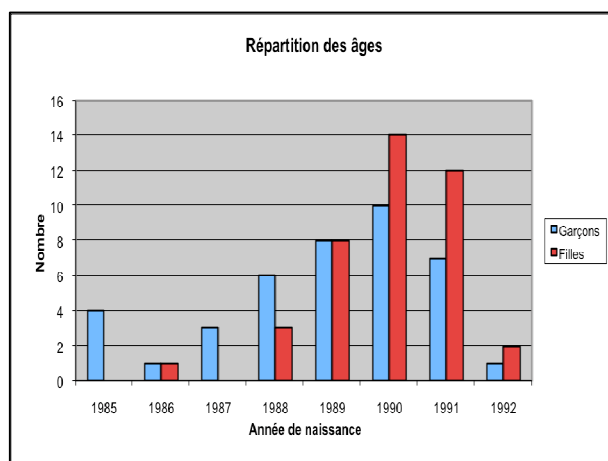
selon une expression commune « qu'ils soient rentrés sur le bon chemin ». Cette considération aurait également dû être prise si l'enquête avait pu être réalisée sur le terrain scolaire, car les « gros » adolescents délinquants qui commettent les actes les plus graves se situent généralement hors de la scolarité normale. Finalement, les 80 répondants sont aujourd'hui tous en emploi ou en formation et ont passé leur adolescence dans le canton de Genève. A ce propos, Killias & al (2004) ont observé que les tendances étaient plus ou moins les mêmes dans les villes ou à une échelle nationale (ils ont notamment comparé les résultats de l'ISRDI avec les enquêtes menées dans les villes de Zürich en 1998 et de Zug en 2000, ainsi qu'avec celle menée dans le canton de Vaud en 2003), ce qui est positif pour l'enquête présente.

3. L'analyse des données et les tendances des résultats obtenus

Après avoir entré tous les résultats des questionnaires dans une banque de données, des tableaux et des graphiques ont pu être créés afin d'avoir une idée des caractéristiques et des tendances obtenues. Quatre parties seront présentées : les caractéristiques générales et personnelles des répondants ainsi que le parcours scolaire et/ou professionnel (afin d'avoir une idée de leur contexte de vie), puis les comportements et enfin les situations de victimisation vécues. Nous tenterons de mettre face à face les résultats des filles et ceux des garçons afin d'observer si les écarts sont importants et si oui dans quelle mesure, en les liant aux bilans d'enquêtes déjà parues.

3.1. Caractéristiques générales et personnelles des répondants

Age, lieu de résidence, lieu de naissance et statut socio-économique



Au final, 80 questionnaires ont été retenus et analysés. 40 garçons et 40 filles se sont retrouvés dans cet « échantillon ». En ce qui concerne l'âge des répondants, les années de naissance se situent entre 1985 et 1992 pour les garçons et entre 1986 et 1992 pour les filles. L'année la plus représentée est 1990 pour les filles comme pour les garçons.

Les personnes interrogées étaient toutes domiciliées dans le canton de Genève avant leur majorité mais ne viennent pas toutes de la même commune. Ainsi, divers secteurs de la ville ont pu être pris en compte, que ce soit des communes proches de la campagne ou plus citadines. Cependant, les communes de Carouge (1227) et de Plan-les-Ouates (1228) sont les plus représentées quantitativement (25% du total des répondants).

La grande majorité des répondants est née en Suisse. A ce propos, la nationalité n'a pas été demandée dans le questionnaire mais seulement le lieu de naissance. Ainsi, parmi les 80 jeunes, six ne sont pas nés en Suisse, mais en France (2), au Portugal (2), au Kosovo (1) et en Colombie (1). Cependant, ils sont tous arrivés en Suisse avant l'âge de 10 ans.

Concernant le statut socio-économique des jeunes, celui-ci n'a pas été pris en compte de manière significative. Une des raisons de ce choix est qu'il a été démontré dans plusieurs études¹⁰, ainsi que dans l'ISRDI, que la relation entre le statut social et la délinquance cachée n'est pas éloquent et qu'elle est plus forte au sein de la délinquance officielle.

La situation familiale

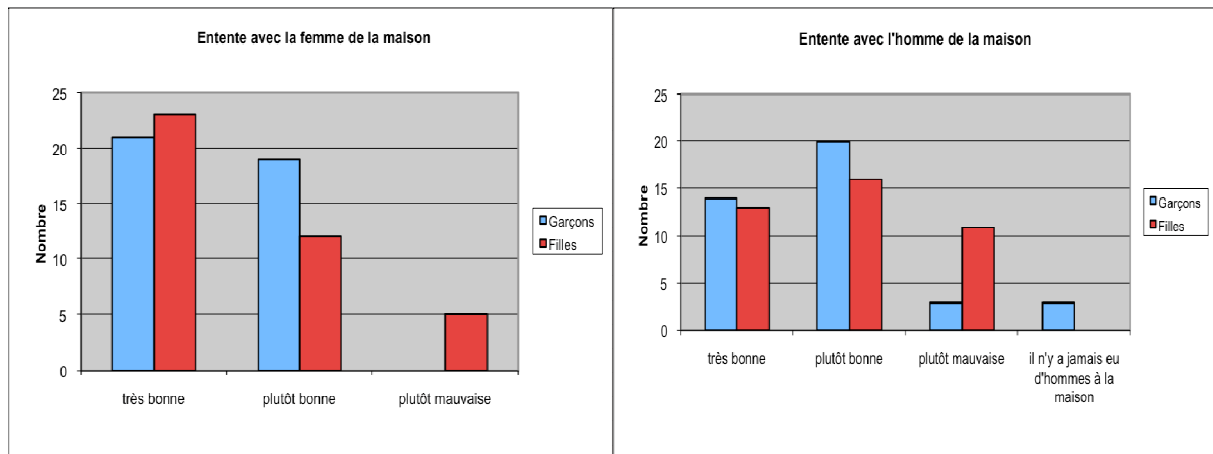
62,5% des répondants ont vécu avec leur père et leur mère ensemble avant d'atteindre leur majorité. En ce qui concerne les autres, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas toujours vécu avec les mêmes personnes mais qui ont au contraire connu plusieurs changements avant leurs 18 ans, 6,3% n'ont jamais vécu avec leur père et leur mère ensemble, mais en partie avec chacun d'eux, « seulement avec leur mère », « seulement avec leur père » ou encore « avec leur père ou leur mère et leur partenaire respectif » ou d'autres personnes de leur famille. Néanmoins, ce qui apparaît le plus fréquemment est « seulement avec la mère » et « avec la mère et son partenaire ». Aucun des répondant n'a répondu avoir vécu dans une famille d'accueil ou seul, mais les petits-amis ont constitué une catégorie annexe pour certains.

A propos de la composition familiale, l'ISRDI soulève qu'il n'y a pas de différences notables entre les jeunes vivant avec leurs deux parents et les autres. Les jeunes du premier groupe sont toutefois moins inclus dans les actes relatifs à la drogue et les problèmes de comportement. Cependant, l'enquête illustrative montre des différences plus nuancées entre ces deux groupes, particulièrement entre les sexes. En effet, 38% des jeunes qui ont vécu

¹⁰ Dans son ouvrage « Délinquants pourquoi ? », Cusson (1981) se base sur les résultats de plusieurs études, notamment celles de Leblanc (1977) qui avait recensé 27 recherches dans lesquelles avait été mesuré le lien entre la délinquance et le statut social. Dans 19 études, il n'y avait aucune association significative entre ces deux variables.

uniquement avec leurs deux parents avant leurs 18 ans n'ont jamais consommé de drogues douces, à part quasiment égales entre les filles et les garçons (47,4% de filles contre 52,6% des garçons). Si l'on s'intéresse aux jeunes qui n'ont pas seulement vécu avec leurs deux parents, on remarque que 26% n'ont jamais consommé de drogue, mais que cela concerne uniquement les filles. Pour dire les choses différemment, tous les garçons de l'échantillon qui n'ont pas seulement vécu avec leurs deux parents ont au moins une fois consommé de la drogue douce avant l'âge de 18 ans.

Une question a été posée au niveau du degré d'entente du répondant avec l'homme et la femme avec lesquels il a le plus vécu avant ses 18 ans. Voici ce qu'il en ressort en fonction du sexe :



D'après les résultats obtenus, les filles ont tendance à moins s'entendre avec leurs parents que les garçons. En effet, elles sont plus nombreuses à avoir qualifié l'entente « plutôt mauvaise » que ce soit avec la femme ou l'homme de la maison. Cependant, aucun des répondants n'a désigné cette entente de « très mauvaise », ce qui est plutôt positif car selon l'ISRD-I, les relations avec la mère et avec le père ont un impact sur les comportements délinquants.

Une question a été posée à propos des fugues, où les jeunes devaient indiquer s'ils avaient déjà fugué de la maison au moins une journée. D'après l'échantillon, 10% de filles et 10% de garçons révèlent avoir fugué une ou deux fois, ce qui ne montre pas de différences entre les sexes dans ce type de comportement. L'âge auquel ces premières fugues ont été réalisées est de 13-14 ans chez les filles et de 15 ans chez les garçons.

Les situations difficiles

Le répondant était invité à dire s'il avait vécu une des huit situations suivantes avant ses 18 ans: le décès de la mère, le décès du père, le décès d'un frère ou d'une sœur, le décès d'une autre personne aimée, une longue et grave maladie d'un des parents ou d'une personne très proche, des problèmes de drogue ou d'alcool pour l'un des parents ou un des adultes avec lequel il vivait, des disputes répétées entre les parents ou entre les adultes avec lesquels il vivait, et finalement la séparation ou le divorce des parents.

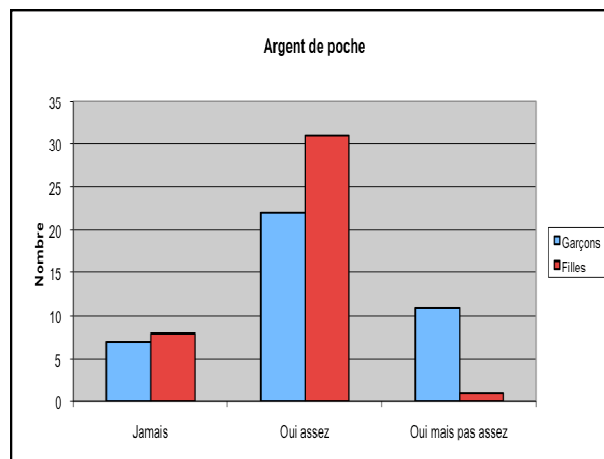
Voici un tableau récapitulatif des résultats en fonction du sexe et du nombre de situations vécues :

| Nombre de situations | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
|-----------------------------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|
| Filles (%) | 2,5 | 22,5 | 10 | 7,5 | 3,8 | 3,8 |
| Garçons (%) | 15 | 20 | 12,5 | 2,5 | Ø | Ø |
| Total | 17,5% | 42,5% | 22,5% | 10% | 3,8% | 3,8% |

Le nombre maximum de situations vécues par un répondant est cinq. Au vu de ces différents résultats, les filles semblent reporter plus de situations difficiles vécues et sont moins nombreuses à n'avoir vécu aucune des situations répertoriées en comparaison avec les garçons. En considérant les deux sexes ensemble, la situation la plus reportée par les répondants est le décès d'une personne aimée autre que le père, la mère ou les frères et sœurs (51,3%), suivi de la séparation ou le divorce des parents (30%), des disputes et des bagarres répétées entre les parents ou les personnes avec qui ils vivaient (26,3%), d'une grave maladie d'un des parents ou de quelqu'un de très proche (23,8%) et finalement des problèmes de drogues ou d'alcool pour l'un des parents ou des personnes avec lesquelles ils vivaient (11,3%), le décès du père (5%), le décès de la mère (2,5%) et le décès d'un frère ou d'une sœur (1,3%). D'après ces données, les jeunes sont donc souvent confrontés à des situations difficiles durant leur adolescence.

L'argent de poche

Douze ans est l'âge le plus souvent cité par les répondants concernant le fait de recevoir de l'argent de poche. Un lien peut ici être fait avec le commencement de l'école secondaire, où l'adolescent peut avoir besoin de son propre argent, par exemple pour le repas de midi ou pour prendre le bus. Le graphique ci-après indique si le répondant a reçu ou non de l'argent de poche avant ses 18 ans et si oui, s'il jugeait le montant suffisant pour subvenir à ses besoins comme les loisirs par exemple.



Ici, on remarque que les garçons sont plus nombreux que les filles à considérer l'argent de poche reçu insuffisant. Il est intéressant de reprendre ces données et de voir si celles-ci indiquent des corrélations avec certains comportements tels que les vols. Voici maintenant quelques résultats intéressants selon deux groupes : ceux qui disent avoir reçu de l'argent de poche et que le montant leur convenait, et ceux qui n'en ont jamais reçu (sont inclus dans ce groupe ceux qui considéraient le montant reçu comme étant insuffisant). Les chiffres représentent le pourcentage de ceux qui n'ont jamais commis l'acte cité.

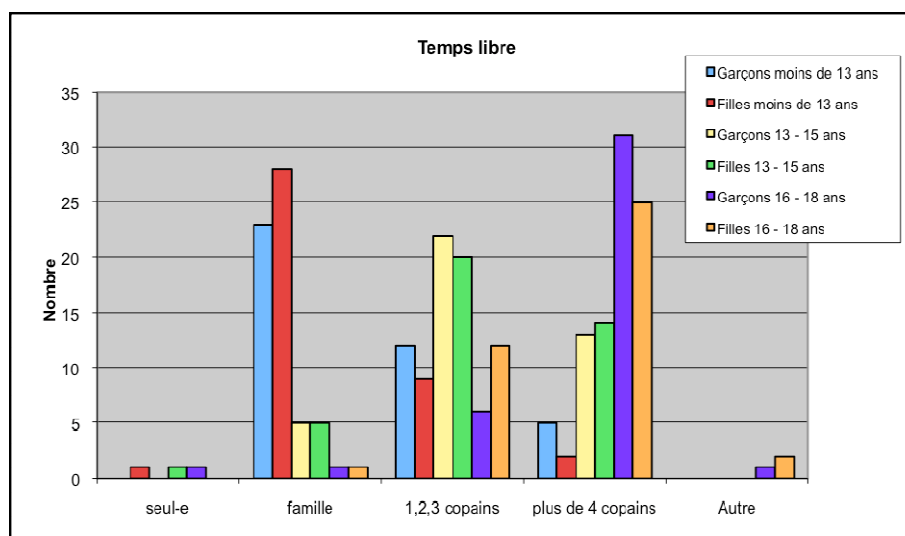
| | Montant suffisant | Pas d'argent de poche ou montant insuffisant |
|-----------------------------|-------------------|--|
| Aucun vol | 3,7% | 22,6% |
| Vols de moins de 50 CHF | 45,3% | 26% |
| Vols de plus de 50 CHF | 94,3% | 81,5% |
| Vols aux parents | 64,2% | 74% |
| Vols à l'école / au travail | 45,3% | 26% |

Il est intéressant de constater que ceux qui disent avoir bénéficié de montants suffisants en matière d'argent de poche ont commis moins de vols que leurs collègues dans la majorité des catégories citées. Dans ce sens, l'ISRD-I note que ces types d'infractions sont moins prévalentes chez les jeunes qui reçoivent leur propre argent alors qu'elles sont plus hautes chez ceux qui dépendent de leurs parents ou qui reçoivent très peu d'argent. Enfin, plus l'individu est inclus dans le monde du travail, et moins il aura besoin de se procurer des biens illégalement.

Cependant, l'enquête illustrative a montré un certain paradoxe en ce qui concerne les vols aux parents, car les jeunes admettant avoir reçu un montant suffisant sont plus nombreux avoir commis un tel type d'acte. Peut-être pouvons-nous citer ici Blatier (1999) qui souligne que l'acte de voler est parfois plus important que l'objet en question, bien qu'il soit dans ce cas-là question d'argent.

Le temps libre

Les répondants devaient ici indiquer avec qui ils passaient la plupart de leur temps libre lorsqu'ils n'étaient pas à l'école. Les choix proposés étaient : seul(e) ; avec la famille ; avec un, deux ou trois copains ; et finalement avec un groupe de plus de quatre copains. Afin d'être le plus précis possible, ils devaient faire la différence entre trois périodes : avant l'âge de 13 ans, entre 13 et 15 ans et entre 16 et 18 ans. Voici ce que nous indiquent les résultats en fonction du sexe :

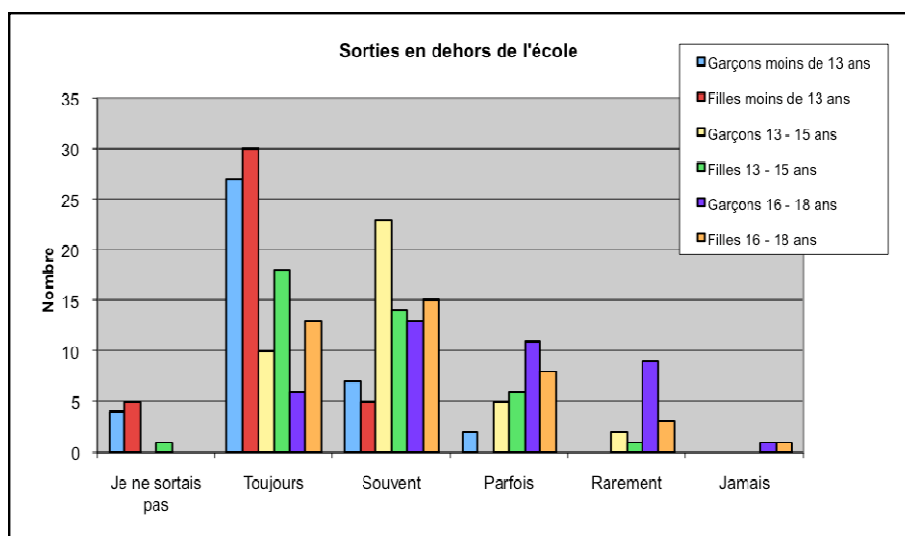


Avant l'âge de 13 ans, les filles sont plus nombreuses à passer le plus de leur temps libre avec leur famille et les garçons avec un, deux ou trois copains ou avec plus de quatre copains. Entre 13 et 15 ans, les tendances entre garçons et filles sont très proches (la famille est par exemple à égalité), les filles reportant un peu plus passer leur temps libre avec un groupe composé de quatre copains ou plus.

En ce qui concerne la période de 16-18 ans, le temps libre passé avec les copains et plus particulièrement les groupes de plus de quatre personnes semble être largement favorisé au temps passé avec la famille pour les deux sexes. Dans la catégorie « autre », certains répondants ont par exemple répondu le petit-ami ou encore un animal. Les fourchettes d'âge montrent ainsi des différences : plus le jeune grandit et moins il passe de temps avec sa famille et préfère le passer en compagnie de pairs. Leur influence est souvent décrite par des auteurs, comme Blatier (1999), qui affirme qu'elle est non négligeable dans l'apprentissage des comportements antisociaux, où l'imitation de modèles et le sentiment d'appartenance à un groupe peuvent se révéler très présents.

Les parents et les sorties : le contrôle parental

Il s'agissait ici de savoir si les parents (ou les adultes avec lesquels le répondant vivait) étaient au courant des fréquentations de leur enfant lorsqu'il sortait en dehors de l'école. Les mêmes fourchettes d'âge ont été gardées, soit moins de 13 ans, entre 13 et 15 ans et entre 16 et 18 ans.



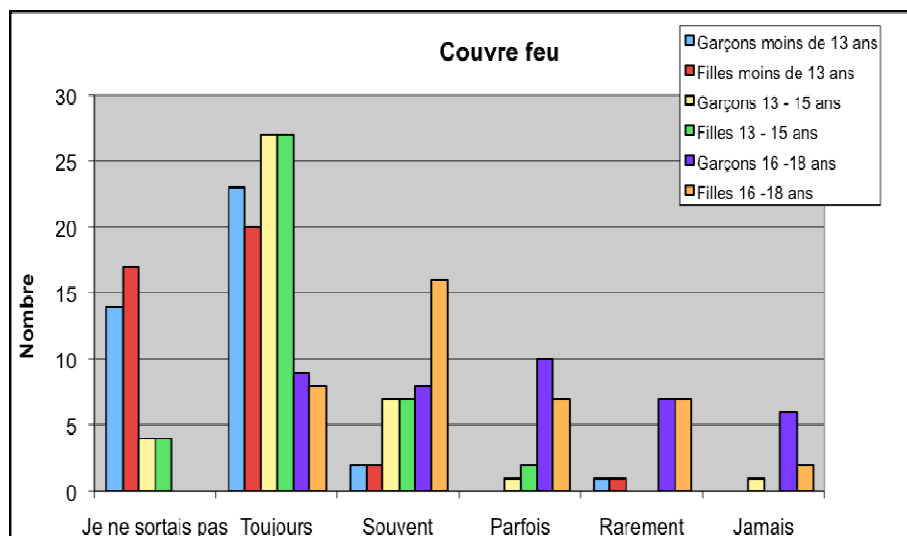
Ce graphique montre une évolution dans le sens où plus les répondants sont âgés, moins les parents savent avec qui ils se trouvent. Les différences ne sont pas notables en ce qui concerne le sexe. Les jeunes de l'échantillon de l'enquête semblent avoir bénéficié d'un contrôle parental relativement bon car une minorité des parents ne savaient « jamais » avec qui ils se trouvaient lors de leurs sorties. Ceci constitue un point positif car d'après les résultats de l'ISRD-I, cette variable a été un bon indicateur du comportement délinquant dans tous les pays ayant participé à l'enquête en 1992. Cependant, Lucia & al (2006) affirment que le contrôle des adultes sur l'emploi du temps libre des jeunes de 14-16 ans s'est affaibli au fil des dernières années.

Le nombre de sortie par semaine

Les répondants devaient préciser à quelle fréquence ils sortaient le soir durant la semaine, c'est-à-dire entre « jamais » et « tous les soirs ». Avant l'âge de 13 ans, la moyenne du nombre de sortie par semaine est de 0,75 pour les garçons et de 0,55 pour les filles. Entre 13 et 15 ans, elles augmentent à 1,35 pour les garçons et 1,45 pour les filles, et finalement, elles passent à 2,65 pour les garçons et 2,7 pour les filles entre 16 et 18 ans. Les différences ne sont donc pas conséquentes entre les deux sexes, et augmentent avec l'âge.

Le couvre-feu des parents

Les répondants devaient indiquer si leurs parents ou les adultes avec lesquels ils vivaient avant leurs 18 ans leur imposaient une heure de rentrée lorsqu'ils sortaient le soir, et si oui à quelle fréquence.



Avant l'âge de 13 ans, une grande majorité de filles et de garçons ont répondu qu'ils ne sortaient pas (un peu plus de filles) mais que lorsque c'était le cas, les parents imposaient toujours une heure de rentrée. Entre 13 et 15 ans, les filles et les garçons ont reporté sortir à part égale en ayant de la part de leurs parents « toujours » ou « souvent » un couvre-feu. Pour la dernière tranche d'âge, soit entre 16 et 18 ans, aucun des répondants n'a dit qu'il ne sortait pas. Les garçons se répartissent de manière quasi égale dans toutes les propositions de réponses, tandis que les filles ont répondu majoritairement « toujours ». On remarque ainsi que pour les garçons, le couvre-feu a tendance à être imposé moins souvent que pour les filles, notamment durant la période entre 16 et 18 ans.

3.2. Le parcours scolaire et/ou professionnel

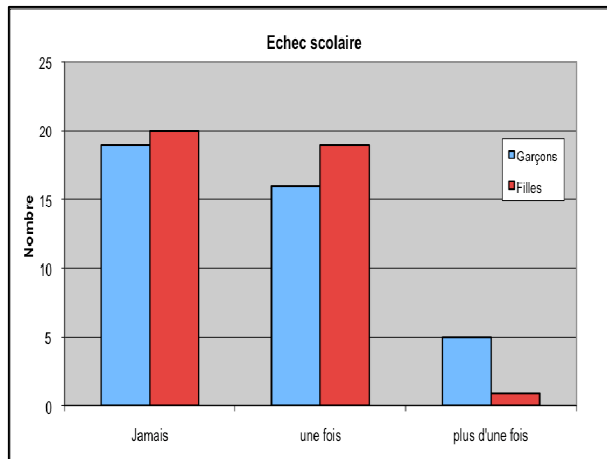
La formation après la 9^{ème} année et la formation ou l'occupation actuelle

81,3% des répondants ont choisi une formation post-obligatoire en école après le Cycle d'Orientation comme le Collège, l'Ecole de commerce, l'Ecole de culture générale ou l'Ecole d'ingénieurs. Une distinction n'a pas été faite entre ces différentes formations car elles supposent toutes des études supérieures. Parmi eux, 53,8% sont encore aujourd'hui dans une de ces formations et 21,5% sont à l'Université ou dans une Haute Ecole Spécialisée.

Les autres (18,7%) ont choisi d'entamer un apprentissage, une école professionnelle telle que le CEPTA, un voyage linguistique ou d'autres écoles privées après la 9^{ème} année. Il semble important de noter que même s'ils ne sont pas nombreux, les répondants qui étaient en apprentissage après le Cycle sont tous en emploi et aucun répondant ne dit ne rien faire actuellement.

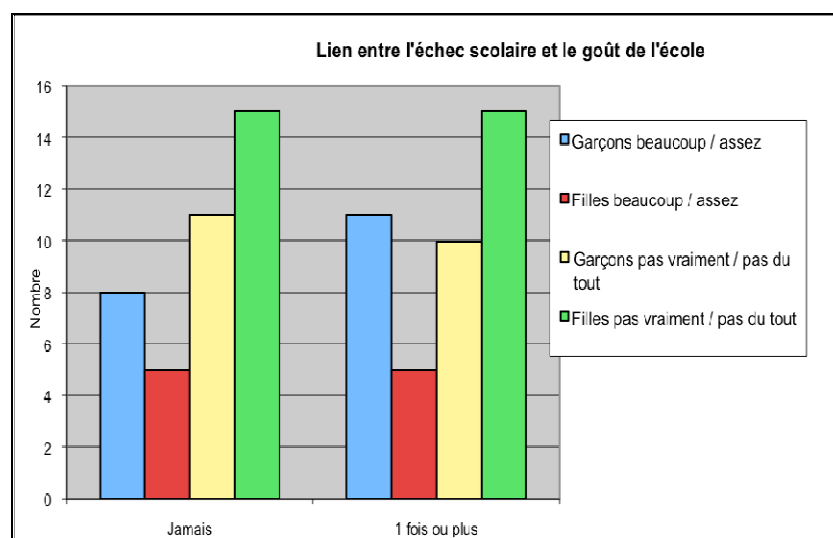
L'aspect scolaire est très important, l'ISRD-I affirme d'ailleurs que plus le niveau d'éducation est bas et l'échec scolaire présent, et plus le comportement reporté est violent. Les conclusions de l'enquête ajoutent que la consommation de drogues semble liée à un arrêt de l'école tôt et à un manque d'emploi. Finalement, plus le lien avec l'école est fort et moins les jeunes paraissent se tourner vers la délinquance. Nous allons maintenant voir ce qu'il en est pour l'échantillon.

L'échec scolaire et l'école buissonnière



Concernant l'échec scolaire, les résultats obtenus sont les suivants : bien que proches, il y a plus de filles à n'avoir jamais redoublé ou avoir redoublé une fois au cours de leur scolarité et il y a plus de garçons à avoir été en échec scolaire plus d'une fois au cours de leur scolarité.

Il est intéressant de voir s'il existe un lien entre le fait d'avoir été en échec scolaire au cours de sa scolarité et dans quelle mesure les répondants ont estimé apprécier l'école. Selon le graphique ci-dessous, on remarque que pour les filles, il n'y a pas de différences entre celles qui n'ont jamais été en échec et les autres qui l'ont été une fois ou plus au niveau de leur goût pour l'école. En effet, celles qui n'ont jamais redoublé affirment dans la même mesure apprécier l'école « beaucoup » ou « assez » et « pas vraiment » ou « pas du tout » en comparaison avec celles qui ont redoublé une fois ou plus au cours de leur scolarité. Pour les garçons, on constate que ceux qui n'ont jamais été en échec sont plus nombreux à affirmer aimer l'école « pas vraiment » ou « pas du tout » et que par conséquent ceux qui ont été en échec au moins une fois sont plus nombreux à avoir répondu qu'ils appréciaient l'école « assez » ou « beaucoup ». Cela va donc contre l'idée selon laquelle le goût de l'école aurait nécessairement un impact positif sur la réussite scolaire.



Blatier (1999) souligne que l'école est un facteur important d'intégration dans la société et que les jeunes qui se retrouvent en échec ont plus souvent tendance à se tourner vers la délinquance. L'absentéisme ou l'école buissonnière sont également des phénomènes assez répandus chez les adolescents et selon Gavray (2009), les garçons y ont plus souvent recours. Dans le questionnaire, les jeunes devaient répondre s'ils avaient déjà manqué l'école au moins une journée entière sans excuse valable au cours de leur vie. Il en est ressorti que le même nombre de filles que de garçons avaient séché les cours au moins une fois, mais que les garçons l'ont pratiqué plus souvent (de 3-5 fois à plus de 10 fois). Parmi eux, 15% se sont fait surprendre par les enseignants, ce qui a entraîné majoritairement des punitions et des avertissements et dans une moindre mesure un renvoi. L'âge moyen auquel cet acte a été commis pour la première fois n'est également pas le même : chez les garçons il se situe à 14 ans alors qu'il se situe à 16 ans chez les filles.

Selon une étude rapportée par Moret (2006), le redoublement et la pratique de l'école buissonnière jouent un rôle quel que soit le comportement délinquant. En effet, les jeunes ayant redoublé et ceux qui pratiquent souvent l'école buissonnière semblent commettre davantage de délits que les autres élèves. Peut-être pouvons-nous ici faire un lien avec la théorie des opportunités, car le jeune qui ne se trouve pas à l'école et préfère traîner dans la rue devra certainement faire face à plus de tentations. Il convient cependant de préciser que c'est surtout le comportement de l'élève et non ses compétences scolaires qui semblent avoir un impact sur la délinquance. Un effet plus important est également perçu par rapport à l'intérêt que l'individu porte à l'école.

Maintenant que le contexte de vie des répondants de l'enquête est mieux connu, l'intérêt peut être porté sur les comportements délinquants et déviants.

3.3. Les comportements délinquants et déviants

Avant d'analyser plus précisément les données recueillies, voici un tableau qui reprend les différents actes commis répertoriés dans le questionnaire et qui les lie à un article de loi. Comme évoqué dans les définitions de la délinquance et de la déviance, si un comportement délinquant est régi par des lois ou des codes, les comportements déviants sont quant à eux inspirés par des normes sociales. Ce tableau permet de faire la différence entre ces différents types de comportements et leurs conséquences. Bien sûr, il ne s'agit pas de prendre tous ces actes et les lois correspondantes au pied de la lettre, car pour bien juger une situation, le cas par cas est souvent de mise, en particulier lorsqu'il s'agit de mineurs.

| Acte | Nom du délit et loi sous-jacente |
|--|--|
| 1) Voler quelque chose dans un magasin ou un kiosque pour un montant de moins ou égal à 50 CHF | Vols (art.139 CP + 172 ter CP) |
| 2) Voler quelque chose dans un magasin ou un kiosque pour un montant de plus de 50 CHF | Vols (art.139 CP+ 172 ter CP pour un montant de moins de 300 CHF) |
| 3) Voler de l'argent aux parents | Vols (art.139 ch.4 CP) |
| 4) Voler quelque chose à l'école ou au travail (livres, matériel, ...) | Vols (art.139 CP) |
| 5) Voler un vélo | Vols (art.139 CP) |
| 6) Voler un vélomoteur/un scooter/une voiture | Vols d'usage (art.94 LCR) voire art.139 CP si pas de dessein d'usage |
| 7) Voler à l'arraché un sac, un porte-monnaie ou autre chose à quelqu'un | Vols (art.139 CP) |
| 8) Voler quelque chose dans un lieu où l'on est entré par effraction (voiture, maison, ...) | Vols (art.139 CP) Violation de domicile (art.186 CP) et si quelque chose de cassé, dommages à la propriété (art.144 CP) |
| 9) <i>Fuguer de la maison au moins une journée entière</i> | <i>Fugue - Comportement déviant</i> |
| 10) <i>Sécher les cours pendant au moins une journée entière sans excuse valable</i> | <i>Ecole buissonnière – Comportement déviant</i> |
| 11) Utiliser les transports publics (bus, tram, train) sans billet valable | Obtention frauduleuse d'une prestation / Resquille (art.150 CP) |
| 12) Endommager ou casser volontairement quelque chose qui ne nous appartient pas | Vandalisme/Dommage à la propriété (art.144 CP) |
| 13) Frapper violemment quelqu'un au point qu'il y ait des blessures | Lésions corporelles simples (art.123 CP) voire art.122 CP si blessures très violentes ou au contraire art.126 CP si voies de fait. |
| 14) Forcer quelqu'un à remettre quelque chose (argent, téléphone portable, ...) | art.181 + 139 CP voire 140 CP si mis hors d'état de résister |
| 15) Consommer de la bière / du vin | art.4 al. 3 LVEBA GE + 41 al. 1 let. i LAIc (concerne les vendeurs) |
| 16) Consommer des alcoolops / de l'alcool fort (vodka, whisky, rhum, ...) | art.4 al. 2 LVEBA GE + 41 al. 1 let. i LAIc (concerne les vendeurs) |
| 17) <i>Boire de l'alcool jusqu'à être ivre mort</i> | <i>Comportement déviant</i> |
| 18) Consommer de la drogue douce (cannabis, marijuana, haschisch) | art.19a LStup + art.1 LStup |
| 19) Consommer de l'ecstasy /du speed | art.19a LStup + art.1 LStup |
| 20) Consommer de la cocaïne | art.19a LStup + art.1 LStup |
| 21) Consommer de l'héroïne | art.19a LStup + art.1 LStup |
| 22) Consommer du LSD / des champignons hallucinogènes | art.19a LStup + art.1 LStup |
| 23) Vendre de la drogue (douce ou dure) | art.19 LStup |
| 24) Conduire un véhicule (vélomoteur, scooter, voiture) sans permis de conduire valable | art.95 LCR |
| 25) Conduire un véhicule après avoir bu de l'alcool | art.91 LCR |
| 26) Conduire un véhicule après avoir consommé de la drogue | art.91 LCR |
| 27) Porter sur soi une arme comme un couteau ou une chaîne (pas un couteau de poche) | art.4+27 LArm |
| 28) Menacer/faire peur à quelqu'un avec une arme (couteau, ...) pour obtenir quelque chose | art 181 voire 140 ch 2 si arme dangereuse (pas un simple couteau de poche) |
| 29) Blessé quelqu'un avec une arme (couteau ou autre) | Lésions corporelles graves (art.122 CP) |

| Acte | Nom du délit et loi sous-jacente |
|---|---|
| 30) Taguer à un endroit pas prévu à cet effet (voiture, maison, boîtes aux lettres, ...) | Vandalisme/Dommage à la propriété (art.144 CP) |
| 31) <i>Télécharger illégalement de la musique et/ou des films sur internet</i> | <i>art.67 LDA (droit d'auteur) mais pas de cas connus</i> |
| 32) Utiliser un ordinateur pour faire du piratage (hacking) | Accès indu à un système informatique (art.143bis CP) si pas de dessein d'enrichissement |
| 33) <i>Regarder des images ou des films pornographiques sur internet ou le téléphone portable</i> | <i>Licite, tant que pas de pornographie dure (art. 197 ch. 3 bis)</i> |
| 34) Insulter et/ou humilier quelqu'un | Injures (art.177 CP) subsidiaire à 173 et 174 CP |
| 35) <i>Ignorer et exclure quelqu'un (de manière continue)</i> | <i>Comportement déviant</i> |
| 36) Peloter/toucher quelqu'un sans son consentement | Contrainte sexuelle (art.189 CP) |
| 37) Forcer quelqu'un à avoir des relations sexuelles | Viols (art.190 CP) |

Comme susmentionné, 37 actes considérés comme délinquants ou déviants d'après nos lois en vigueur ont été répertoriés dans cette partie du questionnaire. Les répondants étaient invités à indiquer s'ils avaient déjà commis ces actes, si oui à quelle fréquence (une gamme de réponses allant de « jamais » à « plus de dix fois », « je ne m'en souviens plus » étant une possibilité) ainsi que l'âge qu'ils avaient la première fois. Après avoir répondu pour tous les actes, ils devaient également préciser s'ils avaient déjà été surpris par quelqu'un après avoir commis l'un d'entre eux (parents, enseignants, police ou autre) et ce qu'il s'est passé par la suite (rien, un avertissement, une amende, un jugement ou autre). Nous allons maintenant analyser plus en détails les tendances obtenues (fréquence, pic, etc.), également en parallèle avec d'autres recherches effectuées.

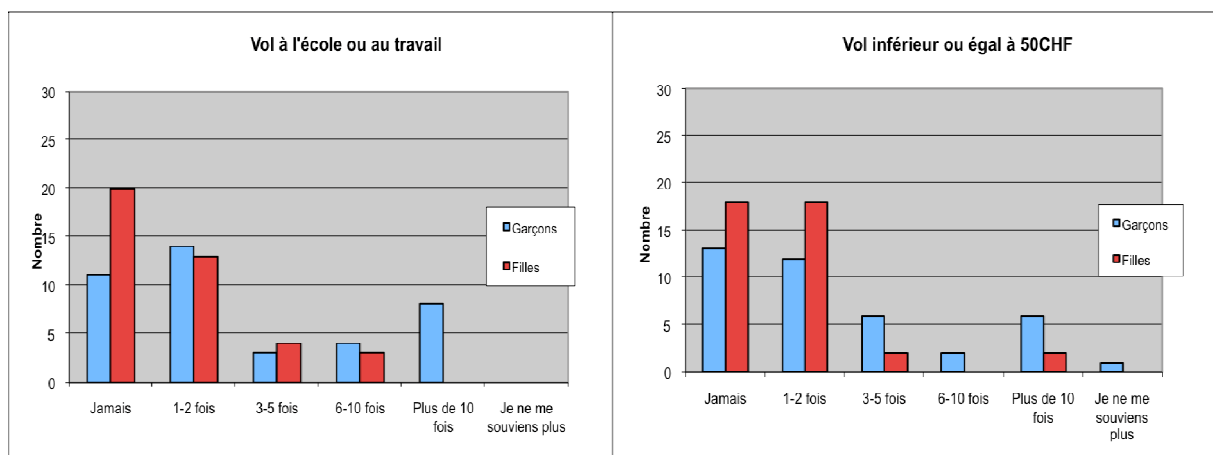
Le vol

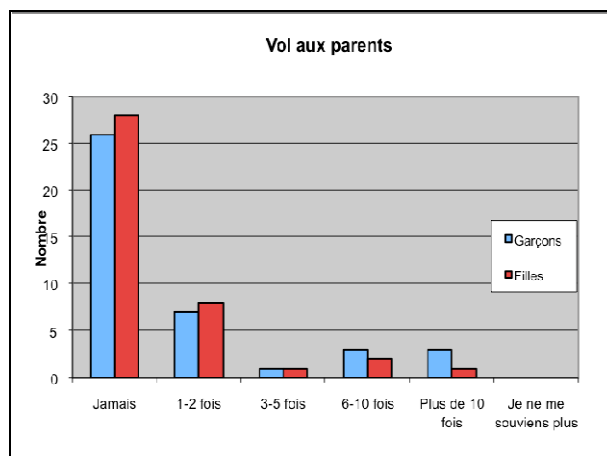
Plusieurs catégories de vols ont été répertoriées dans le questionnaire : les vols égaux ou inférieurs à 50 CHF ou supérieurs à 50 CHF dans un magasin ou un kiosque, les vols aux parents, les vols à l'école et/ou au travail, les vols de vélos et de véhicules motorisés ainsi que les vols à l'arraché et les vols par effraction. Le vol constitue une des infractions les plus reportées par les répondants.

Voici maintenant un tableau récapitulatif des résultats (du plus représentatif au moins représentatif). La première colonne indique le pourcentage total des répondants ayant commis l'acte cité au moins une fois avant leurs 18 ans, et les deuxième et troisième colonnes précisent la proportion de filles et de garçons.

| | Total au moins une fois | Garçons | Filles |
|-----------------------------|-------------------------|---------|--------|
| Vols à l'école/au travail | 61,3% | 59,2% | 40,8% |
| Vols de moins de 50 CHF | 60% | 54,2% | 45,8% |
| Vols aux parents | 32,5% | 53,8% | 46,2% |
| Vols de vélo | 15% | 100% | ∅ |
| Vols de plus de 50 CHF | 10% | 87,5% | 12,5% |
| Vols de véhicules motorisés | 6,3% | 100% | ∅ |
| Vols par effraction | 2,5% | 100% | ∅ |
| Vols à l'arraché | 1,3% | 100% | ∅ |

Une première remarque est que les garçons sont dans tous les cas plus nombreux que les filles à avoir commis les actes ci-dessus. Les différences entre les filles et les garçons sont cependant peu conséquentes pour les vols égaux ou inférieurs à 50 CHF et pour les vols aux parents. La différence est toutefois plus importante pour les vols de plus de 50 CHF et un peu moins significative pour les vols à l'école ou au travail. En revanche, le vol de vélo, de véhicules motorisés, à l'arraché et par effraction ne concernent aucune fille de notre échantillon. Au-delà de s'intéresser si l'acte a été commis, il peut être curieux de se pencher à quelle fréquence celui-ci a été réalisé et s'il existe des différences entre les filles et les garçons. Voici maintenant quelques graphiques qui représentent la fréquence des comportements les plus représentés en fonction du sexe :





Une des remarques principales est que les garçons ont tendance à avoir agi plus fréquemment que les filles et ce quels que soient les actes, alors que les filles se situent toujours majoritairement à la fréquence « 1-2 fois ».

A propos de l'âge auquel a été commise la première infraction, le « pic » se situe à 10 ans pour les garçons et 14 pour les filles pour ce qui est des vols de moins de 50 CHF. Environ 10% des individus ayant commis ce type de vols au moins une fois se sont fait surprendre par les gérants du magasin, ce qui a entraîné des avertissements pour un quart d'entre eux et des amendes pour les autres. Pour les vols à l'école et/ou au travail, les garçons se distinguent plus à l'âge de 13 ans alors que les filles sont à un niveau égal entre l'âge de 12 et l'âge de 14 ans. Peu d'entre eux se sont fait surprendre, puisqu'il s'agit de 4% qui ont reçu un avertissement de la part des enseignants. En ce qui concerne les vols aux parents, filles et garçons se rejoignent et se répartissent surtout entre 12 et 14 ans.

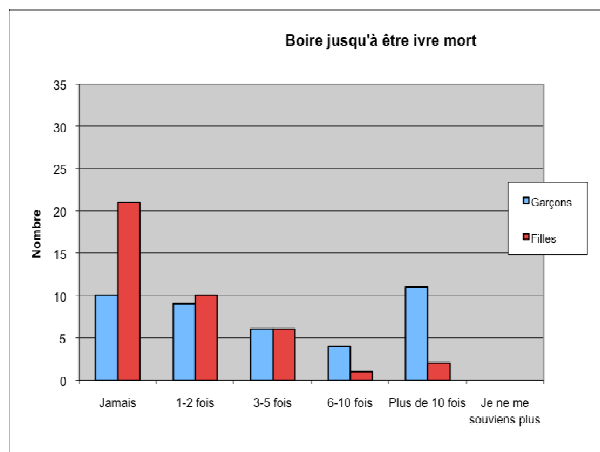
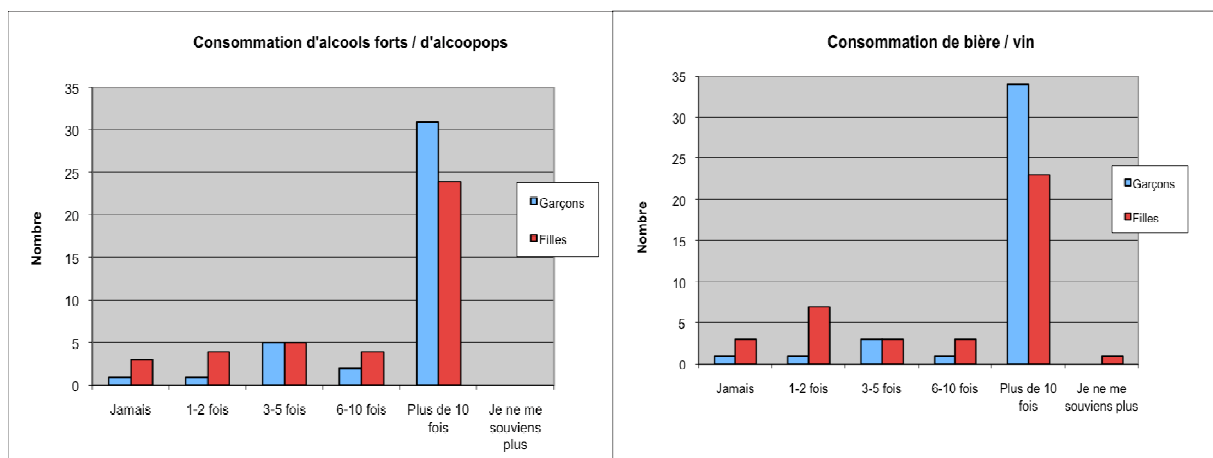
Selon Blatier et Robin (2005), les mineurs sont le plus souvent condamnés pour des infractions contre les biens et en particulier les vols quels que soient les pays. Les différentes enquêtes menées montrent que la Suisse n'échappe pas à la règle. Plusieurs auteurs dont Blatier (1999), Gimenez & al (2005) et Gavray (2009) précisent que les filles sont les plus représentées dans le vol à l'étalage. Gimenez & al notent parallèlement que les filles privilégient les vols à la maison et à l'école. Quand à l'ISRD-I, il note qu'il n'y a pas ou peu de différence entre les garçons et les filles en ce qui concerne les vols dans les magasins. Dans ce sens, l'enquête illustrative montre que les filles sont bien représentées pour certains vols, même si elles sont dans ce cas toujours moins nombreuses que les garçons.

La consommation d'alcool

En Suisse, l'âge légal est de 16 ans pour la consommation de boissons fermentées comme la bière, le vin et le cidre et de 18 ans pour les boissons distillées.

| | Total au moins une fois | Garçons | Filles |
|------------------------------|-------------------------|---------|--------|
| Alcool fort | 95% | 51,3% | 48,7% |
| Bière/vin | 93,8% | 52% | 48% |
| Boire jusqu'à être ivre mort | 61,3% | 61,3% | 38,8% |

Une première constatation est que la consommation d'alcool est extrêmement répandue chez les jeunes, aussi bien chez les filles que chez les garçons. Ils sont très proches en ce qui concerne la consommation de bière, de vin et d'alcool, mais les garçons sont plus nombreux à reporter avoir bu jusqu'à être ivre mort avant leurs 18 ans. Voyons maintenant les fréquences pour ces trois types de consommation :



Les garçons sont toujours plus nombreux que les filles à avoir consommé de l'alcool plus de dix fois. Cela est également le cas pour ce qui est de la consommation jusqu'à être ivre mort, bien qu'ils rapportent toutefois avoir moins eu recours à ce type de comportement.

Par rapport à l'âge de la première consommation, il est de 14 ans pour les garçons et de 15 ans pour les filles en ce qui concerne la bière et le vin ; de 14 ans pour les garçons et de 16 ans pour les filles pour l'alcool fort, et pour le fait de boire jusqu'à être ivre mort, il est de 15 ans pour les garçons et de 15-16 ans pour les filles. Selon ces résultats, la majorité des filles et des garçons ont donc consommé des boissons alcoolisées avant d'avoir atteint l'âge requis. Un des problèmes majeurs reste qu'ils ont réussi à s'en procurer malgré les interdictions, les lois en vigueur et les politiques restrictives en matière de vente d'alcool (par exemple à Genève, la vente d'alcool est interdite après 21h dans les kiosques et les stations-service). Entre 10 et 20% des jeunes ont révélé s'être fait surprendre après avoir eu un de ces comportements et une grande majorité par les parents. Une punition, un avertissement, et parfois rien de spécial en ont suivi.

Villettaz & al évoquent dans la première enquête internationale (ISRDI) la politique du pays concernant l'alcool, qui n'est pas considéré comme un comportement déviant et problématique tant qu'il est consommé dans des limites raisonnables. La consommation d'alcool n'a ainsi pas été incluse dans le questionnaire suisse de 1992 car cela a été considéré comme commun et normatif chez les jeunes, du moins la consommation perçue comme « sociale » et non addictive.

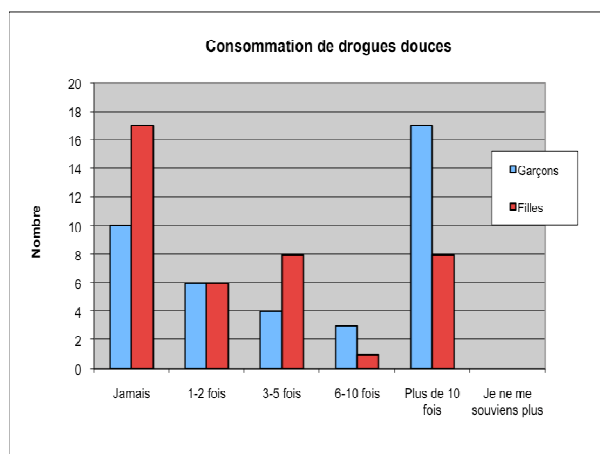
Comme le souligne Gavray (2009), il y a des similitudes entre les garçons et les filles dans la production de comportements banalisés comme la consommation d'alcool, tout comme l'ISRDI-II qui note un écart modéré dans la consommation de ce type de substances. L'enquête illustrative montre d'ailleurs cette caractéristique. Perreti-Wattel (2001) ajoute qu'il est possible que l'alcool se trouve plus directement à l'origine d'actes de violence car il perturbe les interactions entre les individus et a en plus un « rôle désinhibant qui peut conduire à transgresser les normes usuelles de bienséance » (p.241).

La consommation de drogue

La consommation de drogues douces, de différentes drogues dures ainsi que la vente de drogues ont été abordées au sein du questionnaire. Voici ce qu'il en ressort :

| | Total au moins une fois | Garçons | Filles |
|--------------------------------|-------------------------|---------|--------|
| Drogues douces | 66,3% | 56,6% | 43,4% |
| Vente de drogue | 22,5% | 83,3% | 16,7% |
| LSD/champignons hallucinogènes | 12,5% | 71,4% | 28,6% |
| Ecstasy/speed | 3,8% | 33,3% | 66,7% |
| Cocaïne | 2,5% | 50% | 50% |
| Héroïne | 1,3% | 100% | ∅ |

La consommation de drogues douces concerne plus de garçons mais les filles sont tout de même bien représentées proportionnellement. Un écart conséquent est cependant visible pour ce qui est de la vente de drogue, les garçons étant nettement plus présents. La drogue dure la plus courante est la catégorie LSD/champignons hallucinogènes et parmi l'échantillon, l'usage de cocaïne concerne aussi bien les garçons que les filles. La consommation de drogues dures s'est surtout faite entre 15 et 17 ans, ce qui corrobore d'autres recherches qui indiquent que ce type de consommation débute plus tard. D'ailleurs, certains questionnaires de l'enquête indiquaient 18 ans pour la première prise de drogues dures mais ceux-ci n'ont pas été comptés car il a seulement été pris en considération les actes commis avant la majorité. Le graphique suivant indique la fréquence dans la consommation de drogues douces et montre que les garçons sont deux fois plus nombreux à en avoir consommé plus de dix fois avant leurs 18 ans. Cette constatation est en adéquation avec les conclusions de la première enquête internationale, qui rapporte que la consommation de drogues est de l'ordre de 2 : 1 en Suisse.



En ce qui concerne le pic de l'âge, il se situe vers 14-15 ans pour les garçons et vers 14 et 16 ans pour les filles. Plus de 15% d'entre eux admettent s'être fait surprendre par les parents, les enseignants ou la police après avoir consommé de la drogue, ce qui a entraîné un avertissement dans la majorité des cas.

Selon Blatier et Robin (2005), un lien entre la consommation de drogues et la délinquance a été établi dans de nombreux pays. Perreti-Watel (2001) précise que la relation entre la délinquance et la consommation de drogues a été fréquemment utilisée, notamment dans le cadre de certains discours politiques, mais qu'il n'y a pas nécessairement de relation de cause à effet pour ces deux phénomènes. S'ils peuvent être « deux symptômes des mêmes problèmes psychologiques ou deux facettes d'un style de vie cohérent » (p.240), l'auteur note l'importance de prendre en considération le contexte dans lequel ces usages se déroulent.

La première enquête internationale a montré que, d'une manière générale mais non conséquente, les suisses romands restent les plus concernés par la consommation de drogue, ce qui signifie qu'une politique plus sévère ne réduit pas forcément la prévalence de la jeune population. Gimenez & al (2005) affirment que les tendances sont différentes en ce qui concerne les drogues. Selon elles, les filles sont plus nombreuses à avoir goûté aux drogues douces et synthétiques mais la vente est toutefois plus pratiquée par les garçons. Gavray (2009) précise de manière plus nuancée que les filles et les garçons ont une probabilité comparable d'avoir goûté aux drogues dures au cours de leur vie alors que l'ISR-D-II mentionne que l'écart est significatif pour le cannabis et important pour les drogues dures. L'enquête illustrative confirme les tendances de la vente de drogues et de la consommation de drogues douces, mais le petit nombre d'individus concernés par les drogues dures ne permet pas d'extrapoler à la population générale des adolescents.

La resquille

A Genève, les contrôles ne sont pas automatiques dans les transports en commun, ce qui rend la resquille beaucoup plus aisée à pratiquer. Cela est perceptible dans les résultats de l'enquête, où 90% des répondants reportent avoir resquillé au moins une fois avant leurs 18 ans, et parmi eux 54,2% de garçons et 45,8% de filles. Le pic se situe à 13 ans pour les garçons comme les filles et correspond environ à la première année de l'école secondaire où l'on doit souvent utiliser les transports en commun pour se rendre à l'école. Plus de 20% se sont fait surprendre par les contrôleurs avec une amende à la clé. L'ISR-D-I note une petite (ou pas) de différence pour la resquille ce qui va dans le sens de l'enquête illustrative.

La circulation et les conduites à risque

Les conduites à risque reliées à la circulation comprennent le fait de conduire un véhicule sans permis de conduire valable, conduire après avoir consommé de l'alcool et conduire après avoir consommé de la drogue. Voici les principaux résultats :

| | Total au moins une fois | Garçons | Filles |
|-----------------------------------|-------------------------|---------|--------|
| Sans permis | 35% | 67,9% | 32,1% |
| Après avoir consommé de l'alcool | 27,5% | 72,7% | 27,3% |
| Après avoir consommé de la drogue | 15% | 83,3% | 16,7% |

Les garçons sont les plus présents dans ces trois situations. En ce qui concerne la première, aucune fille de l'échantillon ne reporte avoir eu recours à ce type de comportement plus de 5 fois alors que les garçons ont reporté l'avoir fait plus de 10 fois. Environ 10% se sont fait surprendre par leurs parents. Conduire un véhicule après avoir consommé de l'alcool est plus répandu que conduire après avoir consommé de la drogue. 60% des garçons n'ont jamais conduit après avoir bu et 75% n'ont jamais conduit après avoir pris de la drogue, et pour les filles, 85% n'ont jamais conduit après avoir bu et 95% n'ont jamais conduit après avoir pris de la drogue. Le pic de l'âge se situe surtout autour de 16 ans pour les filles et pour les garçons, ce qui correspond à l'âge où il est permis de conduire un scooter en Suisse.

L'informatique et Internet

Ces dernières années, avoir un ordinateur ou un téléphone portable et l'accès à Internet est devenu très commun au sein des foyers. Ainsi, les jeunes sont nés et ont grandi avec ce type de média, qui est devenu pour la plupart d'entre eux une pratique « naturelle ». Trois comportements en relation avec ces médias ont été envisagés dans le questionnaire : le téléchargement illégal de vidéos et de musique, le visionnage d'images pornographiques sur l'ordinateur ou le téléphone portable, et finalement le piratage informatique. Voici les résultats :

| | Total au moins une fois | Garçons | Filles |
|--------------------|-------------------------|---------|--------|
| Téléchargement | 82,5% | 50% | 50% |
| Pornographie | 65% | 73,1% | 26,9% |
| Piratage (hacking) | 10% | 87,5% | 12,5% |

Le téléchargement de musique ou de vidéos est devenu très commun et à portée de tous, notamment par les logiciels faciles à se procurer et à utiliser. De plus, le coût relativement élevé des CD et des DVD a certainement contribué à la croissance d'une telle pratique, bien qu'illégale. Cela se voit d'ailleurs dans les résultats de l'enquête illustrative, où la majorité des filles et des garçons ont reportés avoir téléchargé des documents sur internet plus de 10 fois (pic = 15 ans chez les garçons et 16 ans chez les filles). La présence masculine est cependant plus importante dans le visionnage d'images ou de films pornographiques sur Internet ou le téléphone portable (pic = 14). 95% des garçons de l'échantillon ont au moins une fois regardé de tels documents, dont 68% plus de 10 fois, contre 37,5% des filles au moins une fois, dont 13% plus de 10 fois. La pratique du piratage informatique (hacking) est beaucoup moins courante mais est toutefois plus répandue chez les garçons, dont 17,5% révèlent l'avoir pratiqué au moins une fois contre 2,5% des filles.

Pour expliquer cette différence, Gavray (2009) note une mise à distance des femmes par rapport à la technique, constatation qui se vérifie selon elle dans chaque société et quelle que soit l'époque.

Les armes et leur utilisation

11,3% des répondants disent avoir porté une arme au moins une fois avant 18 ans. Parmi eux, 88,9% de garçons et 11,1% de filles. Les garçons, dont le pic de l'âge se situe à 16 ans, rapportent n'avoir jamais menacé quelqu'un avec de tels objets. Cependant, le tiers de ceux révélant avoir porté une arme l'ont utilisée au moins une fois pour blesser quelqu'un. Les deux tiers d'entre eux se sont fait surprendre par la police et ont été placés en garde à vue. Pour les filles, le port d'armes concerne un individu de l'échantillon qui mentionne l'avoir utilisée pour menacer quelqu'un sans blessure et avoir reçu par la suite l'avertissement d'un enseignant.

Dans ce sens, Gavray (2009) souligne que les comportements faisant appel à la force physique ou à l'usage d'objets pouvant servir d'armes restent plus une affaire de garçons, de même que le vandalisme.

Le vandalisme

Le vandalisme concerne deux questions de l'enquête illustrative : les tags et le fait d'avoir endommagé ou cassé volontairement quelque chose.

En effet, les tags et les graffitis peuvent être considérés comme du vandalisme, particulièrement lorsqu'ils perdent leur côté artistique. Ce paramètre n'a cependant pas été pris en compte dans le questionnaire, où il était demandé si le répondant avait déjà tagué à un endroit non approprié, comme les voitures, les maisons ou les boîtes aux lettres. 36,3% des répondants ont révélé avoir eu ce type de comportement au moins une fois, et parmi eux 65,5% de garçons, dont le pic se situe à 16 ans, et 34,5% de filles, qui ne manifestent pas de pic particulier. Peu se sont fait surprendre par la police, dans ce cas cela a entraîné un travail d'intérêt général. Par rapport à la fréquence de cet acte, les garçons ont plus souvent répondu l'avoir pratiqué 3-5 fois ou plus de 10 fois alors que les filles se situent majoritairement dans la catégorie 1-2 fois.

Quand il était question de savoir s'ils avaient déjà endommagé ou cassé volontairement quelque chose qui ne leur appartenait pas, les garçons sont beaucoup plus représentés avec des pics à 13 et à 15 ans. En tout, 28,8% des répondants, dont 87% de garçons et 13% de filles ont manifesté ce type de comportement au moins une fois. Un seul des individus de l'échantillon révèle s'être fait surprendre par la police après avoir réalisé un tel acte, et a été jugé par le tribunal des mineurs. Au niveau des fréquences, les garçons se retrouvent dans toutes les possibilités de réponses, mais majoritairement 1-2 fois et 3-5 fois, et les filles qui sont peu nombreuses n'ont jamais répondu avoir commis cet acte plus de 5 fois.

Gimenez & al (2005) indiquent que les garçons commettent plus d'actes de vandalisme dans les lieux publics en recourant plus facilement à la violence.

Les comportements violents contre les personnes

Deux comportements qualifiés de violents ont été décrits dans le questionnaire : le racket et le fait de frapper violemment quelqu'un au point qu'il y ait des blessures physiques.

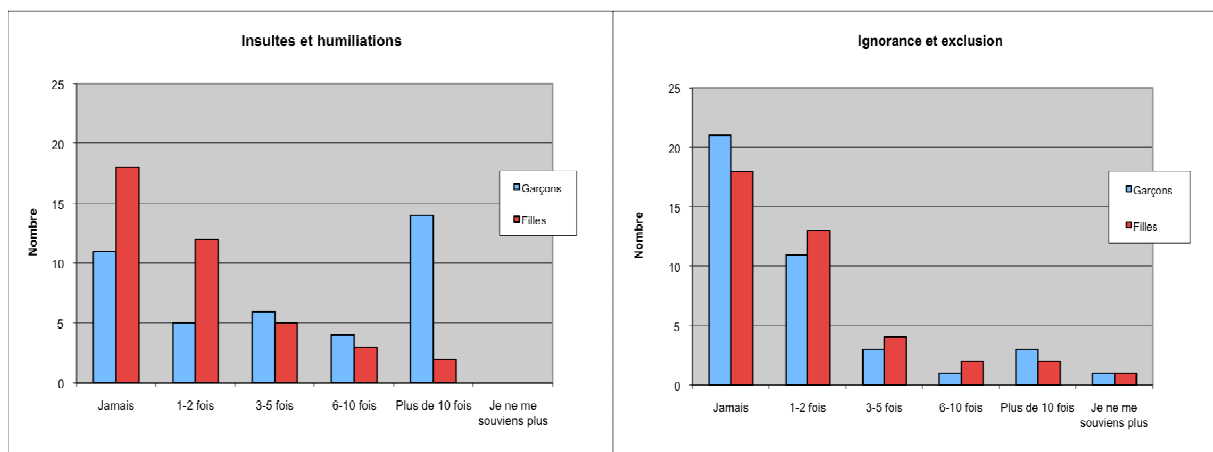
Le racket n'est pas du tout présent chez les filles et ne concerne qu'un seul des participants masculins à l'enquête, soit 1,3% de la totalité des répondants. Frapper violemment est cependant davantage représenté. Cela concerne 21,3% des répondants, dont 70,6% de garçons et 29,4% de filles. Les filles ont répondu avoir agi de cette manière au maximum 3 à 5 fois, quant aux garçons, ils sont répartis dans toutes les propositions de réponses, et 17% reportent avoir agi plus de 10 fois. Les pics se situent à 14 ans pour les garçons et 15 ans pour les filles. Presque 20% des individus concernés se sont fait surprendre, certains par les enseignants qui leur ont imposé une punition et un des individus par la police et qui a ensuite été jugé.

Selon plusieurs auteurs, dont Gavray (2009), il y a de grandes différences entre les filles et les garçons en ce qui concerne les comportements violents, en particulier ceux dirigés contre les personnes.

La violence « douce »

Sont qualifiés de violence douce le fait d'insulter ou d'humilier quelqu'un, ainsi que d'ignorer ou d'exclure quelqu'un de manière continue.

63,8% des répondants reportent avoir au moins une fois insulté ou humilié quelqu'un, dont 56,9% de garçons et 43,1% de filles. Le pic se situe à 10 et 14 ans pour les garçons et à 14 ans pour les filles. Certains ont vu ce type de comportement sanctionné par une retenue de la part des enseignants ou une discussion avec leurs parents. En ce qui concerne l'ignorance et l'exclusion, 52,5% des garçons et 45% des filles reportent n'avoir jamais eu de telles attitudes envers quelqu'un. En revanche, 48,8% des répondants révèlent avoir agi ainsi au moins une fois et parmi eux, 46,2% de garçons et 53,8% de filles. Le pic se situe à 10 ans pour les filles et à 13 et 14 ans pour les garçons. Les filles sont ainsi un peu plus présentes au sein de cette catégorie. Voici ce qu'il ressort pour les fréquences des deux comportements susmentionnés :



Pour les insultes et les humiliations, les garçons se retrouvent le plus fréquemment dans la catégorie « plus de 10 fois », contre « 1-2 fois » chez les filles. Pour ce qui est de l'ignorance et de l'exclusion, les garçons et les filles se retrouvent le plus dans la catégorie « 1-2 fois ».

La violence sexuelle

La violence sexuelle comprend ici le fait de toucher quelqu'un sans son consentement et de forcer quelqu'un à avoir des relations sexuelles. Seuls des « attouchements » ont été reportés par les garçons (et une fille sur les 40). 17,5% d'entre eux disent avoir commis au moins une fois ces actes, parmi eux la moitié entre 1 et 2 fois, les autres se répartissant dans les autres possibilités de réponse. Les âges se situent entre 13 et 16 ans.

L'âge des premières infractions

Les pics en fonction des infractions et du sexe ont été indiqués tout au long de cette partie car d'après plusieurs études, il existe une certaine gradation dans les délits. Gimenez & al (2005) reprennent d'ailleurs les propos de LeBlanc (2002) qui parle de « gravité objective », soit d'une succession d'actes partant d'une délinquance immature jusqu'à une délinquance s'attaquant directement à la personne.

Dans l'enquête illustrative, les filles ont tendance à commettre certains des actes répertoriés plus tard que les garçons. C'est le cas pour le vol inférieur ou égal à 50 CHF, le fait de sécher les cours, consommer de l'alcool, frapper violemment quelqu'un, le téléchargement et les insultes. Les filles et les garçons agissent plus ou moins au même âge pour les actes tels que les vols aux parents et les vols à l'école ou au travail, la resquille, la consommation de drogues douces et la conduite sans permis valable. Les comportements que les filles ont eu plus tôt que les garçons sont les fugues et le fait d'ignorer ou d'exclure quelqu'un de manière continue. Certains actes montrent un pic chez les garçons mais pas chez les filles où elles sont réparties de manière assez homogène sur plusieurs tranches d'âges. Il s'agit du visionnage d'images pornographiques, du tag et de l'endommagement de quelque chose volontairement. Enfin, certains actes ne concernent pas ou extrêmement peu les filles et il n'y a donc pas de pic, comme le port d'armes et les attouchements.

Selon les auteurs, Blatier (1999) les échelonne comme tels : entre 8 et 11 ans, il s'agirait principalement de menus larcins et entre 11 et 13 ans des vols à l'étalage et du vandalisme. On observerait une intensification autour de 12-14 ans avec des actes comme des vols simples, des désordres publics, des vols avec effraction, des vols sur les personnes, une

consommation de drogues, des vols de voiture ou des vols graves. Ce n'est que plus tard qu'apparaîtraient les attaques contre les personnes (p.135). Born (2002) souligne que vers 14-15 ans, on observe plutôt des actes de vandalisme, vers 16-17 ans plus de délits contre la propriété et vers 18-19 ans, des violences contre les personnes. Ce n'est qu'à la fin de l'adolescence que l'usage de drogues, les vols au préjudice de l'employeur, le recel ou les vols de voitures apparaissent. La première enquête internationale (ISRD-I) confirme également l'existence d'un pic de la délinquance dans tous les pays vers 16-17 ans. La Suisse a montré des résultats comparables en précisant qu'avant cet âge, la délinquance est moins prévalente, à l'exception des dommages à la propriété qui sont plus souvent commis autour de 14-15 ans. Après 17 ans, la délinquance diminue fortement à l'exception de la consommation de drogue qui augmente. En ce qui concerne les pics d'âge, il est de 14-15 pour le vandalisme, 16-17 ans pour les offenses à la propriété, 18-19 pour les violences contre la personne ; la consommation de drogues arrive plus tard et ne s'arrête pas à 21 ans.

Passons maintenant aux situations de victimisations vécues par les jeunes répondants.

3.4. Les situations de victimisation

Une des dernières tendances observées est que les jeunes dénoncent de plus en plus rarement les infractions dont ils sont victimes. Suite à cette observation, Gabaglio, Gilliéron & Killias (2005) émettent l'hypothèse d'une augmentation de la tolérance envers la violence quotidienne. Il est effectivement intéressant de se demander s'il l'on se dirige vers une normalisation de la violence ou s'il s'agit d'une peur de représailles lorsque ce sont des personnes connues des victimes qui ont commis un acte répressible à leur égard.

Dans l'enquête illustrative, sept situations étaient décrites dans la partie sur la victimisation. Il était demandé aux répondants s'ils avaient déjà, avant l'âge de 18 ans : subi un vol ; été forcés de donner de l'argent ou autre chose à quelqu'un ; été frappés ou ont reçu des coups de pied sur le chemin de l'école ; été violentés physiquement au point d'aller chez le médecin ; été maltraités à l'école ; été touchés sans leur consentement et finalement été forcés à avoir des relations sexuelles. Les répondants étaient également invités à mentionner s'ils en avaient parlé à quelqu'un après avoir subi une des ces situations.

Les résultats (%) sont les suivants, selon les infractions vécues précédemment citées, le sexe (M=garçons et F=fille) et la fréquence (de « jamais » à « plus de 10 fois ») :

| | Jamais | | 1-2 fois | | 3-5 fois | | 6-10 fois | | Plus de 10 fois | | Ne sait plus | |
|---------------------------------|--------|------|----------|------|----------|------|-----------|-----|-----------------|-----|--------------|-----|
| | M | F | M | F | M | F | M | F | M | F | M | F |
| Vol | 27,5 | 45 | 50 | 37,5 | 17,5 | 12,5 | 2,5 | Ø | Ø | 2,5 | 2,5 | 2,5 |
| Racket | 85 | 97,5 | 15 | 2,5 | Ø | Ø | Ø | Ø | Ø | Ø | Ø | Ø |
| Frappé sur le chemin de l'école | 80 | 87,5 | 15 | 10 | 2,5 | Ø | Ø | 2,5 | 2,5 | Ø | Ø | Ø |
| Violenté physiquement | 87,5 | 92,5 | 10 | 7,5 | 2,5 | Ø | Ø | Ø | Ø | Ø | Ø | Ø |
| Maltraité à l'école | 85 | 60 | 12,5 | 27,5 | Ø | 7,5 | Ø | Ø | 2,5 | 5 | Ø | Ø |
| Attouchements | 87,5 | 82,5 | 5 | 15 | Ø | 2,5 | Ø | Ø | 7,5 | Ø | Ø | Ø |
| Viol | 97,5 | 97,5 | 2,5 | 2,5 | Ø | 0 | Ø | Ø | Ø | Ø | Ø | Ø |

La situation subie la plus reportée par les jeunes est le vol. 70% des garçons et 52,5% des filles l'ont vécu au moins une fois avant d'atteindre leur majorité. Pour ce qui est du racket, les garçons sont également plus touchés que les filles, ils sont 85% à n'avoir jamais vécu une telle situation alors qu'elles sont 97,5% ; tout comme le fait d'avoir été frappé ou d'avoir reçu des coups de pied sur le chemin de l'école : 20% l'ont vécu au moins une fois contre 12,5% des filles. Ils sont aussi plus présents dans la catégorie « avoir subi des violences physiques au point d'aller chez le médecin », selon les chiffres, 12,5% l'ont vécu au moins une fois contre 7,5% des filles. Les garçons sont ainsi plus présents dans les actes touchant à la violence physique. En revanche, les filles sont plus présentes dans ce qui touche aux maltraitances à l'école telles que l'humiliation, l'exclusion d'un groupe ou autres railleries. Effectivement, 85% des garçons interrogés disent n'avoir jamais vécu une telle situation alors que c'est le cas de 60% des filles. Elles sont également plus nombreuses à révéler avoir subi des attouchements, soit 17,5% contre 12,5% des garçons à l'avoir vécu au moins une fois. Un répondant et une répondante sur les 80 révèlent avoir été forcés à avoir des relations sexuelles contre leur gré. Dans les deux cas, la fréquence a été estimée à une ou deux fois.

Dans le questionnaire, il était également demandé si les répondants avaient parlé de tel ou tel acte à quelqu'un après l'avoir subi, notamment aux parents, à un enseignant, à la police ou à quelqu'un d'autre. Les amis ont été souvent cités dans cette dernière proposition. Si l'on considère maintenant uniquement les répondants qui ont vécu au moins une fois la situation, voici le rapport et le pourcentage correspondant de ceux qui en n'ont parlé à personne :

| | Garçons | % | Filles | % |
|---------------------------------|---------|------|--------|------|
| Vol | 8/29 | 27,6 | 3/22 | 13,6 |
| Racket | 3/6 | 50 | Ø | Ø |
| Frappé sur le chemin de l'école | 1/8 | 12,5 | 1/5 | 20 |
| Violenté physiquement | 0/5 | 0 | 0/3 | 0 |
| Maltraité à l'école | 5/6 | 83,4 | 4/16 | 25 |
| Attouchements | 3/5 | 60 | 6/7 | 85,7 |
| Viol | 0/1 | 0 | 1/1 | 100 |

Suivant une certaine logique, les situations subies « visibles » comme la violence physique ont toutes été reportées à quelqu'un. Les différences entre les garçons et les filles sont assez modulables en fonction des situations. Cependant, les garçons ont plus tendance que les filles à ne parler à personne des situations de victimisation vécues.

Passons à présent aux conclusions de ce volet empirique.

3.5. Conclusions du volet empirique

Après avoir fait le tour des résultats récoltés lors de l'enquête empirique, quatre points peuvent être soulevés en relation avec la perspective de genre :

1) Les actes avec violence sont majoritairement le fait des garçons.

Selon les résultats obtenus lors de l'enquête, les filles ne sont pas ou peu présentes lors d'infractions réalisées avec violence. Il s'agit notamment des actes de vandalisme comme le fait d'endommager ou de casser volontairement quelque chose, des actes avec violence physique comme frapper quelqu'un au point qu'il y ait des blessures, ou encore de porter et/ou blesser quelqu'un avec une arme.

Cela corrobore les résultats de Gimenez & al (2005) selon lesquels les filles ont moins souvent recours à la violence. Les auteurs soulignent que les filles favorisent les actes moins visibles et moins nuisibles à la société, ce qui rejoint les propos de Cario (1997), ainsi que ceux de l'ISRD-I rapportant que plus l'acte est sérieux et violent et plus il y a une différence notable entre garçons et filles. De ce fait, les garçons reportent deux fois plus d'actes violents que les filles.

2) Les garçons commettent une palette d'infractions plus large que les filles.

L'enquête illustrative montre que les garçons sont présents dans toutes les catégories d'infractions répertoriées, excepté la menace avec une arme et le viol. En revanche, les filles ne sont pas du tout présentes (ou très peu) dans plusieurs catégories comme les vols de plus

de 50 CHF et de véhicules (vélos et véhicules motorisés), le vol à l'arraché ou par effraction, le racket, les blessures avec arme, les attouchements et le viol.

La première enquête internationale démontre également que dans tous les pays participants, les garçons ont commis plus d'actes délinquants que les filles et que par conséquent la délinquance est généralement plus répandue chez les garçons. La deuxième enquête de 2006 (ISRD-II) confirme cette constatation en affirmant que les garçons commettent plus de délits que les filles et que cette différence est significative pour tous les types d'actes, excepté le vol à l'étalage (Lucia, Egli, Killias & Aebi, 2009). Cependant, l'enquête illustrative ne rejoint pas ce point, car les tendances relevées sont différentes en fonction du type de vol. Les filles ne sont effectivement pas plus nombreuses que les garçons en ce qui concerne le vol à l'étalage.

3) Les filles et les garçons commettent des infractions à des âges différents.

Comme mentionné précédemment, les garçons et les filles ne commettent pas nécessairement leur première infraction au même âge, et dans la majorité des actes répertoriés au sein du questionnaire de l'enquête illustrative, les filles agissent un peu plus tard que leurs collègues masculins.

Dans ce sens, l'étude de Gimenez & al (2005) a démontré que les filles commencent plus tard que les garçons à commettre des actes de délinquance, et ce pour tous les types de délits sauf ceux liés à la drogue. L'enquête illustrative rapporte une tendance similaire pour ce type de comportement.

4) Les garçons commettent des infractions plus fréquemment que les filles

Les graphiques des fréquences présentés lors du dernier chapitre ont tous montré que les garçons ont plus souvent reporté avoir agi plus de dix fois, et ce quel que soit le type d'acte. L'étude de Gimenez & al souligne une tendance similaire, où les filles commettent moins fréquemment des actes délictueux que les garçons.

4. Les limites de l'enquête illustrative

Les difficultés rencontrées au cours de l'élaboration de l'enquête ont sans aucun doute imposé certaines limites supplémentaires.

Premièrement, le fait de ne pas avoir la possibilité d'interviewer des personnes de moins de 18 ans, notamment par le refus des institutions et le manque de temps à disposition pour obtenir les autorisations nécessaires, a demandé de trouver des personnes majeures, de

préférence depuis peu afin d'éviter tout biais en rapport avec la mémoire. Il n'a cependant pas été aisé de trouver des personnes âgées exclusivement de 18 ans et la fourchette d'âge a ainsi dû être élargie. De plus, l'échantillon n'a pas été constitué selon un tirage aléatoire, ce qui rend l'extrapolation des résultats à la population des adolescents non pertinente et à prendre avec des précautions extrêmes. Néanmoins, les tendances obtenues vont dans le sens des enquêtes déjà réalisées.

Puis, il est difficile, voire impossible, de comparer à strictement parler l'enquête présente avec les études réalisées antérieurement sur la délinquance autorévélee. En effet, les questionnaires utilisés sont différents (par exemple les questionnaires de l'ISRD-I et de l'ISRD-II sont plus détaillés), ils n'ont pas la même période de référence (toute la vie ou l'année précédente), et ne concernent pas la même population (scolaire ou autre) ou les lieux (à l'échelle « ville » ou à l'échelle nationale). C'est pourquoi les chiffres ne sont pas comparables et il n'est possible que d'évaluer certaines tendances divergentes ou similaires.

Finalement, l'aspect purement quantitatif de ce type de questionnaire laisse de côté le qualitatif, par exemple le pourquoi de tels actes ainsi que leur perception. Cela constitue un des points que nous allons évoquer dans l'optique d'aller plus loin dans l'analyse.

5. Ouverture : comment aller plus loin dans l'analyse ?

L'enquête illustrative qui vient d'être décrite pourrait constituer une enquête préliminaire et permettre de creuser certains points relatifs à la notion de genre dans la commission d'actes délinquants.

De plus, comme mentionné précédemment, il pourrait être intéressant d'approfondir plus particulièrement la notion de définition de l'infraction et du crime au-delà des résultats qui sont purement quantitatifs, et ce en fonction du genre. Collette-Carrière et Langelier-Biron y ont fait allusion dans leur article « *Du côté des filles et des femmes, leur délinquance, leur criminalité* » (1983), en mentionnant que les filles n'expriment peut-être pas leur déviance dans le cadre du crime tel qu'on le définit habituellement, mais qu'elle peut prendre la forme découlant du mal que les personnes peuvent se faire entre elles à un autre niveau. L'enquête illustrative a d'ailleurs montré que la seule catégorie dans laquelle les filles étaient plus nombreuses concernait l'ignorance et l'exclusion. Un travail plus approfondi pourrait être imaginé à ce niveau-là, car de tels comportements sont également une forme de violence, mais beaucoup moins connue puisque moins visible.

Après avoir soulevé les caractéristiques de la délinquance au féminin, que ce soit d'un point de vue théorique mais aussi plus pratique avec les résultats d'études sur la délinquance autorévélee et ceux de la présente enquête illustrative, nous en savons un peu plus sur les différences entre les filles et les garçons en matière de délinquance et sur l'apport des sources disponibles. Nous avons ainsi pu répondre aux deux premières questions de recherche.

Il convient à présent de réfléchir à la troisième question, soit sur l'utilité d'une telle recherche. Nous nous pencherons sur le domaine des droits de l'enfant et sur la prévention de la délinquance juvénile.

IV. Et les droits de l'enfant dans tout ça ?

1. Enquêter avec des jeunes

Faire participer des enfants ou des jeunes à une enquête ne va pas de soi dans tous les cas. Cependant, cela est nécessaire lorsque l'on touche à des thèmes qui les concernent et plus particulièrement lorsqu'on les considère comme des sujets de droits. Dans les lignes qui suivent, nous allons faire le point sur les difficultés qu'il est possible de rencontrer lors de telles études, ainsi que sur la notion d' « enfant acteur » et de droit à la participation.

1.1. Entre éthique et difficultés

Selon Danic & al (2006), étudier les comportements des enfants ou des jeunes peut paraître simple car ils représentent pour chacun d'entre nous une « réalité massive, tangible et familière » (p.19). En effet, nous avons tous le point commun d'avoir un jour été enfant et de « tout connaître » à ce sujet. Cependant, les auteurs soulèvent l'importance de dépasser les prénotions qui habitent le sens commun lorsque l'on produit une connaissance sur l'enfance afin d'éviter tous préjugés et conclusions hâtives.

En plus des méthodologies spécifiques adaptées aux enfants ou aux jeunes, il convient de mettre en évidence qu'il n'est pas toujours assuré « d'avoir accès » à une population de mineurs, notamment lorsque l'on dispose de peu de temps et de moyens. Ce paramètre a été démontré lors de l'enquête illustrative décrite dans le chapitre précédent, où il n'a pas été possible de faire participer les jeunes de moins de dix-huit ans, du moins dans le cadre scolaire. En effet, de nombreuses autorisations, dont celle des parents, sont nécessaires afin de mettre en place une telle procédure.

Face à de telles barrières, on peut noter une tension entre protection et émancipation. Hanson (2008) évoque deux approches présentes dans la littérature des droits de l'enfant : la « libération de l'enfant » et le « bien-être de l'enfant » (p.2). D'une part, on protège les mineurs des sujets qualifiés de *sensibles*, peut-être dans l'optique de les garder dans un cocon et de ne pas leur donner de mauvaises idées en leur parlant de ce genre de sujet, et d'autre part on ne peut pas ignorer le fait que des phénomènes comme la délinquance juvénile ne sont pas sans conséquences sur les jeunes et que les mieux placés pour la comprendre et ainsi la contrer sont les jeunes eux-mêmes.

Bien sûr, une attention particulière doit être portée à la participation des enfants et des jeunes afin d'éviter toute manipulation ou utilisation abusive de leurs propos. Ceci sera plus amplement développé dans un prochain paragraphe. Néanmoins, cette crainte ne doit pas envenimer l'idée selon laquelle il est primordial de permettre la participation et de prendre en compte les opinions que les enfants et les jeunes peuvent apporter aux études les concernant.

1.2. Le droit à la participation

Le droit à la participation est l'un des principes généraux de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CDE) de 1989, ratifiée par 193 pays sur 195, dont la Suisse en 1997. Ce droit est développé dans l'article 12, qui stipule dans son premier alinéa que :

Les Etats parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et son degré de maturité.

Le terme de participation apparaît dans cet article de manière implicite car le fait d'exprimer son opinion implique bel et bien de la participation, que ce soit à un niveau personnel ou à un plus haut degré. Par son aspect contraignant, les Etats s'engagent à tout mettre en œuvre pour mener à bien ce processus.

Cependant, il ne faut pas négliger qu'il existe plusieurs niveaux de participation et notons à ce propos l'échelle établie par Roger Hart (1992) reprise par Stoecklin (2009). En effet, la participation n'est pas toujours synonyme de bien en soi et il n'est pas dans tous les cas pertinent de « vouloir dans toutes les situations atteindre le plus haut degré de participation des enfants » (Zermatten & Stoecklin, 2009, p.50). Cette échelle comporte huit niveaux¹¹, de la manipulation où les enfants sont complètement entraînés par les adultes aux projets initiés par des enfants dont les décisions sont prises en accord avec des adultes.

1.3. L'enfant acteur

Notamment grâce à l'application et la mise en œuvre progressive de la CDE, l'enfant n'est aujourd'hui plus uniquement considéré comme un adulte miniature mais comme un sujet de droits. Ainsi les enfants, et dans notre cas les jeunes, ne doivent pas être seulement envisagés comme « membre de tel ou tel groupe social pris dans un processus de socialisation » (Danic & al, 2006, p.11) mais également comme des acteurs sociaux capables d'agir selon telle ou

¹¹ Les huit niveaux sont : la manipulation, la décoration, la politique de pure forme, désignés mais informés, consultés et informés, prises de décision en concertation avec des enfants, projet initié et dirigé par des enfants, et finalement projet initié par des enfants et décisions prises en accord avec des adultes.

telle situation et sur leur environnement. L'enfant est l'acteur de sa propre socialisation qui est très importante dans sa construction personnelle et qui interagit de manière non négligeable dans la commission d'actes délinquants. Il a une « capacité d'action vis-à-vis des déterminations sociales » (Danic & al, p.27) et peut ainsi transformer les situations afin que cela bascule à son avantage. Dans ce sens, Zermatten & Stoecklin rappellent que « l'enfant peut influencer le cours des choses » et ce d'autant plus lorsque les décisions prises le concernent (p.9). L'acteur social peut ainsi influencer le système social, le qualificatif « acteur » supposant un état de réflexion et non de passivité. Mais qu'en est-il à propos des sondages de délinquance autorévélee ?

2. Sondages de délinquance autorévélee et prévention

Les nombreux sondages réalisés sur la délinquance autorévélee des jeunes ne sont bien entendu pas menés dans l'optique d'être rangés dans un tiroir, mais bien pour tirer parti des informations qu'ils peuvent apporter, en particulier dans le domaine de la prévention. Il est maintenant important de réfléchir en quoi peuvent servir les résultats de tels sondages dans la création de programmes, et dans notre cas, sur la perspective genre.

2.1. Le cadre normatif de la prévention de la délinquance

Lorsque que le phénomène de la délinquance est invoqué, il est courant d'entendre en parallèle des solutions pour la combattre et parmi elles se trouve la prévention. Ainsi, des textes légaux comme la Convention relative aux droits de l'enfant, les Règles de Beijing ou les Principes directeurs de Riyad ont été produits dans l'optique principale « d'éviter l'exclusion sociale » (Queloz, 2004, p.18). Cependant, malgré l'adhésion à ces différents textes, certains pays laissent la peur de l'insécurité prendre le dessus et succombent à une politique sécuritaire où domine la tolérance zéro. Afin de contrer cette idée, Queloz cite Franz von Liszt, considéré comme un des pères du droit pénal moderne, et qui a déclaré à la fin du 19^{ème} siècle qu' « une bonne politique sociale est la meilleure des politiques criminelles » (2004, p.19).

Voyons maintenant quelques textes internationaux traitant de la délinquance juvénile :

L'Ensemble de règles minima des Nations Unies concernant l'administration de la justice pour mineurs (Règles de Beijing) adopté en 1985 soulève dans son article 1.2 que la justice doit créer des conditions qui assurent au mineur une vie utile à la communauté, propre à encourager chez lui, pendant la période de vie où il est le plus exposé à un comportement

déviant, un processus d'épanouissement personnel aussi éloigné que possible de tout contact avec la criminalité et la délinquance.

Du côté du comité des ministres du Conseil de l'Europe, la recommandation R87/20 *sur les réactions sociales à la délinquance juvénile* de 1987 invite au développement d'une politique de prévention. Elle encourage les gouvernements des Etats membres à mettre en œuvre une politique globale favorisant l'insertion sociale, ainsi que des programmes spécialisés permettant de mieux intégrer les jeunes en difficulté en plus de mesures de prévention situationnelle et technique destinées à réduire les occasions de commettre des infractions.

La *Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant* de 1989 est le premier instrument international ayant un effet contraignant dans 193 pays. Les articles 37 et 40 traitent de la justice pour mineurs et insistent sur le fait que la répression ne doit pas être la seule réponse à un acte délinquant.

Finalement, les *Principes directeurs des Nations Unies pour la prévention de la délinquance juvénile* (Principes directeurs de Riyad) adoptés en 1990 ont pour objectif de définir des politiques capables de réduire les comportements délictueux. Selon eux, prévenir la délinquance signifie prévenir le crime. Ils promeuvent ainsi le bien-être et l'intégration sociale de l'enfant et de l'adolescent dans la société, qui doit tout faire pour assurer leur développement harmonieux en favorisant leur épanouissement et en respectant leur personnalité. Le processus de socialisation que nous développerons dans le prochain point est indispensable à cela, et c'est pourquoi il est nécessaire de mettre l'accent sur des politiques de prévention par le biais de la famille, de l'éducation, de la communauté et des médias.

2.2. L'importance du processus de socialisation

Selon Cario (1997), la construction de la personnalité est spécialement sensible dans la première enfance et lors de l'adolescence. Au cours de ces multiples échanges avec l'environnement, « l'enfant va apprendre et renforcer (ou réinvestir) ceux qui lui procurent du plaisir et éviter ceux qui lui valent déplaisir » (p.78). Il ajustera donc ses comportements en fonction des réactions qu'ils suscitent de la part de l'environnement dans lequel il évolue. Ainsi, la stabilité et la qualité affective du milieu environnant comme ses disponibilités intellectuelles et matérielles seront déterminantes pour la gestion des crises et des conflits. A travers la socialisation, l'enfant développe une personnalité sociale comprenant un ensemble de rôles en phase avec son statut en reconnaissant au fur et à mesure les valeurs et les normes. Pour le sens commun qui oppose généralement l'enfant à l'adulte, le processus de

socialisation permettrait le passage d'enfant à l'adulte. Cependant, la socialisation est un processus indispensable à la formation d'un sujet autonome¹².

Selon Blatier (1999), « l'agressivité enfantine est la meilleure prédiction des comportements délinquants à l'adolescence » (p.160), d'où l'importance de l'école et de son rôle de « socialisateur ». Mucchielli (2007) rappelle d'autres pôles de la socialisation en plus de l'univers scolaire: les pairs et l'univers familial (et surtout le contenu des relations familiales). L'auteur mentionne qu'il n'est pas rare de trouver des failles au sein de ces différents pôles chez les jeunes délinquants.

2.3. Le sondage : un outil pour prévenir la délinquance

Harrati & al (2006) définissent la prévention de la délinquance comme une anticipation des phénomènes ou des facteurs de risque pouvant entraîner ou aggraver des situations ou des comportements délinquants. La prévention est donc « l'ensemble des actions mises en place pour réduire et éviter le nombre et la gravité de ces situations et de ces comportements » (p.97). Elle peut être primaire en s'adressant à l'ensemble de la population afin de réduire les facteurs sociaux considérés comme provoquant des facteurs propices au crime, ou secondaire en se caractérisant par des programmes et des actions spécifiques ciblées sur les personnes dites à risque. Cependant, comme déjà évoqué, il n'est pas rare qu'en guise de prévention, certains pays aient préféré le renforcement du droit pénal.

Queloz (2007) rappelle qu'une véritable politique de la jeunesse, de la famille, de la formation et de l'emploi et que par conséquent l'intégration et la socialisation sont les meilleures préventions de la délinquance (p.591). Le prochain chapitre évoque donc l'importance de tels processus.

Si comme mentionné précédemment, la prévention de la délinquance signifie prévenir le crime, il convient maintenant de s'interroger sur les différents types de prévention qui pourraient être envisagés, ainsi que sur la notion de genre au sein de cette prévention.

¹² D'après le cours du MIDE suivi en 2008-2009 « Introduction aux sciences humaines et sociales » et « Sociologie de l'enfance » du Professeur Daniel Stoecklin.

2.4. Vers une approche différenciée de la prévention ?

Le passage à l'acte délinquant résulte d'un processus d'interaction entre divers éléments, du point de vue de l'individu et d'une situation dite particulière. [...] Il faut tout d'abord comprendre l'engendrement de la délinquance/violence pour pouvoir ensuite les contrôler, les maîtriser. Derrière chaque comportement délinquant/violent demeure un individu avec une histoire personnelle, un passé, des ressentis et vécus singuliers (Harrati & al, 2006, p.9).

Chaque individu est unique et de ce fait chaque « délinquant potentiel » est unique. Cela signifie-t-il que les programmes de prévention auraient tout intérêt de s'adapter aux caractéristiques des jeunes afin de faire preuve d'une certaine utilité ?

D'après le dossier « *Les jeunes et la violence* » de l'Office fédéral des assurances sociales [OFAS], la prévention réunit les mesures curatives, la répression et la dissuasion, la réadaptation et l'aide aux victimes. Différents types de prévention sont également mis en avant : la prévention universelle, la prévention sélective et la prévention indiquée. Parmi toutes ces mesures, il semble donc important de savoir à quel « public » la prévention est destinée et de bien prendre en compte ce paramètre. S'agit-il de préadolescents, d'adolescents ayant déjà eu affaire à la justice, d'uniquement de filles ou de parents d'enfants ou de jeunes scolarisés ? En effet, on ne procédera pas de la même manière selon à qui l'on s'adresse, ne serait-ce que pour la forme de programmes mis en œuvre (brochures, interventions dans les classes, etc.).

Différentes propositions sont faites pour étoffer la prévention des comportements délinquants en Suisse. Ainsi, Cirigliano (DFI, 2009) propose d'encourager le dialogue entre générations pour essayer de contrer les fausses idées des dangers que représentent la jeunesse et ainsi réduire une certaine stigmatisation et en conséquence la délinquance. Il ajoute que les structures de jour, dont l'accueil extra-scolaire et parascolaire, font partie des meilleures méthodes pour éviter l'apparition de la violence juvénile (p.146). Un autre type de prévention de la délinquance, et plus particulièrement axé afin d'éviter la récidive, est évoqué par Queloz et Bütikofer Repond (2002). Avec l'entrée en vigueur en 1993 de la LAVI (Loi fédérale d'aide aux victimes d'infraction) qui accorde une place importante aux victimes d'infractions commises par des enfants ou des adolescents, on essaie de responsabiliser le mineur quant aux conséquences de l'acte commis par la médiation ou le travail d'intérêt général.

Dans le cadre scolaire, nous pouvons évoquer le memento¹³ du Département de l'instruction publique [DIP] mis à la disposition des élèves, des parents et des professionnels de l'éducation à Genève dans une volonté préventive de rappel des règles, des procédures de justice et des sanctions. Il a été traduit en quatre langues (anglais, espagnol, albanais et portugais) et a été créé suite à la Motion 1677¹⁴ déposée en 2006 au Grand Conseil, proposant la prévention des délits des jeunes par l'information, en considérant d'une part la volonté de placer la prévention avant la répression et d'autre part l'éducation avant la punition. Cette motion est elle-même inspirée d'un memento, ainsi que de pistes pédagogiques à l'intention des enseignants produits à Fribourg en 2005¹⁵. On part donc du principe que s'ils sont informés, l'école et les parents peuvent prévenir certains comportements problématiques discernés chez leurs enfants ou leurs élèves et ainsi intervenir afin de minimiser le phénomène de la délinquance juvénile.

Il existe donc de nombreux programmes de prévention destinés aux jeunes, qu'ils soient relatifs à leur consommation d'alcool, de drogues ou de tabac par exemple. Leur application et leur diffusion constituent une préoccupation certaine dans notre société. Cependant, on ne note pas de différences spécifiques liées au sexe. En effet, ils sont dans la plupart des cas assignés « aux jeunes ». En ayant gardé le fil rouge de cette perspective genre tout au long de ce mémoire, nous avons soulevé qu'il existe des différences dans la commission des actes délinquants entre les garçons et les filles. Serait-il alors justicieux de mettre en place des programmes de prévention différenciés en fonction du genre en prenant en compte leurs similarité et leurs divergences ? Pourrait-on alors imaginer une partie de la prévention commune à tous les jeunes et une autre spécifique pour les garçons et pour les filles ? Evidemment, il n'existe pas de réponse parfaite ni exacte à cette interrogation. Néanmoins, il semble plus que nécessaire de prendre en compte cette variable afin de créer des programmes adaptés aux spécificités des adolescents, afin qu'ils se sentent tous concernés et impliqués dans un tel processus.

¹³ Disponible sur la page web du Département de l'instruction publique (DIP) : <http://www.ge.ch/dip/GestionContenu/detail.asp?mod=actualite.html&id=614>

¹⁴ <http://www.geneve.ch/grandconseil/data/texte/M01677.pdf>

¹⁵ http://www.educationsante-fr.ch/dyn/bin/2393-2403-1-pistes_p_dagogiques.pdf

Conclusion

Je n'ai plus aucun espoir sur l'avenir de notre pays si la jeunesse d'aujourd'hui prend le commandement de demain. Parce que cette jeunesse est insupportable, sans retenue, simplement terrible [...]. Notre monde atteint un stade critique. Les enfants n'écoutent plus leurs parents. La fin du monde ne peut être loin (Hésiode, 720 avant J.-C., cité par Guéniat, DFI, 2009).

De tout temps comme aujourd'hui, nous avons pensé que la jeunesse courait à sa perte par ses comportements allant à l'encontre des images idéales que nous pouvons nous en faire. Un des objectifs de ce mémoire était de démontrer que, qu'importe le lieu de naissance, le statut socio-économique ou le sexe, la plupart des adolescents commettent des infractions en Suisse. Cependant, cela ne fera pas nécessairement d'eux des marginaux ou des délinquants forcenés, et bien au contraire, une grande majorité d'entre eux deviendront des adultes accomplis. Retenons à ce propos les chiffres de Queloz (2007) qui mentionne que chaque année, ce sont environ 1,12% des 943'000 jeunes de 7 à 17 ans domiciliés en Suisse qui sont condamnés par la justice pénale, et que parmi eux, seuls 0,21% sont sanctionnés pour des actes de violence. Cela signifie que le reste des adolescents se porte bien, et pourtant, c'est ce petit pourcentage qui retient l'attention des politiques et des médias (p.590).

Un autre objectif était d'aller à l'encontre de l'opinion commune soulevant que la délinquance est égale aux délinquants masculins et de démontrer que finalement « la délinquance est un phénomène bien connu mais mal compris » (Cusson, p.253). Au cours de ce mémoire, nous nous sommes donc intéressés plus particulièrement à l'importance relative de la délinquance et de la déviance juvéniles au féminin en Suisse, en insistant sur l'apport des sources empiriques pouvant apporter des précisions à ce sujet, notamment les sondages de délinquance autorévélee. Nous en savons maintenant un peu plus sur ce type de sondages ainsi que sur les différences entre les garçons et les filles dans la commission d'actes délinquants grâce à la théorie, aux enquêtes précédemment réalisées et à l'enquête illustrative menée qui a permis de récolter des nouvelles données provenant directement du terrain, soit des jeunes adultes eux-mêmes qui sont revenus sur leurs comportements et leur parcours durant l'adolescence. Les résultats obtenus selon le sexe, parfois proches et parfois démontrant un écart plus significatif, ont soulevé l'importance de se référer à la perspective genre, et nous retiendrons ici les propos de Gavray (2009), « non seulement pour comparer les pourcentages de délinquance mais aussi pour comprendre les différences sexuées dans les dynamiques explicatives de cette dernière » (p.62).

Enfin, la délinquance juvénile au féminin est bel et bien présente en Suisse, malgré le fait qu'elle soit encore nettement moins importante que chez les garçons, bien que cette caractéristique tende à se minimiser dans les sondages de délinquance autorévélee. Il est cependant nécessaire de prendre en compte son évolution afin de voir si sa tendance à l'augmentation se révèle être une variable constante et si tel est le cas, d'envisager certaines mesures spécifiques à l'égard des filles.

Ce mémoire ne prétend pas révolutionner le domaine de la délinquance en pointant du doigt les filles entraînées dans ce processus et en les stigmatisant. Il cherche simplement à mettre en évidence un phénomène qui n'est pas nécessairement bien connu, et peut-être ajouter une pierre à l'édifice de la prévention de la délinquance, que nous pourrions imaginer différenciée pour les filles et les garçons, en prenant toutefois garde à ne pas tomber dans la discrimination, et dans une optique plus large, à réfléchir sur la prise en charge des jeunes délinquantes. Effectivement, nous nous sommes intéressés au « pendant », soit la perpétration des actes en nous axant particulièrement sur le sexe, mais il est tout aussi important de prendre en compte ce qu'il se passe « avant », tels que le pourquoi de ces actes et c'est là qu'intervient l'aspect préventif que nous avons évoqué, mais également ce qu'il se passe « après » pour ces individus, et dans ce cas la prise en charge des adolescents et des adolescentes.

Le mot de la fin sera laissé à Antoine de Saint-Exupéry qui a affirmé la chose suivante : « La vérité de demain se nourrit de l'erreur d'hier ».

A méditer...

Références bibliographiques

- Aebi, M.F. (2004). Crime trends in Western Europe from 1990 to 2000. *European Journal on Criminal Policy and Research*, 10, 163-186.
- Aebi, M.F. (2008) Aperçu de la situation des enquêtes de délinquance auto-reportée en Europe. *CrimPrev, Assessing Deviance, Crime and Prevention in Europe*, 9, 1-11.
- Aebi, M.F. & Jaquier, V. (2008). Les sondages de délinquance autoreportée : origines, fiabilité et validité. *Déviante et société*, 32, 205-227.
- Blatier, C. (1999). *La délinquance des mineurs. L'enfant, le psychologue, le droit*. Grenoble : Presses universitaires.
- Blatier, C. & Robin, M. (2000). *La délinquance des mineurs en Europe*. Grenoble : Presses universitaires.
- Born, M. (2002). Continuité de la délinquance entre l'adolescence et l'âge adulte. *Criminologie*, 35 (1), 53-67.
- Born, M. (2005). *Psychologie de la délinquance*. Bruxelles : De Boeck.
- Cario, R. (1997). *Les femmes résistent au crime*. Paris : l'Harmattan.
- Chesney-Lind, M. (1997). *The female offender : Girls, Women and Crime*. Sage Publications.
- Clerici, C. & Killias, M. (1999). Sommes-nous tous égaux face au risque de criminalité violente ? *Crimiscope* (2). [Page web]. Accès : http://www.unil.ch/webdav/site/esc/shared/Crimiscope/Crimiscope002_1999_F.pdf
- Clerici, C. & Killias, M. (1999). Le sentiment d'insécurité : conséquence ou fatalité ? *Crimiscope* (6). [Page web]. Accès : http://www.unil.ch/webdav/site/esc/shared/Crimiscope/Crimiscope006_1999_F.pdf
- Code pénal suisse du 21 décembre 1937 (Etat le 1^{er} janvier 2010). [Page web]. Accès : <http://www.admin.ch/ch/f/rs/3/311.0.fr.pdf>
- Collette-Carrière, R. & Langelier-Biron, L. (1983). Du côté des filles et des femmes, leur délinquance, leur criminalité. *Criminologie*, 16 (2), 27-45.
- Convention relative aux droits de l'enfant du 20 novembre 1989. [Page web]. Accès : <http://www2.ohchr.org/french/law/crc.htm>
- Cusson, M. (1981). *Délinquants pourquoi ?* Paris : Armand Colin.
- Danic, I., Delalande, J. & Rayou, P. (2006). *Enquêter auprès d'enfants et de jeunes. Objets, méthodes et terrains en sciences sociales*. Rennes : Presses universitaires.
- Département fédéral de l'intérieur [DFI]. (2007). *Evolution de la délinquance juvénile. Jugements pénaux des adolescents, de 1946 à 2004*. Neuchâtel : Office fédéral de la statistique [OFS].

- Département fédéral de l'intérieur [DFI]. (2009). *Du boulet au bracelet : la peine privative de liberté et son avenir en Suisse*. Neuchâtel : Office fédéral de la statistique (OFS).
- Département fédéral de l'intérieur [DFI]. (2009). Les jeunes et la violence. In *Sécurité sociale* (pp.136-164). Berne : Office fédéral des assurances sociales [OFAS].
- Département fédéral de l'intérieur [DFI]. (2010). *Statistique policière de la criminalité (SPC). Rapport annuel 2009*. Neuchâtel : Office fédéral de la statistique (OFS)
- Département de l'instruction publique [DIP]. (2007). *Mémento à l'usage des parents et de leurs enfants*. [Page web]. Accès : <http://www.ge.ch/dip/GestionContenu/detail.asp?mod=actualite.html&id=614>
- Dilitz, C. & Rindlisbacher, A. (2005). Plus de délinquants mineurs – ou des mineurs plus délinquants ? *Crimiscope* (27). [Page web]. Accès : http://www.unil.ch/webdav/site/esc/shared/Crimiscope/Crimiscope027_2005_F.pdf
- Ensemble de règles minima des Nations Unies concernant l'administration de la justice pour mineurs (Règles de Beijing). [Page web]. Accès : http://www2.ohchr.org/french/law/regles_beijing.htm
- Gabaglio, S., Gilliéron, G. & Killias, M. (2005). La délinquance juvénile a-t-elle vraiment augmenté ? Evolution du comportement de dénonciation envers les jeunes entre 1981 et 2000. *Crimiscope* (30). [Page web]. Accès : http://www.unil.ch/webdav/site/esc/shared/Crimiscope/crimiscope030_2005_F.pdf
- Garrett, S. (1987). *Gender*. Londres : Tavistock publications.
- Gavray, C. (2009). Délinquance juvénile et enjeux de genre. *Interrogations ? Revue pluridisciplinaire en sciences de l'homme et de la société*, 8, 43-65.
- Gimenez, C., Blatier, C., Paulicand, M., & Pez, O. Délinquance des filles. (2005). *L'esprit du temps. Adolescence*, Tome 54, 1005-1009.
- Goethals, J. (1998). Méthodologie de la statistique criminelle : l'œuvre de Jaak Van Kerckvoorde. *Déviance et société*, 22 (2), 201-214.
- Guay, J.-H. (1991). *Sciences humaines et méthodes quantitatives*. Laval : Beauchemin Itée.
- Hanson, K. (2008). La question des âges en Justice juvénile. In : J. Zermatten (Ed.), *Training Course on juvenile justice for officials from China, Seminar 2007* (pp.108-116). Sion : Institut Universitaire Kurt Bösch / Institut international des Droits de l'Enfant (IDE).
- Harrati, S., Vavassori, D. & Villerbu, L. M. (2006). *Délinquance et violence*. Paris : Armand Colin.
- Haymoz, S., Markwalder, N., Lucia, S. & Killias, M. (2008). Hausse, baisse ou stabilité de la criminalité en Suisse ? *Crimiscope* (37 & 38). [Page web]. Accès : http://www.unil.ch/webdav/site/esc/users/sgoncal2/private/Crimiscope_37_38F.pdf
- Hexel, D. (1986). *Le questionnaire. Document I*. Genève : Service de la recherche en éducation.

Javeau, C. (1990). *L'enquête par questionnaire. Manuel à l'usage du praticien*. 4^{ème} édition (1992). Bruxelles : Editions de l'Université de Bruxelles.

Junger-Tas, J., Terlouw, G.-J. & Klein, M. W. (1994). *Delinquent behavior among young people in the western world. First results of the international self-report delinquency study*. Amsterdam : Kugler Publications.

Kaiser, C.A. & De Marcellus, O. (2009). *Recensement et synthèse des recherches empiriques relatives à la violence en milieu scolaire effectuées dans des établissements genevois depuis 1998*. Genève : Service de la recherche en éducation.

Kaluszynski, M. (1996). Enfance coupable et criminologie : histoire d'une construction réciproque. 1880-1914. In M. Chauvrière, P. Lenoël & E. Pierre, *Protéger l'enfant : raison juridique et pratiques socio-judiciaires XIXe-XXe siècle* (pp.107-121). Rennes : Presses universitaires.

Killias, M., Aebi, M., Lucia, S., Herrmann L. & Dilitz, C. (2007) *Self-Reported Juvenile Delinquency in Switzerland in 2006 : Overview and Explanations*. Second International Self-reported Delinquency Survey : Swiss national survey (Swiss ISRD-2), FNS n°100012-109265/1. Report to the Swiss National Science Foundation.

Killias, M. & Lamon, P. (2000). La criminalité augmente – Avec des nuances. *Crimiscope* (12). [Page web]. Accès : http://www.unil.ch/webdav/site/esc/shared/Crimiscope/Crimiscope012_2000_F.pdf

Killias, M., Lucia, S., Lamon, P., & Simonin, M. (2004). Juvenile delinquency in Switzerland over 50 years : assessing trends beyond statistics. *European Journal on Criminal Policy and Research*, 10, 111-122.

LeBlanc, M. (1984). De la délinquance juvénile à la criminalité adulte. *Santé mentale au Québec*, 9 (2), 83-87.

LeBlanc, M. (1993). Changement social et délinquance des adolescents, une analyse à la lumière des écrits de Denis Szabo. *Criminologie*, 26 (2), 13-28.

Lefaucheur, N. (1996). Dissociation familiale et délinquance juvénile ou la trompeuse éloquence des chiffres. In M. Chauvrière, P. Lenoël & E. Pierre, *Protéger l'enfant : raison juridique et pratiques socio-judiciaires XIXe-XXe siècle* (pp.122-133). Rennes : Presses universitaires.

Loi fédérale sur les stupéfiants et les substances psychotropes du 3 octobre 1951 (Etat le 1^{er} janvier 2010). [Page web]. Accès : <http://www.admin.ch/ch/f/rs/8/812.121.fr.pdf>

Loi fédérale sur la circulation routière du 19 décembre 1958 (Etat le 1^{er} janvier 2010). [Page web]. Accès : <http://www.admin.ch/ch/f/rs/7/741.01.fr.pdf>

Loi fédérale sur les armes, les accessoires d'armes et les munitions du 20 juin 1997 (Etat le 12 décembre 2008). [Page web]. Accès : http://www.admin.ch/ch/f/rs/514_54/index.html

Loi sur la vente à l'emporter des boissons alcooliques du 22 janvier 2004. [Page web]. Accès : http://www.ge.ch/legislation/rsg/f/s/rsg_I2_24.html

Lucia, S., Egli, N., Killias, M. & Aebi, M.F. (2009). Eléments de compréhension des comportements déviants chez les jeunes suisses. *Crimiscope* (40). [Page web]. Accès : http://www.unil.ch/webdav/site/esc/users/sgoncal2/private/Crimiscope_40F.pdf

Lucia, S., Herrmann, L., Dilitz, C. & Killias, M. (2006). Tendances de la délinquance juvénile – un update. *Crimiscope* (32). [Page web]. Accès : http://www.unil.ch/webdav/site/esc/shared/Crimiscope/crimiscope032_2006_F.pdf

Lucia, S., Herrmann, L. & Killias, M. (2007). How important are interview methods and questionnaire designs in research on self-reported juvenile delinquency ? An expérimental comparison of Internet vs paper-and-pencil questionnaires and different définitions of the reference period. *Journal of Experimental Criminology*, 3 (1), 39-64.

Lucia, S., Killias, M. & Villettaz, P. (2004). Les jeunes, les transgressions et l'insécurité : victimes et auteurs. Une enquête auprès de jeunes de 14 à 16 ans fréquentant les écoles de trois districts vaudois. *Crimiscope* (24). [Page web]. Accès : http://www.unil.ch/webdav/site/esc/shared/Crimiscope/Crimiscope024_2004__F.pdf

Moret, G. (2006). L'impact du parcours scolaire sur la délinquance juvénile. *Crimiscope* (31). [Page web]. Accès : http://www.unil.ch/webdav/site/esc/shared/Crimiscope/crimiscope031_2006_F.pdf

Mucchielli, L. (2007). L'évolution de la délinquance juvénile en France. *Texte communiqué à partir de la rencontre-débat du 15 Avril 2007 : Bandes de jeunes et violences des mineurs au quotidien : analyse et prévention organisée par le Centre de Ressources Politique de la Ville en Essonne*, 1-8.

Mucchielli, R. (1967). *Le questionnaire dans l'enquête psycho-sociale*. 10^{ème} édition (1993). Paris : ESF éditeur.

Office fédéral de la statistique : Jugements pénaux des mineurs – Données, indicateurs (Etat le 25 septembre 2009). [Page web]. Accès : <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/19/03/04/key/delinquenten/gesetze.html>

Parent, C. (1992). La contribution féministe à l'étude de la déviance en criminologie. *Criminologie*, 25 (2), 73-91.

Perretti-Watel, P. (2001). Théories de la déviance et délinquance auto-reportée en milieu scolaire. *Déviance et société*, 25, 235-256.

Principes directeurs des Nations Unies de Riyad pour la prévention de la délinquance juvénile (Principes directeurs de Riyad) du 14 décembre 1990. [Page web]. Accès : http://www2.ohchr.org/french/law/principes_riyad.htm

Queloz, N. (2004). Jeunes et délinquance. In *Jeunesse aujourd'hui : Analyse sociologique de la jeunesse et des jeunes dans une société en mutation rapide. Actes de la rencontre autour de Michel Vuille, sociologue au Service de la recherche en éducation, à l'occasion de son départ à la retraite, 18 mai 2004, Forum Meyrin Genève* (pp.11-19). Genève : Service de la recherche en éducation.

Queloz, N. (2007). Le nouveau droit pénal suisse permet-il de faire face à l'évolution de la délinquance des jeunes ? *Festschrift für Franz Riklin*, 577-592.

Queloz, N. & Bütikofer Repond, F. (2002). Evolution de la justice des mineurs en Suisse. *Déviance et Société*, 26, 315-328.

Recommandation R87/20 sur les réactions sociales à la délinquance juvénile du Conseil de l'Europe (1987). [Page web]. Accès : <https://wcd.coe.int/com.instranet.InstraServlet?command=com.instranet.CmdBlobGet&InstranetImage=608113&SecMode=1&DocId=694400&Usage=2>

Robert, P. (1977). Les statistiques criminelles et la recherche. Réflexions conceptuelles. *Déviance et société*, 1 (1), 3-27.

Roché, S. (2005). La mesure des délits des jeunes à partir d'une enquête sur la délinquance autodéclarée. *Revue économique*, 56 (2), 337-348.

Rolshoven, J. (2004). Jeunes et modes de vie : approche biographique. In *Jeunesse aujourd'hui : Analyse sociologique de la jeunesse et des jeunes dans une société en mutation rapide. Actes de la rencontre autour de Michel Vuille, sociologue au Service de la recherche en éducation, à l'occasion de son départ à la retraite, 18 mai 2004, Forum Meyrin Genève* (pp. 21-26). Genève : Service de la recherche en éducation.

Rubi, S. (2003). Les comportements « déviants » des adolescentes des quartiers populaires : être « crapuleuse », pourquoi et comment ? Les recherches sur les conduites violentes des filles. *Travail, genre et société*, 9, 39-70.

Schultheis, F. (2004). Splendeurs et misères de la jeunesse sous le règne du nouvel esprit du capitalisme. In *Jeunesse aujourd'hui : Analyse sociologique de la jeunesse et des jeunes dans une société en mutation rapide. Actes de la rencontre autour de Michel Vuille, sociologue au Service de la recherche en éducation, à l'occasion de son départ à la retraite, 18 mai 2004, Forum Meyrin Genève* (pp.27-35). Genève : Service de la recherche en éducation.

Simonin, M., Killias, M. & Villettaz, P. (2004). La délinquance juvénile : Augmentation depuis 50 ans. *Crimiscope* (23). [Page web]. Accès : http://www.unil.ch/webdav/site/esc/shared/Crimiscope/Crimiscope023_2004_F.pdf

Thornberry, T.P. & Krohn, M.D. (2000) The Self-Report Method for Measuring Delinquency and Crime. *Measurement and Analysis of Crime and Justice*, 4. 33-83.

Zermatten, J. & Stoecklin, D. (2009). *Le droit des enfants de participer. Normes juridiques et réalité pratique : contribution à un nouveau contrat social*. Sion : Institut international des Droits de l'Enfant.

Annexes

1. Le questionnaire proposé aux jeunes
2. Tableaux et graphiques des résultats obtenus

Master interdisciplinaire en droits de l'enfant

**Quand les jeunes adultes reviennent sur
leurs actes et leur vécu durant l'adolescence**

Questionnaire destiné aux jeunes de 18 ans et plus

Février 2010

Questionnaire sur les comportements et le vécu des jeunes de 18 ans et plus durant leur adolescence

Bonjour,

Je suis étudiante en droits de l'enfant dans le cadre du Master dispensé par l'Institut Universitaire Kurt Bösch à Sion. Actuellement, je suis en train de réaliser un mémoire de fin d'études sur le thème des comportements déviants et des sondages de délinquance autorévélee, qui sont des sondages où les personnes interrogées révèlent si elles ont commis durant une période donnée tel ou tel acte. Par ce mémoire, je cherche à étudier plus particulièrement la notion de genre, soit les différences principales entre les filles et les garçons.

Afin de donner un aspect pratique à ce travail et d'illustrer mes propos, j'ai construit un questionnaire comportant deux volets : les actes commis et les actes subis.

Si vous avez plus de 18 ans, ce questionnaire vous concerne et vos réponses seront très utiles au cheminement de cette recherche. Il s'agit de vous rappeler si vous avez commis ou non les actes cités dans les listes suivantes avant vos 18 ans, et si c'est le cas, d'estimer le plus précisément possible le nombre de fois où cela vous est arrivé.

Bien sûr, ce questionnaire est totalement anonyme et confidentiel. Afin de garantir cet anonymat, je vous demande d'utiliser l'enveloppe-réponse jointe lorsque que vous aurez terminé d'y répondre.

Je vous tiendrai volontiers au courant des résultats de cette enquête. Si cela vous intéresse, il suffit de me laisser vos coordonnées sur la feuille à part prévue à cet effet.

D'avance, merci beaucoup pour votre aide et bon courage pour la suite de votre parcours personnel et professionnel !

Cynthia Bapst

I. Questions générales

Voici quelques questions générales à propos de vous et de votre mode de vie. Pour chaque question, entourez le numéro correspondant, répondez sur la ligne prévue et/ou remplissez par une croix les tableaux.

1. Sexe :

- 1) Féminin
- 2) Masculin

2. Année de naissance : _____

3. Code postal : 12_____

4. Etes-vous né(e) en Suisse ?

- 1) Oui
- 2) Non, je suis né(e) en _____
→ Si non, quel âge aviez-vous à votre arrivée en Suisse ? _____ ans

5. Avant vos 18 ans, avec qui avez-vous vécu (sans compter vos frères et sœurs)? *Si vous avez plusieurs réponses, merci de préciser l'âge que vous aviez dans les parenthèses prévues.*

- 1) Avec ma mère et mon père (entre ____ et ____ ans)
- 2) En partie avec ma mère et en partie avec mon père (entre ____ et ____ ans)
- 3) Seulement avec ma mère (entre ____ et ____ ans)
- 4) Seulement avec mon père (entre ____ et ____ ans)
- 5) Avec ma mère et son partenaire / mon beau-père (entre ____ et ____ ans)
- 6) Avec mon père et sa partenaire / ma belle-mère (entre ____ et ____ ans)
- 7) Avec d'autres personnes de ma famille (entre ____ et ____ ans)
- 8) Avec ma famille d'accueil (entre ____ et ____ ans)
- 9) Seul(e) (entre ____ et ____ ans)
- 10) Avec d'autres personnes, à savoir : (entre ____ et ____ ans)

6. A cette époque, comment vous entendiez-vous en général avec l'homme avec lequel vous avez le plus vécu (père, beau-père, ...)?

- 1) Très bien
- 2) Plutôt bien
- 3) Plutôt mal
- 4) Très mal
- 5) Il n'y a jamais eu d'homme à la maison

7. A cette époque, comment vous entendiez-vous en général avec la femme avec laquelle vous avez le plus vécu (mère, belle-mère, ...) ?

- 1) Très bien
- 2) Plutôt bien
- 3) Plutôt mal
- 4) Très mal
- 5) Il n'y a jamais eu de femme à la maison

**8. Avant vos 18 ans, avez-vous vécu une ou plusieurs des situations suivantes ?
(plusieurs réponses possibles)**

- 1) Le décès de votre mère
- 2) Le décès de votre père
- 3) Le décès d'un frère ou d'une sœur
- 4) Le décès d'une autre personne que vous aimiez
- 5) Une longue ou grave maladie de l'un de vos parents ou de quelqu'un de très proche
- 6) Des problèmes de drogue ou d'alcool pour l'un de vos parents / l'un des adultes avec lequel vous viviez
- 7) Des disputes répétées ou des bagarres entre vos parents / entre les adultes avec lesquels vous viviez
- 8) La séparation / le divorce de vos parents

9. Avant vos 18 ans, est-ce que vous receviez de l'argent de poche ?

- 1) Non
- 2) Oui, depuis mes _____ ans.

→ Si oui, est-ce que vous trouviez le montant suffisant pour pouvoir subvenir à vos désirs personnels comme les loisirs ou autre?

- 1) Oui
- 2) Non

10. Avec qui passiez-vous la plupart de votre temps libre ? Une seule réponse par ligne

| | Tout(e) seul(e) | Avec ma famille | Avec un, deux ou trois copains | Avec un plus grand groupe de copains (4 ou plus) | Autre, à savoir : |
|------------------------------|-----------------|-----------------|--------------------------------|--|-------------------|
| 1) Avant vos 13 ans | | | | | ----- |
| 2) Entre 13 et 15 ans | | | | | ----- |
| 3) Entre 16 et 18 ans | | | | | ----- |

11. Est-ce que vos parents (ou les adultes avec lesquels vous viviez) savaient avec qui vous étiez lorsque vous sortiez en dehors de l'école ? Une seule réponse par ligne

| | Je ne sortais pas | Toujours | Souvent | Parfois | Rarement | Jamais |
|------------------------------|-------------------|----------|---------|---------|----------|--------|
| 1) Avant vos 13 ans | | | | | | |
| 2) Entre 13 et 15 ans | | | | | | |
| 3) Entre 16 et 18 ans | | | | | | |

12. Combien de fois par semaine sortiez-vous en moyenne le soir (en boîte, à une fête, chez quelqu'un, traîner dans la rue, ...) ? Une seule réponse par ligne

| | Jamais | 1 fois | 2 fois | 3 fois | 4 fois | 5 fois | 6 fois | Tous les soirs |
|------------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|----------------|
| 1) Avant vos 13 ans | | | | | | | | |
| 2) Entre 13 et 15 ans | | | | | | | | |
| 3) Entre 16 et 18 ans | | | | | | | | |

13. Est-ce que vos parents (ou les adultes avec lesquels vous viviez) vous disaient à quelle heure rentrer lorsque vous sortiez le soir ? Une seule réponse par ligne

| | Je ne sortais pas | Toujours | Souvent | Parfois | Rarement | Jamais |
|------------------------------|-------------------|----------|---------|---------|----------|--------|
| 1) Avant vos 13 ans | | | | | | |
| 2) Entre 13 et 15 ans | | | | | | |
| 3) Entre 16 et 18 ans | | | | | | |

II. Questions sur le parcours scolaire et/ou professionnel

Voici quelques questions sur votre parcours scolaire et/ou professionnel. Pour chaque question, entourez le numéro correspondant et/ou répondez sur la ligne prévue.

1. Qu'avez-vous fait l'année suivant la fin de votre scolarité obligatoire (après le Cycle d'Orientation) ?

- 1) Collège / Ecole de Commerce / Ecole de Culture Générale / Ecole d'Ingénieurs
- 2) Une école professionnelle (CEPTA, ...)
- 3) Un apprentissage
- 4) Un voyage linguistique
- 5) J'ai cherché du travail
- 6) Je n'ai rien fait
- 7) Autre :

2. Actuellement, quelle formation suivez-vous / quelle activité exercez-vous ?

- 1) Collège / Ecole de Commerce / Ecole de Culture Générale / Ecole d'Ingénieurs
- 2) Une école professionnelle (CEPTA, ...)
- 3) Un apprentissage
- 4) Je suis à la recherche d'un emploi
- 5) Je travaille comme employé
- 6) Je suis à l'Université / dans une Haute Ecole Spécialisée
- 7) Je prends une année sabbatique
- 8) Autre :

3. Avant vos 18 ans, avez-vous redoublé une année au cours de votre scolarité ?

- 1) Non
- 2) Oui, une fois
- 3) Oui, plus d'une fois

4. Lors de votre scolarité obligatoire (jusqu'à la fin du cycle d'orientation) dans quelle mesure aimiez-vous l'école ?

- 1) Beaucoup
- 2) Assez
- 3) Pas vraiment
- 4) Pas du tout

III. Questions sur votre comportement

Voici une liste d'actes et de comportements. Il s'agit de vous rappeler si vous avez déjà fait une de ces choses **avant vos 18 ans**. Pour chaque point, mettez une croix dans la colonne indiquant le nombre de fois le plus proche de la réalité et précisez l'âge que vous aviez la première fois que vous l'avez fait (dernière colonne).

1. Avant vos 18 ans, avez-vous :

| | Jamais | 1-2 fois | 3-5 fois | 6-10 fois | Plus de 10 fois | Je ne m'en souviens plus | Quel âge aviez-vous la première fois? |
|--|--------|----------|----------|-----------|-----------------|--------------------------|---------------------------------------|
| 1) volé quelque chose dans un magasin ou un kiosque pour un montant de moins ou égal à 50 francs | | | | | | | |
| 2) volé quelque chose dans un magasin ou un kiosque pour un montant de plus de 50 francs | | | | | | | |
| 3) volé de l'argent à vos parents | | | | | | | |
| 4) volé quelque chose à l'école ou au travail (livres, matériel, ...) | | | | | | | |
| 5) volé un vélo | | | | | | | |
| 6) volé un vélomoteur/un scooter/une voiture | | | | | | | |
| 7) volé à l'arrachée un sac, un porte-monnaie ou autre chose à quelqu'un | | | | | | | |
| 8) volé quelque chose dans un lieu où vous étiez entré par effraction (voiture, maison, ...) | | | | | | | |
| 9) fugué de la maison au moins une journée entière | | | | | | | |

| | Jamais | 1-2 fois | 3-5 fois | 6-10 fois | Plus de 10 fois | Je ne m'en souviens plus | Quel âge aviez-vous la <i>première</i> <i>fois</i>? |
|--|---------------|---------------------|---------------------|----------------------|------------------------------------|---|--|
| 10) séché les cours pendant au moins une journée entière sans excuse valable | | | | | | | |
| 11) utilisé les transports publics (bus, tram, train) sans billet valable | | | | | | | |
| 12) endommagé ou cassé volontairement quelque chose qui ne vous appartenait pas | | | | | | | |
| 13) frappé violemment quelqu'un au point qu'il y ait des blessures | | | | | | | |
| 14) forcé quelqu'un à vous remettre quelque chose (argent, téléphone portable, ...) | | | | | | | |
| 15) consommé de la bière / du vin | | | | | | | |
| 16) consommé des alcoopops / de l'alcool fort (vodka, whisky, rhum, ...) | | | | | | | |
| 17) bu de l'alcool jusqu'à être ivre mort | | | | | | | |
| 18) consommé de la drogue douce (cannabis, marijuana, haschisch) | | | | | | | |
| 19) consommé de l'ecstasy /du speed | | | | | | | |
| 20) consommé de la cocaïne | | | | | | | |
| 21) consommé de l'héroïne | | | | | | | |
| 22) consommé du LSD / des champignons hallucinogènes | | | | | | | |
| 23) vendu de la drogue (douce ou dure) | | | | | | | |
| 24) conduit un véhicule (vélomoteur, scooter, voiture) sans permis de conduire valable | | | | | | | |

| | Jamais | 1-2 fois | 3-5 fois | 6-10 fois | Plus de 10 fois | Je ne m'en souviens plus | Quel âge aviez-vous la première fois? |
|---|---------------|-----------------|-----------------|------------------|------------------------|---------------------------------|--|
| 25) conduit un véhicule après avoir bu de l'alcool | | | | | | | |
| 26) conduit un véhicule après avoir consommé de la drogue | | | | | | | |
| 27) porté sur vous une arme comme un couteau ou une chaîne (pas un couteau de poche) | | | | | | | |
| 28) menacé/fait peur à quelqu'un avec une arme (couteau, ...) pour obtenir de l'argent ou autre | | | | | | | |
| 29) blessé quelqu'un avec une arme (couteau ou autre) | | | | | | | |
| 30) tagué à un endroit pas prévu à cet effet (voiture, maison, boîtes aux lettres, ...) | | | | | | | |
| 31) téléchargé illégalement de la musique et/ou des films sur internet | | | | | | | |
| 32) utilisé votre ordinateur pour faire du piratage (hacking) | | | | | | | |
| 33) regardé des images ou des films pornographiques sur internet ou le téléphone portable | | | | | | | |
| 34) insulté et/ou humilié quelqu'un | | | | | | | |
| 35) ignoré et exclu quelqu'un (de manière continue) | | | | | | | |
| 36) peloté/touché quelqu'un sans son consentement | | | | | | | |
| 37) Forcé quelqu'un à avoir des relations sexuelles | | | | | | | |

IV. Questions sur le vécu

Voici une liste de situations. Il s'agit de vous rappeler si vous les avez déjà vécues **avant vos 18 ans**. Pour chaque point, mettez une croix dans la colonne indiquant le nombre de fois le plus proche de la réalité et précisez si vous en avez parlé à quelqu'un (parents, enseignants, police, ...) après avoir subi cet/ces acte(s) en entourant ce qui correspond.

1. Avant vos 18 ans, avez-vous:

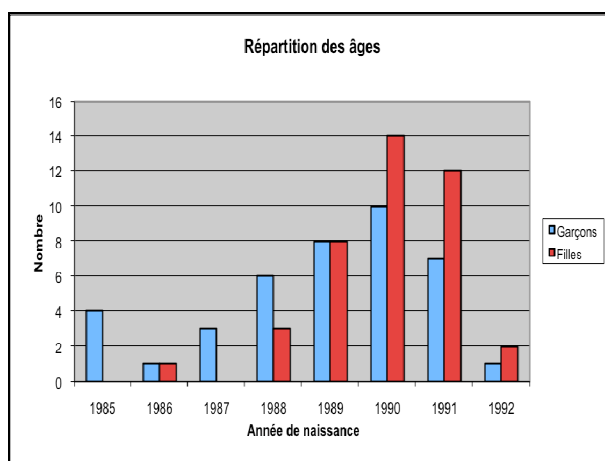
| | Jamais | 1-2 fois | 3-5 fois | 6-10 fois | 10 fois et plus | Je ne m'en souviens plus | J'en ai parlé à : |
|---|--------|----------|----------|-----------|-----------------|--------------------------|--|
| 1) subi un vol (livres, argent, téléphone portable, vélo, ...) | | | | | | | parents enseignants police autre : ----- |
| 2) été forcé(e) de donner de l'argent ou autre chose à quelqu'un (montre, scooter, téléphone portable, ...) | | | | | | | parents enseignants police autre : ----- |
| 3) été frappé ou reçu des coups de pied par des jeunes à l'école ou sur le chemin de l'école | | | | | | | parents enseignants police autre : ----- |
| 4) été violenté(e) physiquement au point d'aller chez le médecin | | | | | | | parents enseignants police autre : ----- |
| 5) été maltraité(e) à l'école (d'autres élèves vous ont humilié, se sont moqués de vous, vous ont frappé ou exclu de leur groupe) | | | | | | | parents enseignants police autre : ----- |
| 6) été peloté(e) ou touché(e) alors que vous ne le vouliez pas | | | | | | | parents enseignants police autre : ----- |
| 7) été forcé(e) à avoir des relations sexuelles avec quelqu'un | | | | | | | Parents enseignants police autre : ----- |

Annexe n°2 : Tableaux et graphiques des résultats de l'enquête illustrative

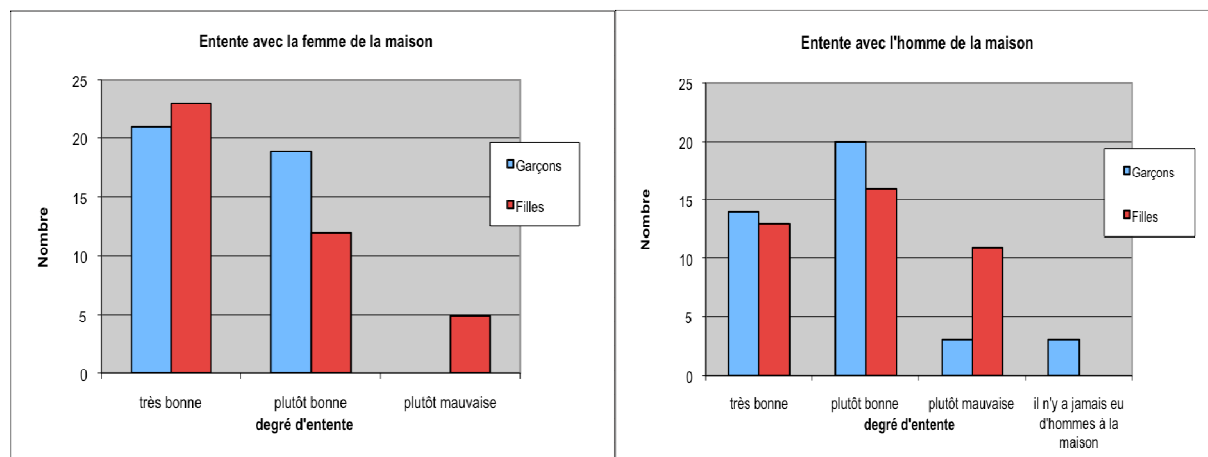
1. Caractéristiques générales

La répartition des âges en fonction du sexe

| Année | Garçons | Filles | Nombre total |
|-------|---------|--------|--------------|
| 1985 | 4 | 0 | 4 |
| 1986 | 1 | 1 | 2 |
| 1987 | 3 | 0 | 3 |
| 1988 | 6 | 3 | 9 |
| 1989 | 8 | 8 | 16 |
| 1990 | 10 | 14 | 24 |
| 1991 | 7 | 12 | 19 |
| 1992 | 1 | 2 | 3 |
| | 40 | 40 | 80 |

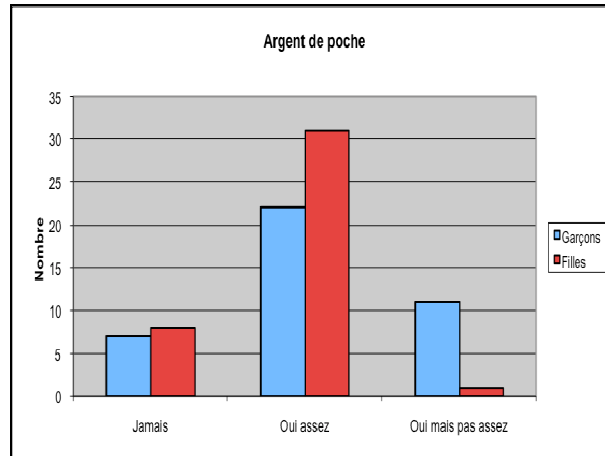


Le degré d'entente avec les parents ou les parents de substitution

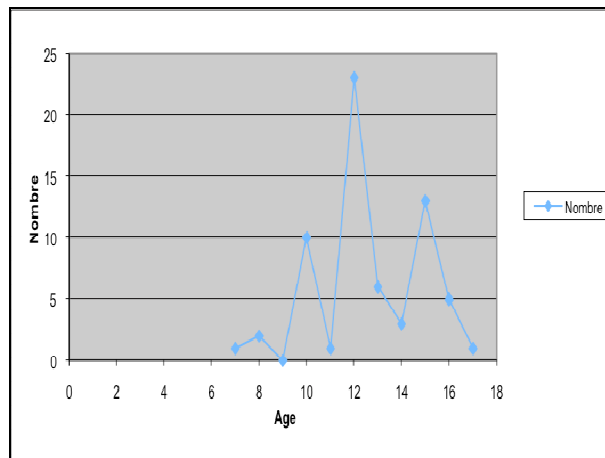


L'argent de poche

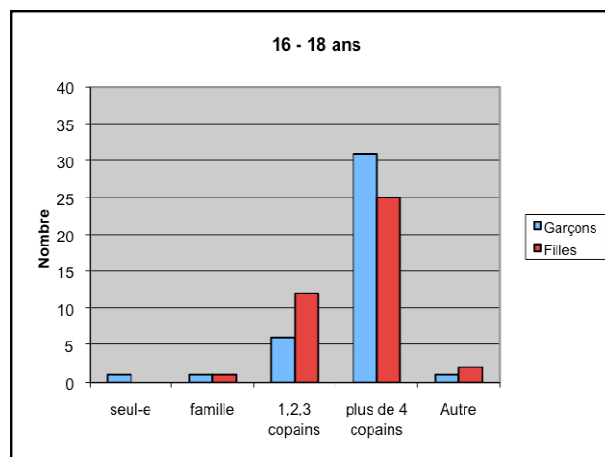
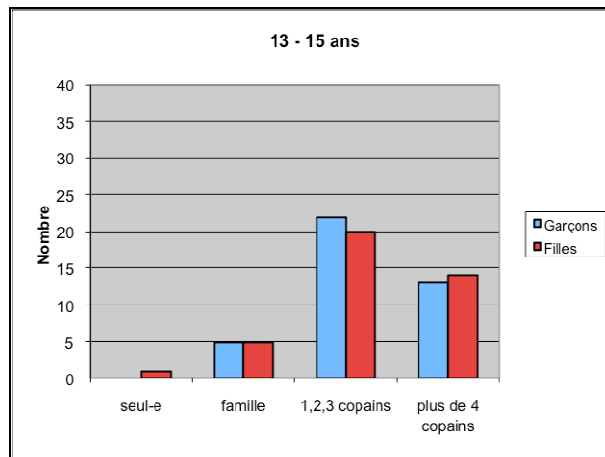
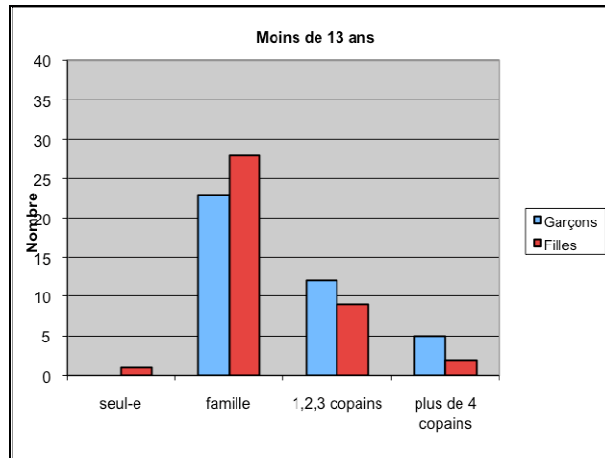
Le degré de satisfaction



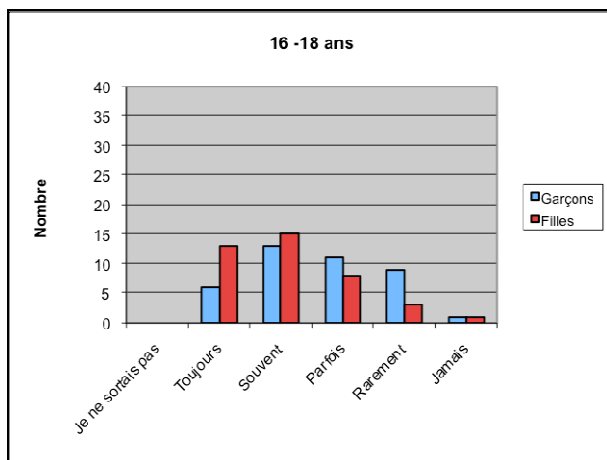
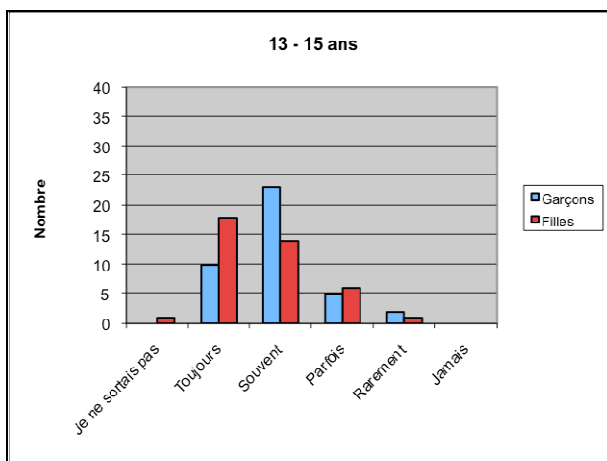
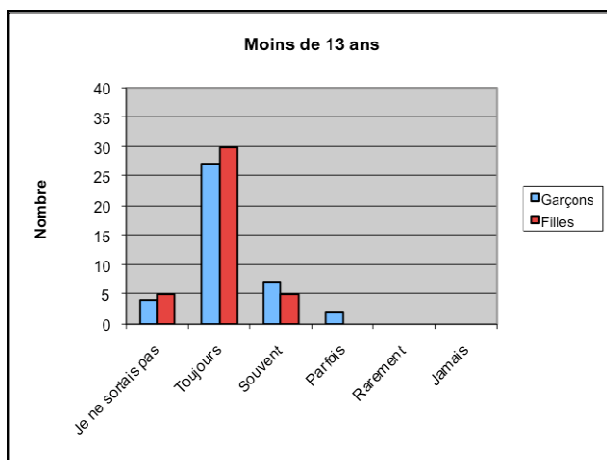
L'âge moyen



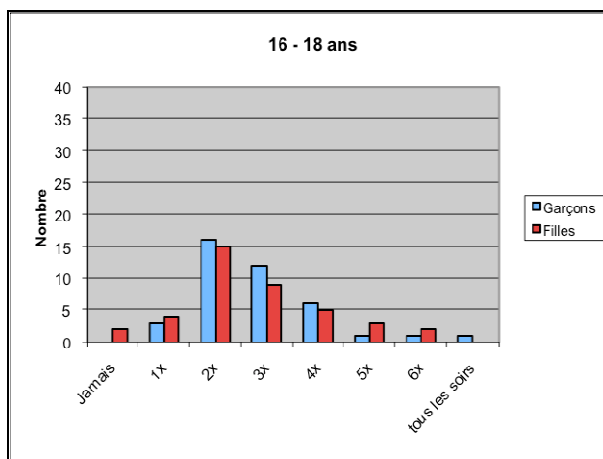
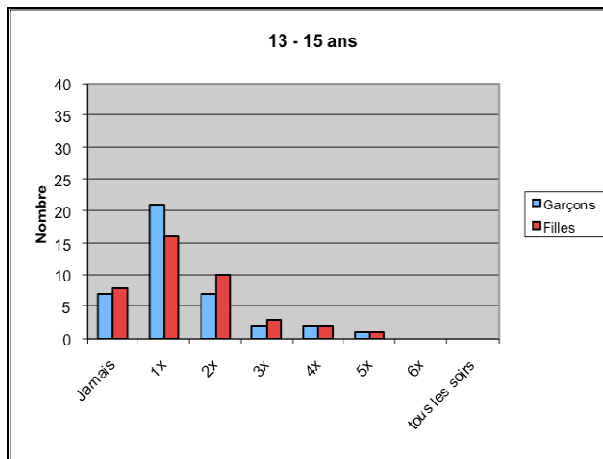
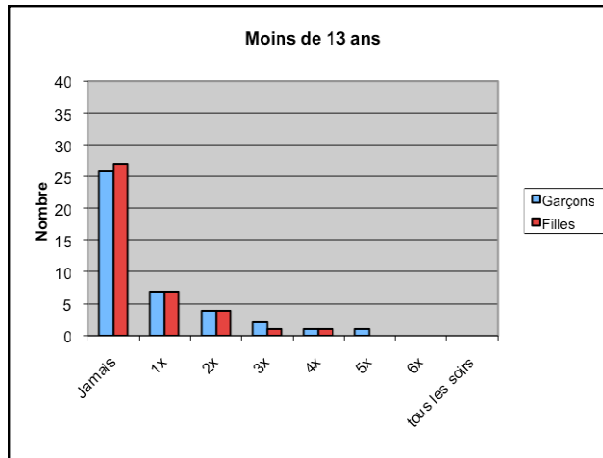
Le temps libre passé avec qui en fonction des fourchettes d'âge



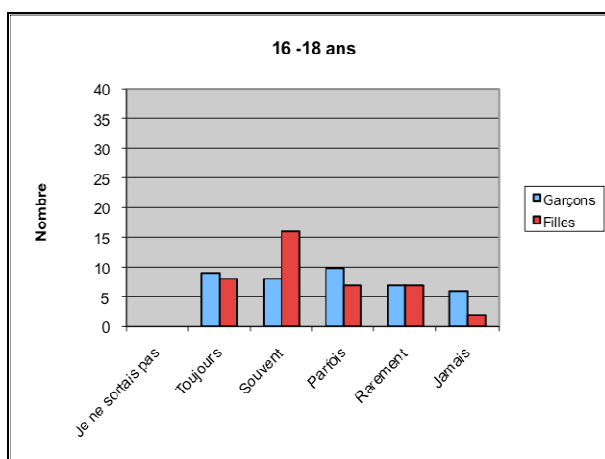
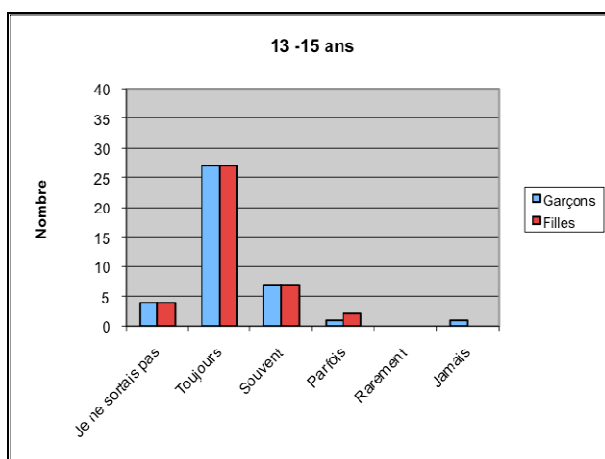
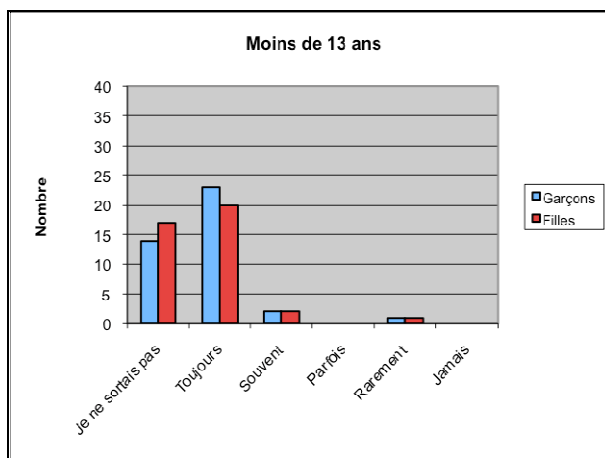
Les parents au courant des fréquentations en dehors de l'école en fonction des fourchettes d'âge



La fréquence des sorties le soir en fonction des fourchettes d'âges



Le couvre-feu imposé de la part des parents en fonction des fourchettes d'âges



2. Le parcours scolaire et / ou professionnel

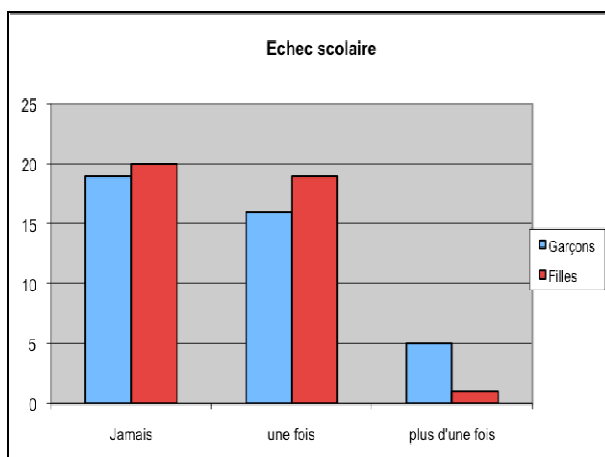
La formation après le Cycle d'Orientation

| | Garçons | Filles |
|-----------------------------------|----------------|---------------|
| collège/école de commerce/ECG/EIG | 30 | 35 |
| école professionnelle | 3 | 1 |
| apprentissage | 4 | 3 |
| voyage linguistique | 1 | 1 |
| emploi | 0 | 0 |
| rien | 0 | 0 |
| autre | 2 | 0 |

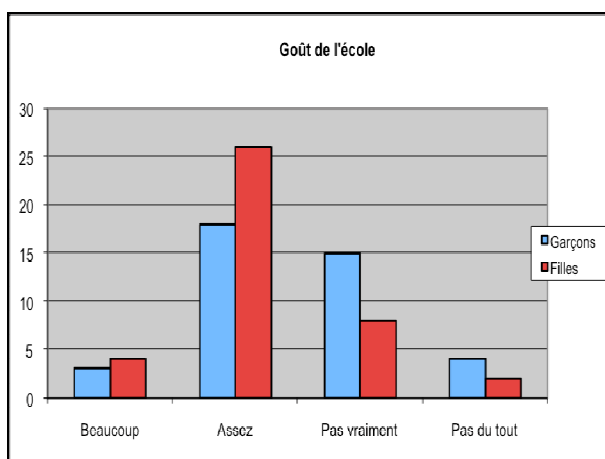
La formation après le C.O. - La formation actuelle

| | Garçons | Filles |
|---|----------------|---------------|
| <i>collège/école de commerce/ECG/EIG - idem</i> | 13 | 22 |
| collège/école de commerce/ECG/EIG - école professionnelle | 0 | 1 |
| collège/école de commerce/ECG/EIG - apprentissage | 2 | 0 |
| collège/école de commerce/ECG/EIG - recherche emploi | 1 | 0 |
| collège/école de commerce/ECG/EIG - employé | 1 | 2 |
| collège/école de commerce/ECG/EIG - Uni/HES | 9 | 5 |
| collège/école de commerce/ECG/EIG - année sabbatique | 1 | 0 |
| collège/école de commerce/ECG/EIG - Autre | 3 | 5 |
| <i>école professionnelle - idem</i> | 1 | 1 |
| école professionnelle - apprentissage | 1 | |
| école professionnelle - employé | 1 | |
| <i>apprentissage - idem</i> | 1 | 0 |
| apprentissage - employé | 3 | 3 |
| voyage linguistique - apprentissage | 0 | 1 |
| voyage linguistique - employé | 1 | 0 |
| autre - collège/école de commerce/ECG/EIG | 1 | 0 |
| autre - apprentissage | 1 | 0 |

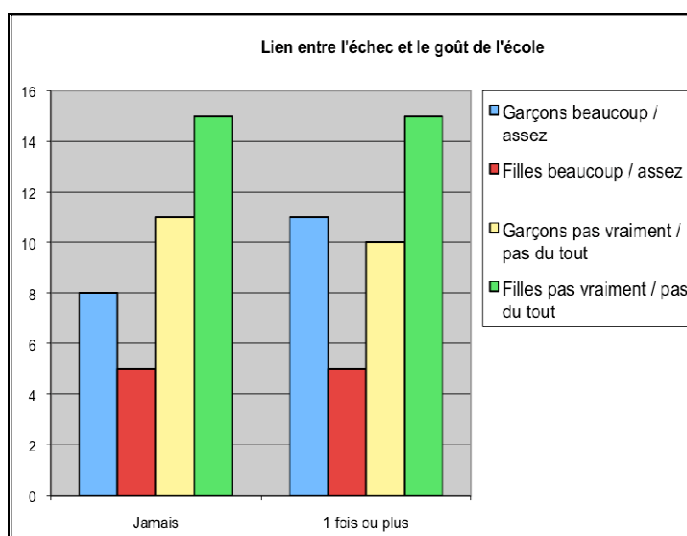
L'échec scolaire



Le goût de l'école



Le lien entre l'échec scolaire et le goût de l'école

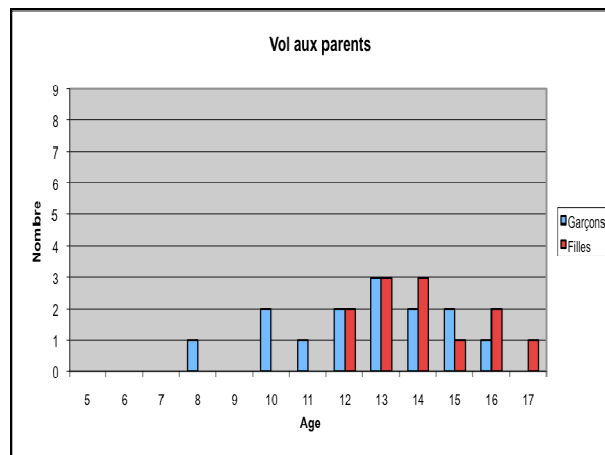
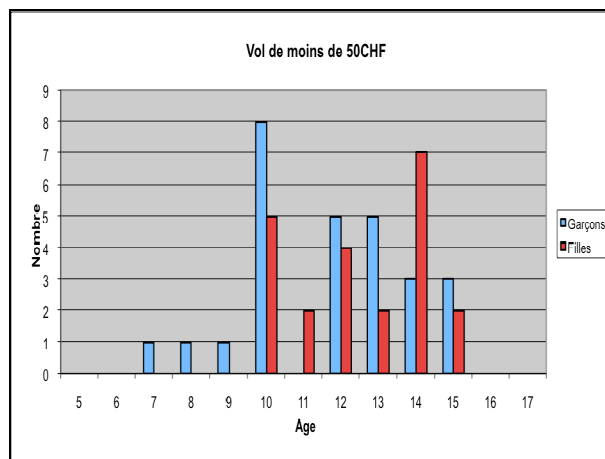


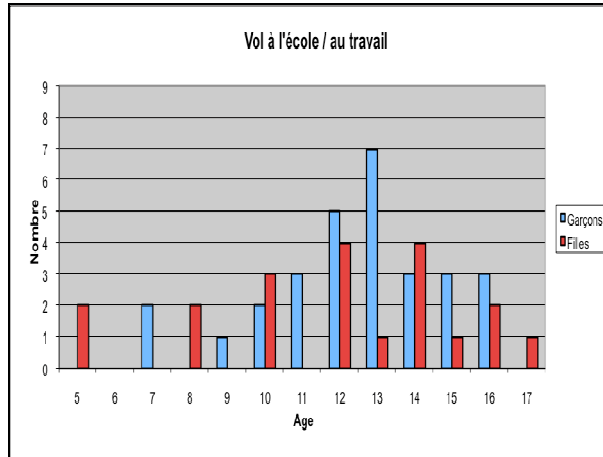
3. Les comportements délinquants et déviants

Le Vol

| | 0 | | 1-2 | | 3-5 | | 6-10 | | +10 | | ? | |
|-------------------|----|----|-----|----|-----|---|------|---|-----|---|---|---|
| | M | F | M | F | M | F | M | F | M | F | M | F |
| Moins de 50CHF | 13 | 18 | 12 | 18 | 6 | 2 | 2 | 0 | 6 | 2 | 1 | 0 |
| Plus de 50CHF | 33 | 39 | 4 | 1 | 0 | 0 | 1 | 0 | 2 | 0 | 0 | 0 |
| Aux parents | 26 | 28 | 7 | 8 | 1 | 1 | 3 | 2 | 3 | 1 | 0 | 0 |
| A l'école/travail | 11 | 20 | 14 | 13 | 3 | 4 | 4 | 3 | 8 | 0 | 0 | 0 |
| Vélo | 26 | 40 | 10 | 0 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 0 |
| Véhicule motorisé | 35 | 40 | 5 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| A l'arraché | 39 | 40 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Par effraction | 37 | 0 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 |

L'âge du premier acte commis en fonction du sexe



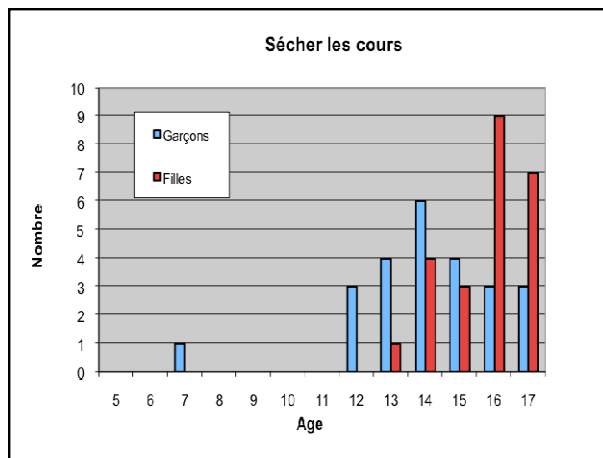


Fuguer de la maison au moins une journée

| 0 | | 1-2 | | 3-5 | | 6-10 | | +10 | | ? | |
|----------|----|------------|---|------------|---|-------------|---|------------|---|----------|---|
| M | F | M | F | M | F | M | F | M | F | M | F |
| 36 | 36 | 4 | 3 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |

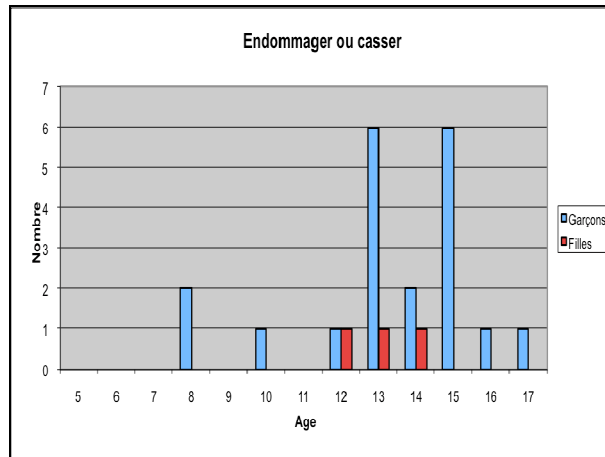
Sécher les cours au moins une journée

| 0 | | 1-2 | | 3-5 | | 6-10 | | +10 | | ? | |
|----------|----|------------|----|------------|---|-------------|---|------------|---|----------|---|
| M | F | M | F | M | F | M | F | M | F | M | F |
| 16 | 16 | 7 | 13 | 9 | 3 | 2 | 4 | 6 | 4 | 0 | 0 |



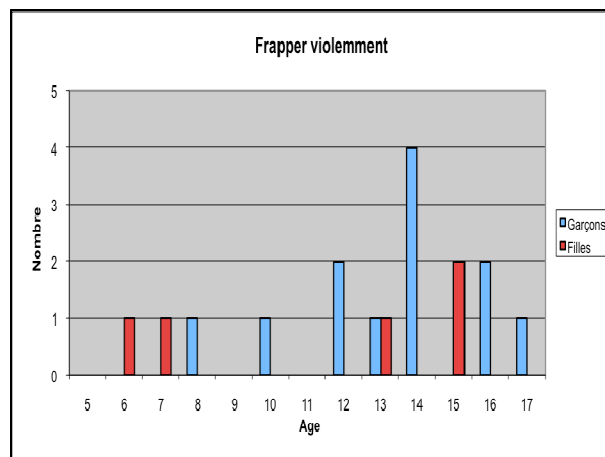
Endommager/casser quelque chose

| 0 | | 1-2 | | 3-5 | | 6-10 | | +10 | | ? | |
|----------|----------|------------|----------|------------|----------|-------------|----------|------------|----------|----------|----------|
| M | F | M | F | M | F | M | F | M | F | M | F |
| 18 | 35 | 8 | 2 | 7 | 1 | 3 | 0 | 2 | 0 | 2 | 2 |



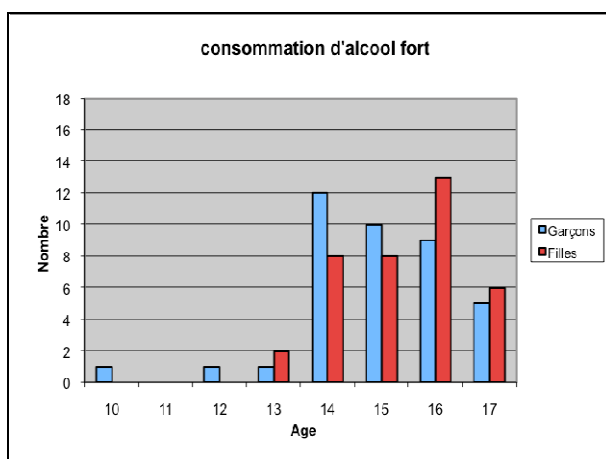
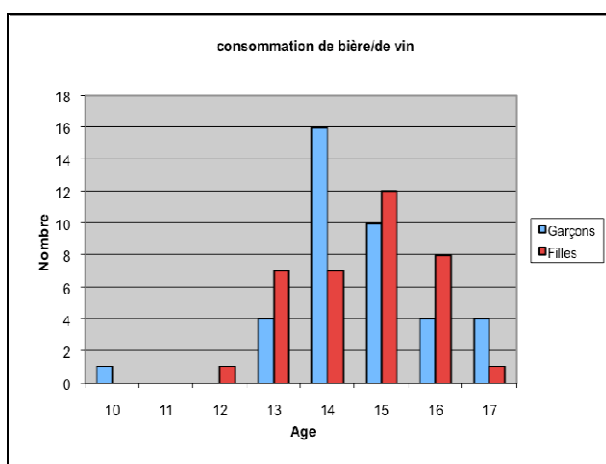
Frapper au point qu'il y ait des blessures

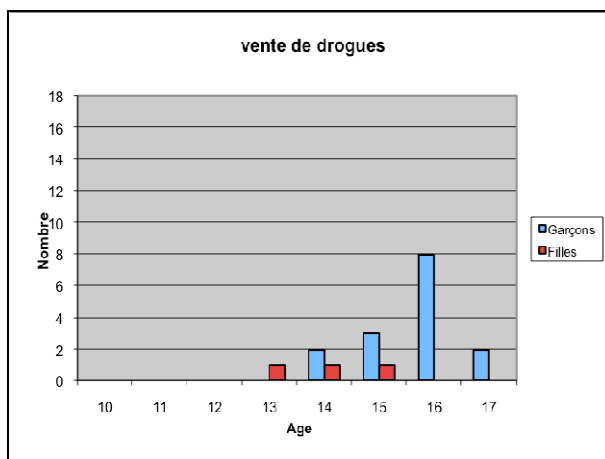
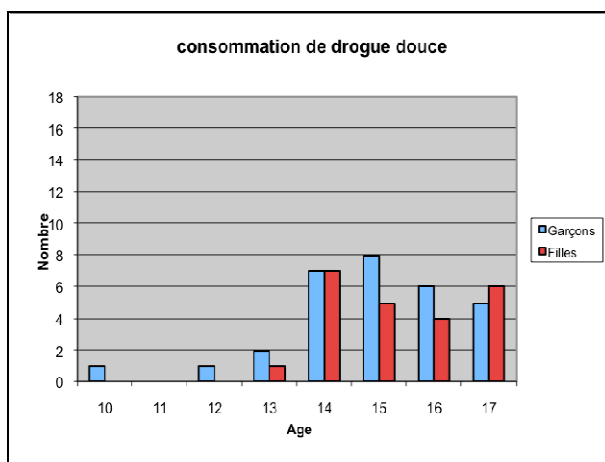
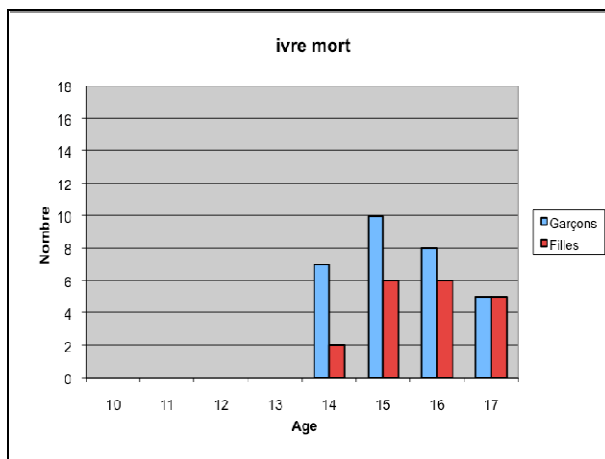
| 0 | | 1-2 | | 3-5 | | 6-10 | | +10 | | ? | |
|----------|----------|------------|----------|------------|----------|-------------|----------|------------|----------|----------|----------|
| M | F | M | F | M | F | M | F | M | F | M | F |
| 28 | 35 | 7 | 3 | 1 | 2 | 2 | 0 | 2 | 0 | 0 | 0 |



La consommation d'alcool et de drogues

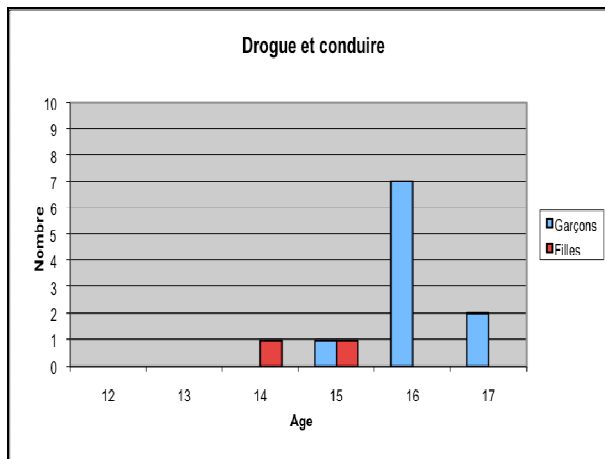
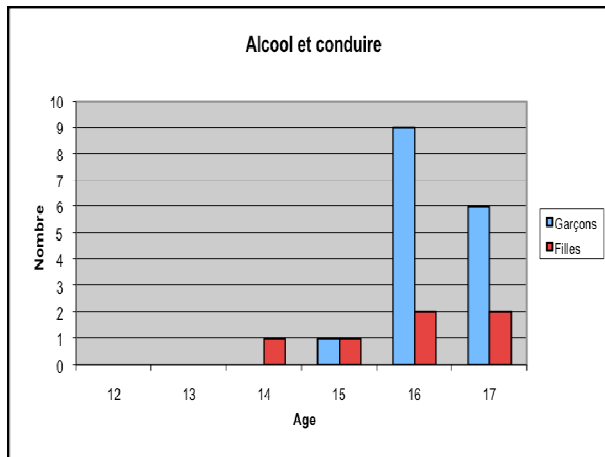
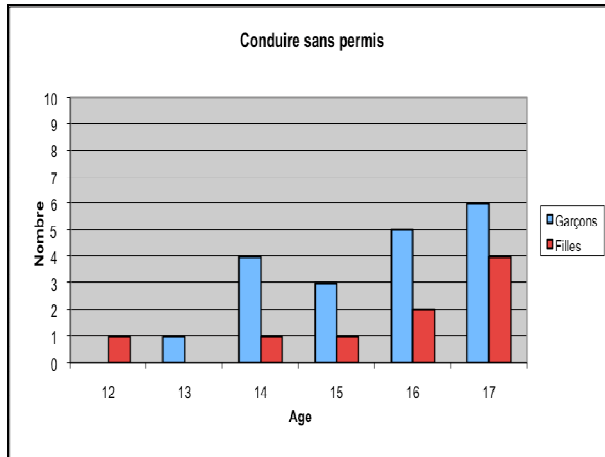
| | 0 | | 1-2 | | 3-5 | | 6-10 | | +10 | | ? | |
|--------------------------------|----|----|-----|----|-----|---|------|---|-----|----|---|---|
| | M | F | M | F | M | F | M | F | M | F | M | F |
| Bière/vin | 1 | 3 | 1 | 7 | 3 | 3 | 1 | 3 | 34 | 23 | 0 | 1 |
| Alcoopops/alcool fort | 1 | 3 | 1 | 4 | 5 | 5 | 2 | 4 | 31 | 24 | 0 | 0 |
| Etre ivre mort | 10 | 21 | 9 | 10 | 6 | 6 | 4 | 1 | 11 | 2 | 0 | 0 |
| Droque douce | 10 | 17 | 6 | 6 | 4 | 8 | 3 | 1 | 17 | 8 | 0 | 0 |
| Ecstasy/speed | 39 | 38 | 0 | 2 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Cocaïne | 39 | 39 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Héroïne | 39 | 40 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| LSD/champignons hallucinogènes | 35 | 38 | 4 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 |
| Vente de droque | 25 | 37 | 3 | 0 | 4 | 0 | 2 | 2 | 6 | 1 | 0 | 0 |





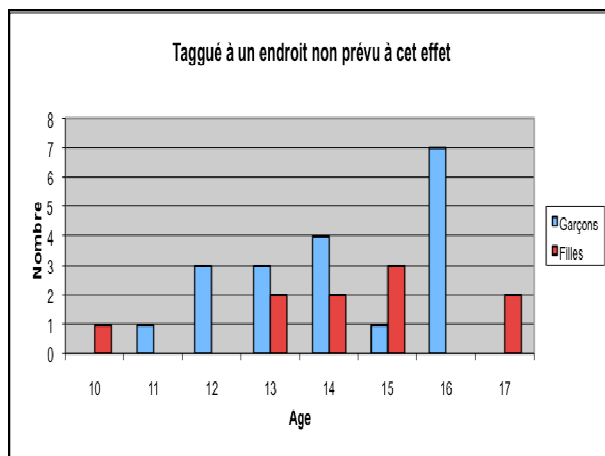
La circulation et les conduites à risque

| | 0 | | 1-2 | | 3-5 | | 6-10 | | +10 | | ? | |
|--------------|----------|----------|------------|----------|------------|----------|-------------|----------|------------|----------|----------|----------|
| | M | F | M | F | M | F | M | F | M | F | M | F |
| Sans permis | 21 | 31 | 7 | 7 | 5 | 2 | 4 | 0 | 3 | 0 | 0 | 0 |
| Avec alcool | 24 | 34 | 8 | 2 | 3 | 3 | 1 | 0 | 4 | 1 | 0 | 0 |
| Avec drogues | 30 | 38 | 4 | 1 | 2 | 0 | 0 | 0 | 4 | 1 | 0 | 0 |



Tagguer à un endroit non approprié

| 0 | | 1-2 | | 3-5 | | 6-10 | | +10 | | ? | |
|----------|----------|------------|----------|------------|----------|-------------|----------|------------|----------|----------|----------|
| M | F | M | F | M | F | M | F | M | F | M | F |
| 19 | 30 | 5 | 8 | 7 | 1 | 1 | 1 | 6 | 0 | 2 | 0 |

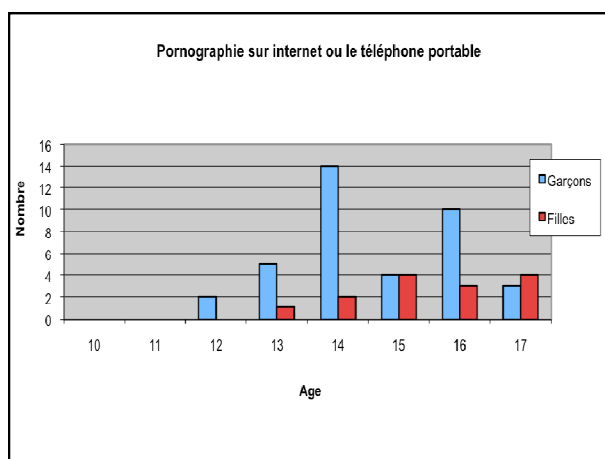


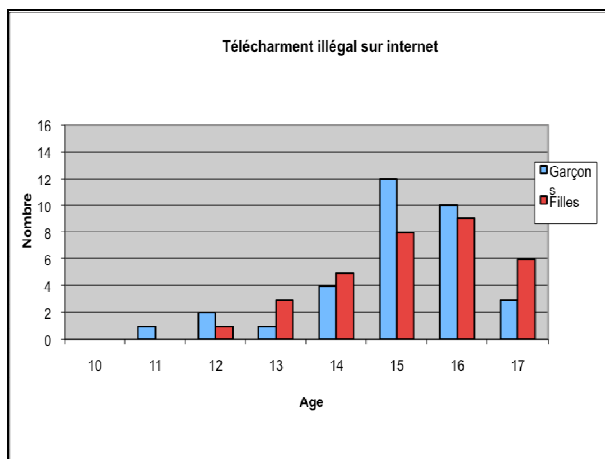
Les Armes et leur utilisation

| | 0 | | 1-2 | | 3-5 | | 6-10 | | +10 | | ? | |
|-----------------|----|----|-----|---|-----|---|------|---|-----|---|---|---|
| | M | F | M | F | M | F | M | F | M | F | M | F |
| Porter une arme | 31 | 39 | 2 | 1 | 3 | 0 | 0 | 0 | 3 | 0 | 1 | 0 |
| Menacer | 40 | 39 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Blesser | 37 | 40 | 1 | 0 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |

L'informatique et Internet

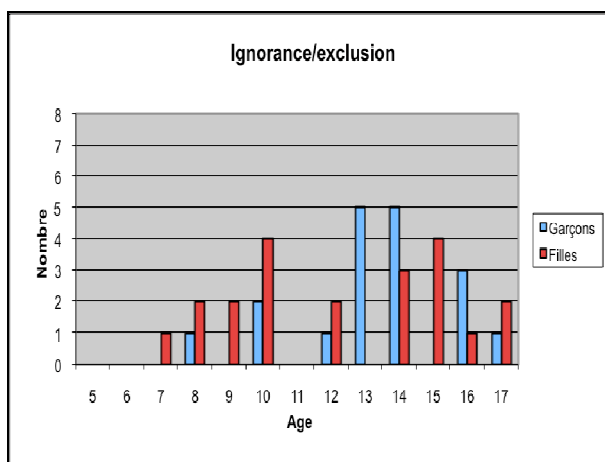
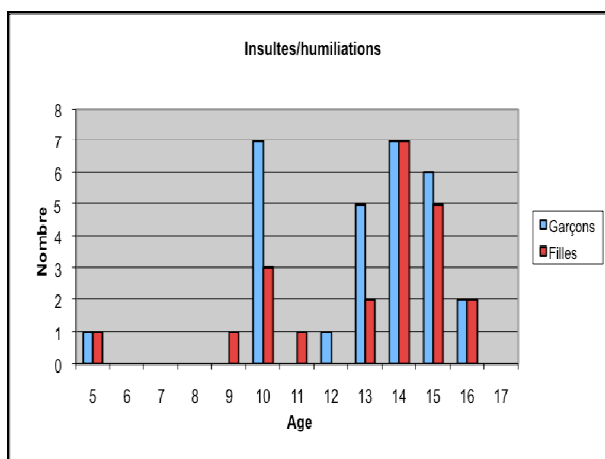
| | 0 | | 1-2 | | 3-5 | | 6-10 | | +10 | | ? | |
|----------------|----|----|-----|----|-----|---|------|---|-----|----|---|---|
| | M | F | M | F | M | F | M | F | M | F | M | F |
| Téléchargement | 7 | 6 | 1 | 1 | 0 | 0 | 1 | 1 | 31 | 31 | 0 | 1 |
| Hacking | 33 | 39 | 4 | 1 | 2 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 |
| Pornographie | 2 | 25 | 3 | 10 | 7 | 2 | 2 | 0 | 26 | 2 | 0 | 1 |





La violence « douce »

| | 0 | | 1-2 | | 3-5 | | 6-10 | | +10 | | ? | |
|-----------------------|----------|----------|------------|----------|------------|----------|-------------|----------|------------|----------|----------|----------|
| | M | F | M | F | M | F | M | F | M | F | M | F |
| Insultes/humiliations | 11 | 18 | 5 | 12 | 6 | 5 | 4 | 3 | 14 | 2 | 0 | 0 |
| Ignorance/exclusion | 21 | 18 | 11 | 13 | 3 | 4 | 1 | 2 | 3 | 2 | 1 | 1 |



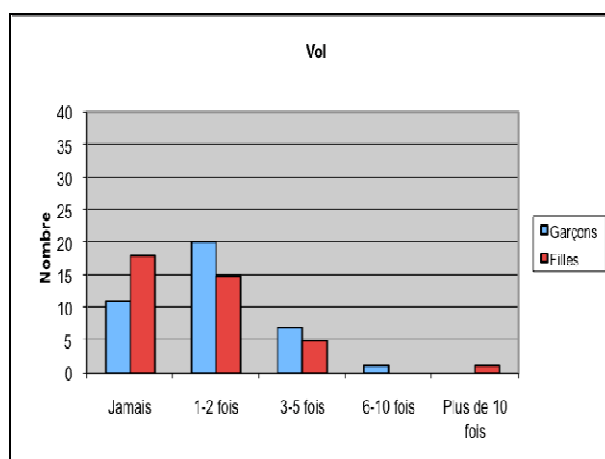
Les violences sexuelles

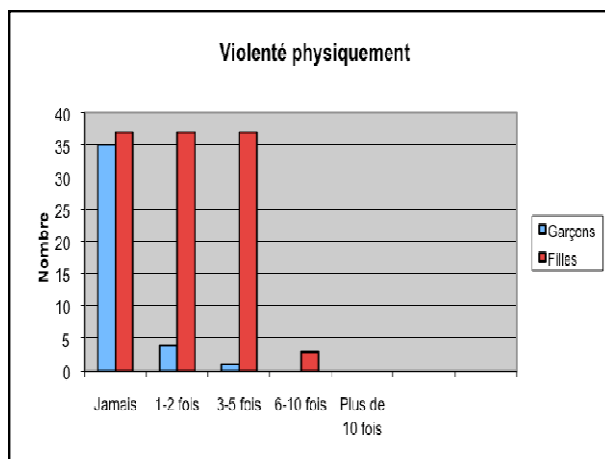
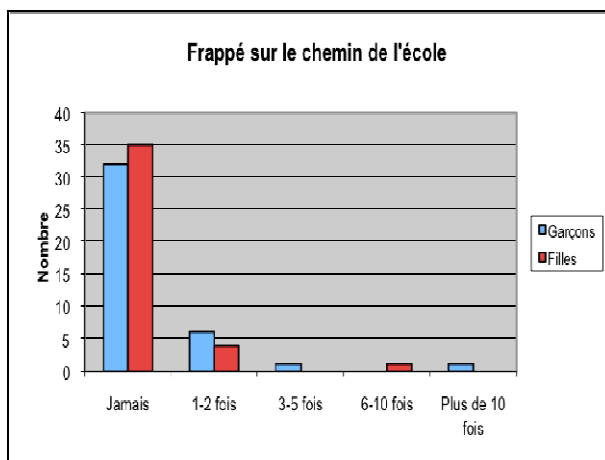
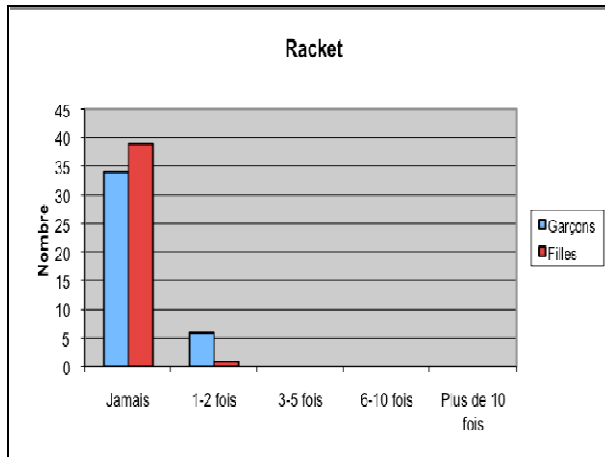
| | 0 | | 1-2 | | 3-5 | | 6-10 | | +10 | | ? | |
|----------------|----|----|-----|---|-----|---|------|---|-----|---|---|---|
| | M | F | M | F | M | F | M | F | M | F | M | F |
| Pelotté/touché | 33 | 39 | 4 | 1 | 1 | 0 | 1 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 |

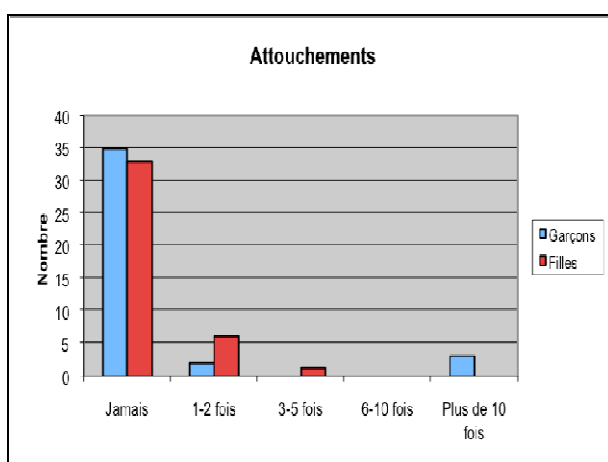
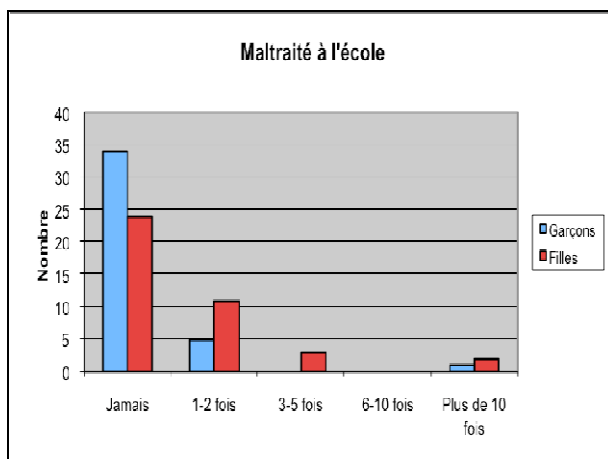
4. Les situations de victimisation

Les situations vécues

| | 0 | | 1-2 | | 3-5 | | 6-10 | | +10 | | ? | |
|---------------------------------|----|----|-----|----|-----|---|------|---|-----|---|---|---|
| | M | F | M | F | M | F | M | F | M | F | M | F |
| vol | 11 | 18 | 20 | 15 | 7 | 5 | 1 | 0 | 0 | 1 | 1 | 1 |
| racket | 34 | 39 | 6 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| frappé sur le chemin de l'école | 32 | 35 | 6 | 4 | 1 | 0 | 0 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 |
| violence physiquement | 35 | 37 | 4 | 3 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| maltraité à l'école | 34 | 24 | 5 | 11 | 0 | 3 | 0 | 0 | 1 | 2 | 0 | 0 |
| attouchements | 35 | 33 | 2 | 6 | 0 | 1 | 0 | 0 | 3 | 0 | 0 | 0 |
| viol | 39 | 39 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |







Le rapport des répondants qui ont vécu au moins une fois la situation mais qui n'en ont parlé à personne

| | Garçons | Filles |
|---------------------------------|----------------|---------------|
| Vol | 8/29 | 3/22 |
| Racket | 3/6 | 0 |
| Frappé sur le chemin de l'école | 1/8 | 1/5 |
| Violence physiquement | 0 | 0 |
| Maltraité à l'école | 5/6 | 4/16 |
| Attouchements | 3/5 | 6/7 |
| Viol | 0 | 1/1 |